



Photo : SMNLR

2nd CONTRAT DE L'ETANG DE SALSES-LEUCATE 2006-2010

SOMMAIRE

<i>I. Le bilan du premier contrat d'étang</i>	3
I.a Les éléments ayant conduit à la signature du premier contrat d'étang	3
I.b L'objectif du premier contrat d'étang	3
I.c Le bilan des actions	4
I.d La cartographie du bilan	10
I.e Le bilan financier	11
<i>II. La liaison entre le premier et le second contrat d'étang : le SAGE</i>	12
<i>III. Les objectifs du second contrat d'étang</i>	15
III.a Les relations existant entre le contrat d'étang, les orientations stratégiques du SAGE et les orientations fondamentales du SDAGE	15
III.b La relation existant entre le contrat d'étang et les objectifs de la DCE	15
III.c Les objectifs du second contrat d'étang	16
III.d Le programme d'actions	23
III.e Les relations entre le programme d'actions et les préconisations du SAGE	25
<i>IV. Le contrat de l'étang de Salses-Leucate</i>	28
IV.a Le contrat	28
IV.b Le plan de financement	34
<i>V. ANNEXES : Les fiches action</i>	42

I. Le bilan du premier contrat d'étang

I.a Les éléments ayant conduit à la signature du premier contrat d'étang

Les activités traditionnelles de conchyliculture et de pêche, dépendantes d'une très bonne qualité du milieu, ont été fréquemment touchées par les **épisodes de pollution** microbiologique qui ont affecté l'étang entre les années 1990 et 1997.

A ces problèmes de qualité de l'eau s'ajoutaient des **conflits d'usages** entre ces activités traditionnelles et des activités essentiellement nautiques qui se sont développées depuis les années 1970 en lien avec le tourisme.

Ces problèmes de qualité de l'eau, préjudiciables aux activités traditionnelles de l'étang, et de conflits d'usages, ont incité les acteurs locaux **à mettre en place des outils efficaces de lutte contre la pollution et de gestion de la ressource en eau**. C'est ainsi qu'ont été initiés sur le même site et en parallèle un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et un contrat d'étang.

Afin d'assurer la cohérence entre ces deux procédures, la **CLE** (Commission Locale de l'Eau) a décidé de se charger, en plus de l'élaboration du SAGE, de la rédaction et du suivi de la mise en œuvre du Contrat d'étang en se constituant également **Comité de pilotage**.

Le premier contrat de l'étang de Salses-Leucate a été signé en décembre 1998 pour une durée de 5 ans.

I.b L'objectif du premier contrat d'étang

L'objectif du premier contrat d'étang de Salses-Leucate était ***d'améliorer rapidement et durablement la qualité de l'étang pour permettre le maintien des activités traditionnelles sur l'étang en vue de rechercher la conformité avec les normes d'exploitation de la conchyliculture et de la pêche***. Par conséquent les opérations inscrites dans le Contrat d'étang ont principalement concerné la lutte contre la pollution : près de 80% du montant du premier contrat a été dédié à la réhabilitation des systèmes d'assainissement des communes du bassin versant.

I.c Le bilan des actions

Volet 1. Actions prioritaires

Les actions prioritaires inscrites à ce contrat d'étang visaient une amélioration de la qualité microbiologique des eaux de l'étang de Salses-Leucate.

Pour cela il était nécessaire dans un premier temps **d'identifier les sources de contamination bactériologique (VOLET 1.A)** responsables des nombreuses périodes de fermeture de la vente directe des coquillages pendant les années '90 afin de pouvoir agir précisément sur la limitation des apports polluants. Une étude a démontré que le secteur le plus susceptible d'être à l'origine de la pollution était le système karstique de la presqu'île de Leucate probablement alimenté en sous-sol par des infiltrations provenant de la station d'épuration de Leucate Village et des réseaux d'eaux usées défectueux.

En parallèle de cette étude, les systèmes d'assainissement ayant été identifiés comme à l'origine des pollutions microbiologiques, les actions d'amélioration de ces systèmes ont commencé (**VOLET 1.B**) dans toutes les communes du périmètre. Dans un premier temps, des **schémas directeurs d'assainissement** ont été réalisés dans toutes les communes pour faire l'état des lieux de l'existant et des travaux qu'il conviendrait de faire aussi bien sur les réseaux et sur les stations d'épuration. Des travaux sur les réseaux et les stations ont ensuite été engagés.

Les schémas directeurs prévus ont tous été achevés sur la durée du premier contrat (sauf Salses le Château). Il n'en est cependant pas de même pour les travaux sur les réseaux et les stations.

A la fin du premier contrat, les **travaux sur les réseaux d'eaux usées** de Port Leucate, Le Barcarès, Salses-le-Château et Fitou ont été achevés de même qu'une première partie sur les réseaux de St Hippolyte.

Les **stations d'épuration** d'Opoul, de Leucate Village et de Caves ont pu être totalement réhabilitées sur la durée du premier contrat d'étang. Ces stations respectent d'ores et déjà les normes de rejets préconisées par le SAGE.

Pour les autres communes du périmètre, les études préalables à la réfection des stations sont en cours ou achevées, les démarches administratives sont engagées et les travaux vont être réalisés dans les deux ans à venir. Tout au long de la durée du premier contrat des retards dans les échéanciers ont régulièrement apparu et n'ont pas été rattrapés. Ces retards ont souvent été dus à des délais administratifs longs et parfois à un manque de motivation de certaines communes pour faire avancer les travaux dans les délais les plus courts. Ainsi les travaux sur les stations de Fitou, Salses-le-Château et Treilles sont programmées en 2006. Par contre les travaux d'extension et de mise aux normes de la station d'épuration du Barcarès ont commencé au second trimestre 2005 et devraient s'achever fin 2006.". Concernant la station de Port Leucate, les travaux n'ont pas pu débuter au cours du premier contrat pour des raisons techniques. La définition des travaux sur cette station dépend en effet des résultats des suivis de l'efficacité des bassins d'infiltration de la Corrège. Ce suivi n'a pu être engagé qu'après la mise en route de la nouvelle station de Leucate Village (automne 2003).

La dernière partie de ce volet d'actions prioritaires prévoyait également des opérations pour la **limitation des apports diffus (VOLET 1.C)**. Cependant sur la durée du premier contrat, **aucune action n'a pu être engagée**. Un effort particulier devra par conséquent être porté sur ce type d'actions lors du second contrat.

Les résultats obtenus :

Résultats obtenus dans le cadre du Volet 1 – Actions prioritaires :

VOLET	ACTION	RESULTAT
1.A	Identification des sources de contamination biologique	Identification des secteurs les plus susceptibles d'être à l'origine de la pollution microbiologique de l'étang (système karstique des Corbières Orientales ; secteurs de Leucate et dans une moindre mesure de Fitou)
1.B	Réalisation de schémas directeurs d'assainissement	Connaissance de l'état des systèmes d'assainissement sur le bassin versant Identification des systèmes d'assainissement adaptés pour chaque commune Réalisation des plans de travaux et chiffrage des travaux à réaliser
	Réfection des réseaux d'eaux usées	Limitation des infiltrations d'eaux parasites conduisant à un meilleur rendement des réseaux et surtout, à la non-perturbation du fonctionnement des stations d'épuration
	Réfection des réseaux pluviaux	Réduction de l'impact des eaux pluviales sur l'étang à proximité de la Commune du Barcarès
	Réfection des stations d'épuration	Réduction des apports à l'étang notamment d'un point de vue microbiologique

Volet 2. Actions d'accompagnement

Trois types d'actions d'accompagnement ont composé le deuxième volet du contrat d'étang, complétant les actions entreprises pour améliorer la qualité des eaux de l'étang. Elles visaient à la fois une amélioration des structures conchyliques, un état des lieux du milieu et un suivi régulier de la qualité du milieu.

Volet 2.A : Amélioration des structures conchyliques

Dans le but de conforter la conchyliculture sur l'étang de Salses-Leucate, il était nécessaire de procéder à **une amélioration des structures conchyliques**. En effet aussi bien les lotissements conchyliques (implantés dans les années '60) que la base conchylique (aménagée en 1977) n'avaient pas fait l'objet de travaux de remise à niveau depuis leur installation.

Les opérations d'amélioration des structures conchyliques ont touché aussi bien les infrastructures que les superstructures.

Infrastructures :

Les actions ont concerné une restructuration complète de la base conchylique (aménagement des berges et des digues le long du grau, accès routiers, parkings, réseau pluvial, aménagement paysager, bâtiments collectifs de stockage du matériel) et la construction d'un centre halio-touristique sur le site afin de mieux valoriser les produits et les métiers et d'accueillir des groupes.

Superstructures :

Les opérations ont consisté en la modernisation de nombreuses tables conchylicoles ainsi qu'en une amélioration des processus de traitement à terre du coquillage débarqué.

La construction d'une éclosérie de naissain d'huîtres a également été entreprise afin d'assurer l'approvisionnement des professionnels en jeunes huîtres de qualité.

Par ailleurs une étude sur l'utilisation de la nappe du cordon dunaire a été menée suite au classement sanitaire en B de la zone de production conchylicole, et a démontré la possibilité de l'utilisation de cette nappe pour alimenter les bassins de purification des coquillages.

Ces différentes actions menées dans les 5 années de ce Contrat ont modifié considérablement la situation de la production conchylicole sur l'étang. La modernisation de la base conchylicole et des conditions d'exploitation, l'amélioration des conditions de traçabilité des coquillages et du traitement du produit ainsi que l'instauration d'une réelle diversification pour les conchyliculteurs avec la création d'un "pôle" d'aquaculture sur la base conchylicole ont permis de sécuriser la production sur le site répondant ainsi à l'objectif principal du contrat.

Volet 2.B : Etat des lieux des milieux et diagnostic

Cette partie avait pour objet d'améliorer les connaissances des problématiques environnementales sur le périmètre du SAGE de l'étang de Salses-Leucate et d'identifier de façon plus fine les impacts potentiels ou réels des activités sur les milieux environnants. Plusieurs études sont regroupées dans cet état des lieux :

- ***Inventaire des sources de pollution sur le périmètre du SAGE de l'étang de Leucate ou de Salses.*** Cette étude a réalisé un inventaire exhaustif des sources de pollution (qualitatif et quantitatif) sur le périmètre du SAGE, de leur localisation et de leur mode d'arrivée à l'étang. Elle a par ailleurs permis de dégager des propositions d'actions pour limiter les apports dus à ces sources.

Cet inventaire a permis d'identifier que les principales pollutions transférées à l'étang de Salses-Leucate par temps sec proviennent des stations d'épuration, des cabanes situées sur le pourtour de l'étang, des rejets des cultures hors sol et des décharges situées à proximité immédiate de zones humides sensibles (cf. carte 3). Les préconisations du SAGE découlant de ces constats ont été retranscrites en fiches actions dans le cadre de ce deuxième contrat (cf. actions I – A.1 à 3, I – A.5 et 6, I – A.12).

- ***Bilan écologique et diagnostic des zones humides situées sur le périmètre du SAGE de Leucate ou de Salses.*** Ce bilan se compose de trois parties : un bilan écologique des zones humides « terrestres » situées sur le périmètre du SAGE, un bilan écologique de l'étang lui-même et un diagnostic ornithologique des eaux libres de l'étang de Salses-Leucate. Chaque partie comporte un inventaire faunistique et floristique des zones analysées, une identification des enjeux liés aux espèces présentes et une description des contraintes ou menaces pesant sur ces zones en fonction des activités humaines qui y sont développées. Des propositions d'action – qui ont ensuite été discutées par la Commission Locale de l'Eau et intégrées en partie dans le SAGE – ont également été définies.

Ce bilan a permis d'identifier les principaux facteurs menaçant le maintien de la biodiversité dans les zones humides situées sur le périmètre du SAGE :

- Apports trophiques et apports de contaminants véhiculés par le ruissellement
- Piétinement de zones sensibles (sites de nidification, ...) due à une fréquentation mal contrôlée
- Confinement des milieux conduisant à des phénomènes d'eutrophisation localisée

Les actions programmées dans le second contrat et découlant directement de ces observations sont liées à une meilleure gestion de la fréquentation (II – B.2), à une maîtrise du ruissellement (I – A.3) et à un contrôle des espèces envahissantes (I – B.5).

- **Etude bathymétrique de l'étang de Salses Leucate.** Une actualisation de la bathymétrie de l'étang, dont les précédents levés dataient de 1975, a été réalisée. Les données ainsi recueillies ont permis le développement d'un modèle de circulation hydrodynamique des masses d'eau de l'étang par Ifremer.

Volet 2.C : Suivi de la qualité des milieux

Le **suivi de la qualité des milieux** a été effectué dans le cadre du RSL et concerne d'une part le suivi des indicateurs trophiques afin de connaître l'état de l'étang vis-à-vis de l'eutrophisation et d'autre part deux suivis particuliers : suivi des stations d'épuration du pourtour de l'étang (qualité des effluents et impact sur la végétation de l'étang à proximité du rejet) et suivi du TBT dans l'étang.

L'évolution de la qualité du milieu pendant les 5 ans de durée du premier contrat

A. Résultat des suivis opérés dans le cadre du contrat

Les résultats fournis par les différents volets du réseau de suivi lagunaire RSL (suivi de l'eutrophisation, suivi particulier des stations d'épuration, suivi du TBT) permettent d'avoir un aperçu de l'évolution de la qualité des milieux entre le début de la démarche de contrat d'étang et la fin.

- Suivi de l'eutrophisation

Les résultats obtenus entre 1999 et 2003 montrent que l'étang est dans un état bon à très bon vis à vis de l'eutrophisation. Ainsi malgré une pression anthropique croissante qui s'exerce surtout sur le lido en période estivale, l'étang de Salses-Leucate figure parmi les lagunes les plus préservées du Languedoc-Roussillon.

- Suivi des rejets des stations d'épuration rejetant dans l'étang de Salses-Leucate

En accompagnement des actions de réfection des stations d'épuration programmées dans le contrat, un suivi spécifique des rejets directs dans l'étang a été opéré dans le cadre des suivis particuliers du RSL. Ce suivi visait à démontrer l'évolution de la qualité du milieu en fonction de l'amélioration des équipements d'épuration d'eaux usées. Les stations suivies dans ce dispositif sont : Fitou, Salses-le-Château, Le Barcarès et St Hippolyte. Parmi les paramètres suivis on observera l'évolution temporelle des débits et des concentrations en E. coli, DBO, DCO, MES, NT, NTK et PT par rapport aux normes fixées par la réglementation et par le SAGE ainsi que l'évolution temporelle des macrophytes au niveau des rejets des stations.

Ce suivi a montré que les efforts de réfection des stations d'épuration débutés lors du premier contrat sont à poursuivre. Les stations de Fitou et de Salses-le-Château devront faire l'objet d'une attention particulière.

B. Résultat d'autres suivis opérés hors contrat

- Suivi de la pollution microbiologique (REMI)

Les données du réseau microbiologique montrent que, malgré un accroissement de la pression anthropique sur le bassin pendant la période 1998-2003, le nombre d'E. coli dans les coquillages s'est maintenu à un niveau très faible. Les résultats, même s'ils démontrent le bien fondé d'un classement en B (obligation d'un passage des coquillages en bassin de purification), soulignent cependant la bonne qualité de l'eau en termes de microbiologie.

Les premiers signes d'une amélioration de la qualité microbiologique de l'étang suite aux premières réfections de stations d'épuration sont visibles. Il est très probable que les résultats du réseau REMI s'amélioreront encore dans les années à venir suite aux efforts de réhabilitation qui vont se poursuivre lors du deuxième contrat (cf. carte 4A) .

- Suivi de la pollution par les algues toxiques (REPHY)

Parmi les trois espèces de phytoplancton potentiellement toxiques présentes dans les eaux de l'étang de Salses-Leucate (Dinophysis, Alexandrium, et Pseudo-nitzschia) c'est le Dinophysis qui entraîne régulièrement une toxicité dans les coquillages. Cette toxicité affectait au départ seulement les moules mais, depuis 2002, également les huîtres (renforcement de la réglementation). On a donc assisté à une dégradation importante des conditions de travail des professionnels étant donné la sensibilité des périodes au cours desquelles s'est déclarée la présence de Dynophysis dans les huîtres (Noël 2002 et 2004).

Etant donné le peu de connaissances scientifiques concernant cette algue et l'absence d'actions programmées dans le cadre du premier contrat, l'évolution de la situation est indépendante du déroulement du premier contrat.

Cependant, la situation devenant de plus en plus critique, il paraît très important d'axer certaines actions du second contrat sur la recherche de solutions de gestion de ces événements.

Résultats obtenus dans le cadre du Volet 2 – Actions d’accompagnement

VOLET	ACTION	RESULTAT
2.A	Restructuration de la base conchylicole de Leucate	Amélioration de la sécurité et du confort de travail des conchyliculteurs Amélioration des conditions de débarquement des produits Renforcement des protections contre la mer Limitation des apports des produits de lavage des coquillages vers le chenal
	Aménagement d’un centre halio-touristique	Mise en valeur touristique du site Amélioration des conditions d'accueil du public Augmentation des possibilités de vente directe
	Restructuration du lotissement conchylicole	Amélioration des conditions d’exploitation des tables (sécurisation...) Augmentation de la durée de vie des tables
	Modernisation du traitement à terre des produits	Amélioration des conditions de débarquement et de traitement à terre des produits Gain de productivité Amélioration de la qualité des produits commercialisés
	Construction d’une éclosierie de naissain d’huîtres	Production de naissain de très bonne qualité et adapté aux conditions méditerranéennes Diminution des coûts pour l’approvisionnement en naissain Aide technique et conseil pour l’amélioration de l’élevage des huîtres
2.B	Etat des lieux des milieux et diagnostic	Amélioration des connaissances des milieux et des impacts des activités sur les milieux Amélioration de la connaissance des sources de pollution sur le périmètre du SAGE Identification de propositions permettant à la CLE d’élaborer des préconisations concernant la limitation des apports polluants et la meilleure gestion des zones humides Bathymétrie précise et récente de l’étang ayant servi de base à l’élaboration d’un modèle de circulation hydrodynamique
2.C	Suivi de la qualité des milieux	Connaissance de l’état de l’étang de Salses-Leucate vis-à-vis de l’eutrophisation Connaissance de la qualité des rejets des stations d’épuration périphériques de l’étang et de l’impact de leurs évolutions Connaissance de l’impact des rejets des stations d’épuration sur les macrophytes

Volet 3. Suivi et animation

Lors de la mise en place du Contrat, il a été décidé que la Commission Locale de l'Eau ferait office de Comité d'étang pour suivre la mise en œuvre des actions. Afin d'assurer une certaine souplesse dans les réunions, un Comité de pilotage, plus restreint dans sa composition, se réunissait 2 à 3 fois par an pour faire un point technique sur l'avancement des actions planifiées, discuter des nouveaux échéanciers et faire un bilan financier.

Ce Comité de pilotage avait également à se prononcer sur les propositions de projets qui pouvaient être inscrits sur le contrat (options de travaux, études à lancer, ...).

L'assistance technique et l'animation du Comité de pilotage du contrat d'étang et de la Commission Locale de l'Eau ont été assurées entre 1997 et 2003 par le Cépralmar. L'emploi permanent d'un chargé de mission pour l'étang de Salses-Leucate a permis de faire vivre les démarches de concertation sur le site et d'assurer un engagement commun de tous les acteurs pour une bonne gestion des milieux aquatiques.

VOLET	ACTION	RESULTAT
3	Animation du Contrat d'étang et du SAGE	Suivi régulier des actions engagées dans le cadre du contrat d'étang et réalisation d'un tableau de bord (actions et financements) Validation le 2 juillet 2003 par la C.L.E du SAGE de l'étang de Salses-Leucate

I.d La cartographie du bilan

Quelques cartes reprennent de façon synthétique les éléments du bilan en résumant les actions réalisées, les résultats obtenus ainsi que le coût des opérations.

Carte 1 - La première carte représente les actions entreprises dans le cadre de l'identification des sources de contamination microbiologique et de la réfection des systèmes d'assainissement (Volets 1.A et 1.B).

Carte 2 - La deuxième carte résume les actions entreprises dans le cadre de la modernisation des structures conchyliques (Volet 2.A).

Carte 3 - La troisième carte résume les principaux résultats obtenus lors des études liées à l'état des lieux des milieux (inventaire des sources de pollution et bilan écologique des zones humides – Volet 2.B)

Carte 4 - La quatrième carte présente les résultats obtenus dans le cadre du suivi de la qualité des milieux (volet 2.C)

VOLET 2.A : 3 600 K€

Modernisation des exploitations conchylicoles

323 K€



Restructuration et rénovation du lotissement conchylicole
Amélioration du traitement à terre des produits
Possibilité d'utilisation de l'eau de la nappe pour la purification des coquillages

Diversification de la production

189 K€

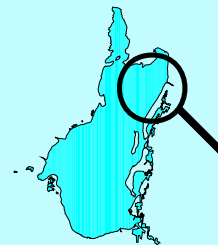
Construction d'une
écluse d'huîtres
Production annuelle :
50 millions larves d'huîtres (naissain)
70 millions larves de palourdes



2 ème CONTRAT D'ETANG

- modernisation des bâtiments
- amélioration de la circulation entre mas et étang
- équipement du centre halieu-touristique
- ...

base conchylicole



Amélioration des infrastructures

3 088 K€

Construction d'un centre halio-touristique
Remise en état des infrastructures de la base conchylicole
Equipement des mas en bassins de purification



VOLET 2.B : 109 K€

Etude bathymétrique de l'étang 42 K€

bathymétrie nécessaire à la réalisation d'un modèle hydrologique

Inventaire des sources de pollution 16 K€

inventaire exhaustif et localisation des sources de pollution

Principales pollutions transférées par temps sec



Stations d'épuration non réhabilitées au cours du premier contrat



Décharge



Cabanisation



Serres hors sol

Bilan écologique et diagnostic des zones humides 51 K€

- connaissance de la valeur patrimoniale des zones humides
- identification des facteurs menaçants

Principaux facteurs menaçants les zones humides



Ruissellement (apports trophiques et contamination chimique)



Confinement



Fréquentation (piétinement, destruction de sites de nidification ...)



Espèces envahissantes (Valonia, Herbe de la pampa...)

2 ème CONTRAT D'ETANG

- travaux sur les stations d'épuration de Le Bacarès, Port Leucate, Salses-le-Château, Fitou, Treilles
- réhabilitation de la décharge de Salses
- limitation de l'impact des activités aquacoles et agricoles sur l'environnement
- limitation de la cabanisation

LF-RIVAGE 2006

2 ème CONTRAT D'ETANG

- plans de gestion des zones humides
- limitation de l'impact des eaux pluviales
- lutte contre les espèces envahissantes
- sentiers de découverte respectueux de la faune et de la flore

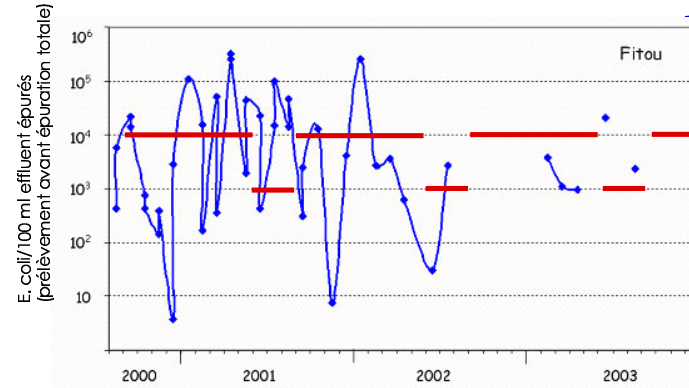
Suivi particulier RSL :

normes de rejets préconisées
par le SAGE pas toujours respectées

normes préconisées par le SAGE

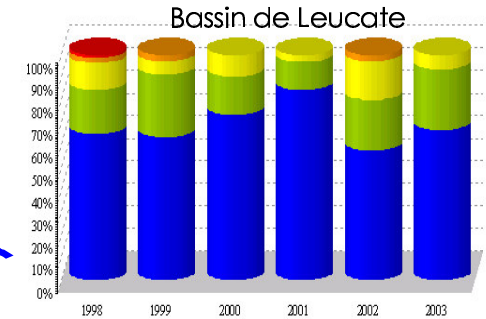
été: 1 000 E.coli/100 ml

hiver : 10 000 E.coli/100 ml



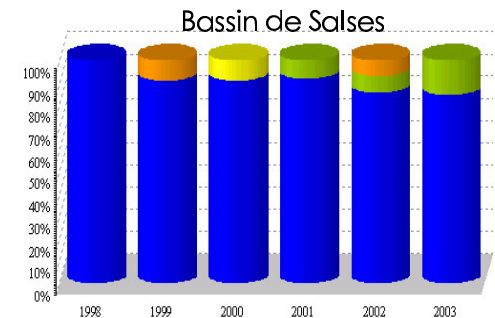
VOLET 2.C

Suivi de la qualité des milieux
134 K€



Suivi REMI :

- depuis 1999 pas de dépassement du seuil des 4600 E.coli/100 mg cli*
- résultats justifiant classement en B de la zone de production
- sauf année exceptionnelle 80% des prélèvements à <1000 E.coli



- > 46 000
 - > 4 600 et < 46 000
 - > 1 000 et < 4 600
 - > 230 et < 1 000
 - < 230
- en nombre de E.coli/100 mg de CLI*

* CLI : chair et liquide intervalvaires

Suivi REPHY ▲ :

- 2002 et 2004, période de Noël : développement du Dinophysis
- durcissement des normes sanitaires entraînant de longues périodes de fermeture de la commercialisation des huîtres

2ème CONTRAT D'ETANG

- poursuivre la réhabilitation des systèmes d'assainissement
- gérer les crises liées au Dinophysis

VOLET 1. A : 71 K€

Identification des sources de contamination microbiologique

localisation des zones propices au transfert des pollutions anthropiques vers les tables conchylicoles

VOLET 1. B : 16 577 K€

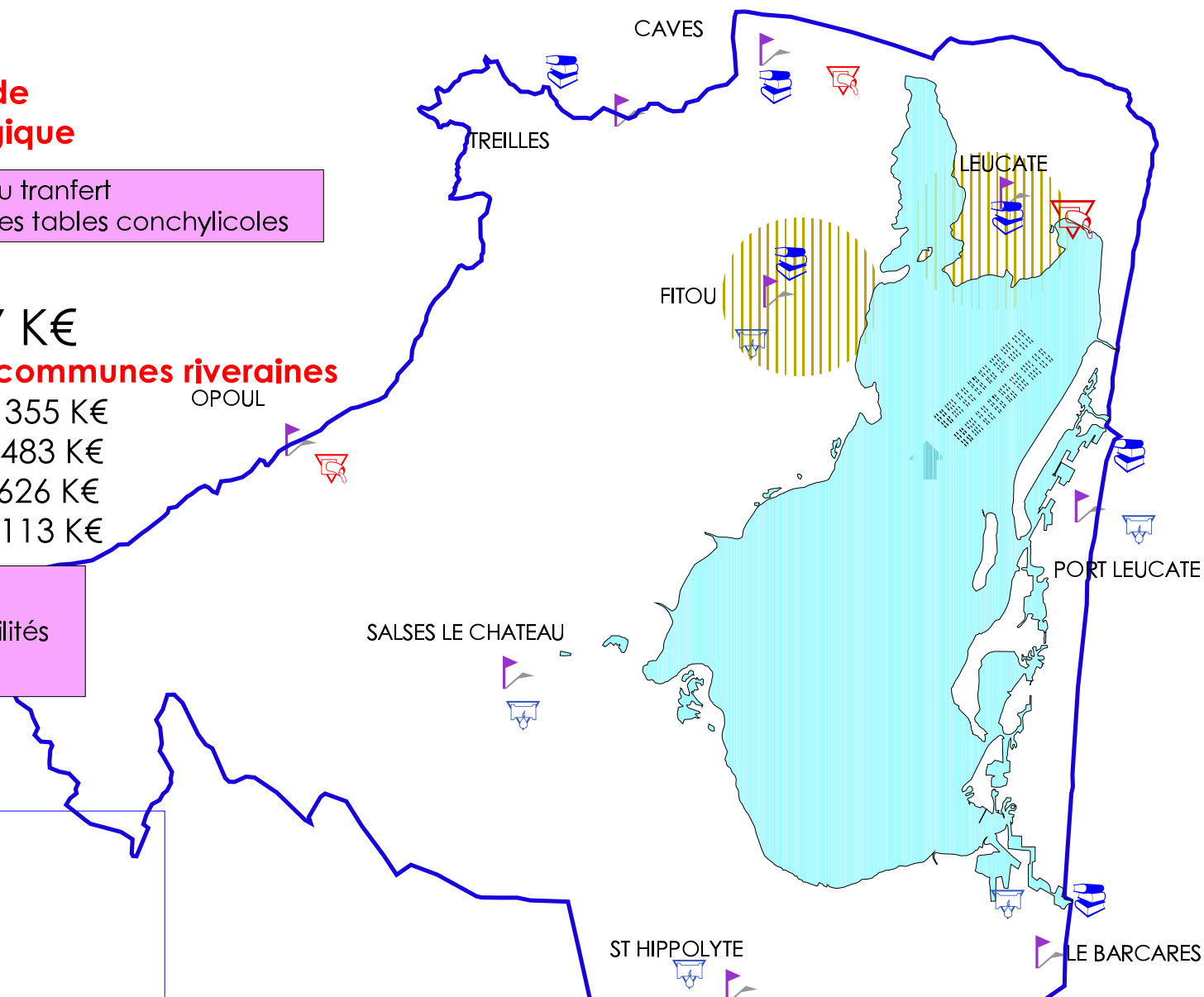
Limitation des apports des communes riveraines

schémas directeurs : 355 K€
réseaux : 2 483 K€
stations : 12 626 K€
pluvial : 1 113 K€

6 schémas directeurs réalisés
environ 10 km de réseaux réhabilités
27 000 EH correctement épurés

Légende

-  zones d'infiltration
-  zone de résurgence
- Station d'épuration réhabilitée
-  < 2 000 EH
-  10 000 - 30 000 EH
-  Réseau réhabilité
-  Schéma directeur d'assainissement
-  Commune



2 ème CONTRAT D'ETANG

- travaux sur les stations d'épuration de Le Barcarès, Port Leucate, Salses-le-Château, Fitou, Treilles
- travaux sur les réseaux de Port Leucate, St Hippolyte
- schéma directeur à St Hippolyte

I.e Le bilan financier

Volet	Nature des actions	Maître d'ouvrage	Coût Prévu (€)	Montant Réalisé ou engagé (€)	Taux de réalisation (%)	Europe	Etat	Région	Agence de l'eau	Département Aude	Département Pyrénées-Orientales	Communes SIVOM	Professionnels conchyliculture	Autres (Cépralmar, Ifremer, BRGM)
1	Actions prioritaires													
1.A	Identification des sources de contamination microbiologique	DIREN Leucate	91 470	71 050	78		11 440	8 370	14 500			12 260		24 480
1.B	Limitation des apports des communes riveraines	Communes SIVOM	14 764 700	16 577 455	112		351 393	1 053 178	5 122 313	404 430	691 063	8 956 068		
	<i>dont schémas directeurs</i>		114 340	354 626	310		253 826		172 246	34 007		148 373		
	<i>dont travaux sur réseaux</i>		4 161 860	2 483 398	60		97 567	105 903	868 104	62 113	239 663	953 789		
	<i>dont travaux sur stations</i>		10 488 500	12 626 038	120			835 937	3 927 654	307 310	451 400	7 006 170		
	<i>Dont travaux sur le pluvial</i>		0	1 113 383				111 338	154 309			847 736		
1.C	Limitation des apports diffus		609 800	0	0									
2	Actions d'accompagnement													
2.A	Amélioration des structures conchyliques	ASL SATMAR Leucate	2 286 735	3 600 775	130	1 011 239	221 910	792 741		160 891		1 138 002	275 992	
	<i>dont superstructures</i>		762 245	512 380	67	91 857		144 531					275 992	
	<i>dont infrastructures</i>		1 524 490	3 088 395	203	919 382	221 910	648 210		160 891		1 138 002		
2.B	Etat des lieux des milieux et diagnostic	Cépralmar	152 445	109 159	72		54 213	6 098	26 248					22 600
2.C	Suivi de la qualité des milieux	Agence de l'Eau Région Ifremer	0	134 700			5 400	43 100	43 100					43 100
3	Suivi et Animation													
3	Assistance technique et animation du Comité de pilotage et de la CLE	Cépralmar	266 800	277 098	104			174 572	102 526					
TOTAL			18 171 950	20 770 237	114	1 011 239	644 356	2 078 059	5 308 687	565 321	691 063	10 106 330	275 992	90 180
TAUX DE PARTICIPATION						4,9 %	3,1 %	10 %	25,6 %	2,7 %	3,3 %	48,7 %	1,3 %	0,4 %

II. La liaison entre le premier et le second contrat d'étang : le SAGE

Les opérations reliques du premier contrat

La plupart des actions prévues dans le 1^{er} Contrat d'étang ont été réalisées. Les actions prévues et non engagées ou non réalisées en décembre 2003 concernent principalement le volet I.B "Limitation des apports des communes riveraines", même si financièrement, plus de 100% des montants prévus ont été engagés.

La réalisation de schémas directeurs d'assainissement dans quasi toutes les communes, la réalisation de travaux sur un grand nombre de réseaux d'eaux usées (travaux nécessairement préalables à la réfection d'une station d'épuration) ainsi que le bon avancement dans la plupart des démarches administratives permettent toutefois de prévoir dans un avenir proche (2006) la fin des travaux liés à ce volet.

→ **La fin des travaux de réfection des systèmes épuratoires doit être inscrite sur un prochain contrat d'étang.**

Le volet concernant les apports diffus n'a pas du tout été abordé au cours de ce contrat faute de projet précis identifié lors de la signature du contrat ou ayant émergé au cours des cinq années écoulées. Il convient par conséquent, **dans le cadre d'un second contrat, de réaliser des actions de nature à limiter les apports diffus.**

Concernant les actions d'accompagnement, une amélioration conséquente des conditions de travail des conchyliculteurs a été opérée au travers des différentes actions. Les professionnels ont également investi dans l'amélioration des conditions d'exploitation notamment en s'équipant de bassins de purification en mettant aux normes leurs forages. Cependant certaines **opérations d'amélioration de la gestion des activités** (notamment en ce qui concerne la gestion des périodes de crise liées au développement d'algues toxiques) et **de leur diversification** pourraient être prévues dans le second contrat.

Les opérations découlant des préconisations du SAGE

Le SAGE de l'étang de Salses-Leucate a été élaboré en même temps que la mise en œuvre du premier contrat.

Le but principal du second contrat d'étang est de permettre la mise en œuvre du SAGE. Pour cela les préconisations du SAGE, qui répondent à des orientations stratégiques et à des objectifs précis, sont transcrites en actions du contrat. Pour chacun des objectifs poursuivis, les résultats attendus sont précisés.
--

Rappels sur le SAGE de l'étang de Salses-Leucate

Les orientations stratégiques du SAGE de l'étang de Salses-Leucate sont rappelées brièvement ci-dessous :

1. Garantir une qualité de l'étang et un partage de l'espace à la hauteur des exigences des activités traditionnelles

Dans la continuité de l'objectif principal du premier contrat d'étang, le SAGE a fait du maintien des activités traditionnelles sa première orientation stratégique.

2. Préserver la valeur patrimoniale des zones humides (étang et zones humides périphériques)

La préservation de zones humides, soumises à une pression constante, est la deuxième orientation stratégique du SAGE.

3. Protéger la qualité des eaux souterraines et mieux gérer leur exploitation

Une meilleure gestion des ressources en eaux souterraines est également une des orientations stratégiques majeures du SAGE.

4. Améliorer le fonctionnement hydraulique des milieux (terre/étang, étang/mer)

La quatrième orientation stratégique du SAGE vise une amélioration de l'écoulement des eaux entre la terre et l'étang de même qu'entre l'étang et la mer.

5. Poursuivre la gestion concertée au niveau local

Afin de répondre à cette orientation stratégique, les communes impliquées dans le SAGE ont créé un syndicat de gestion de l'étang de Salses-Leucate (RIVAGE Salses-Leucate). Ce syndicat sera l'animateur de la dynamique de concertation initiée à travers l'élaboration du SAGE et assurera la mise en œuvre des actions préconisées par le SAGE. Il assistera le comité de pilotage dans le suivi de la mise en œuvre du second contrat.

III. Les objectifs du second contrat d'étang

III.a Les relations existant entre le contrat d'étang, les orientations stratégiques du SAGE et les orientations fondamentales du SDAGE

L'objectif principal du second contrat d'étang est la mise en œuvre des préconisations du SAGE de l'étang de Salses-Leucate.

Par conséquent les **objectifs poursuivis par le contrat s'inscrivent dans les orientations stratégiques du SAGE**. Ces objectifs sont regroupés dans **quatre volets** concernant :

- 1. Les actions liées à l'amélioration de la qualité des milieux,
- 2. Les actions liées à une meilleure organisation des activités liées aux milieux aquatiques ou ayant une influence directe sur eux,
- 3. Les actions concernant les échanges entre la mer et la lagune,
- 4. Les actions liées au pilotage du contrat et à la communication sur le contrat.

Etant donné la compatibilité entre le SAGE et le SDAGE-RMC, les objectifs poursuivis par le deuxième contrat de l'étang de Salses-Leucate s'inscrivent également dans le cadre fixé par les orientations fondamentales du SDAGE rappelées dans le tableau ci-dessous

Volet du Contrat	Objectifs des volets	Orientation stratégique du SAGE correspondante	Orientation fondamentale du SDAGE correspondante
I. Améliorer le fonctionnement et la qualité des milieux aquatiques	Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau de l'étang et des milieux aquatiques associés	Garantir une qualité de l'étang et un partage de l'espace à la hauteur des exigences des activités traditionnelles	Poursuivre encore et toujours la lutte contre la pollution Garantir une qualité de l'eau à la hauteur des exigences des usages
	Mettre en place ou améliorer la gestion des zones humides périphériques	Préserver la valeur patrimoniale des zones humides (étang et zones humides périphériques)	Respecter le fonctionnement naturel des milieux Restaurer au préserver les milieux aquatiques remarquables
	Assurer une meilleure gestion de la ressource en eau	Protéger la qualité des eaux souterraines et mieux gérer leur exploitation	Réaffirmer l'importance stratégique et la fragilité des eaux souterraines
	Engager des actions de suivi du milieu	Garantir une qualité de l'étang et un partage de l'espace à la hauteur des exigences des activités traditionnelles	Garantir une qualité de l'eau à la hauteur des exigences des usages
II. Mieux organiser les activités liées aux milieux aquatiques ou les influençant directement	Limiter l'impact du développement de Dinophysis sur la pratique de la conchyliculture	Garantir une qualité de l'étang et un partage de l'espace à la hauteur des exigences des activités traditionnelles	Garantir une qualité de l'eau à la hauteur des exigences des usages
	Mieux organiser les activités récréatives	Garantir une qualité de l'étang et un partage de l'espace à la hauteur des exigences des activités traditionnelles Préserver la valeur patrimoniale des zones humides	Restaurer au préserver les milieux aquatiques remarquables
III. Mieux connaître et faciliter les échanges entre la mer et la lagune	Mieux connaître les échanges entre la mer et la lagune	Garantir une qualité de l'étang et un partage de l'espace à la hauteur des exigences des activités traditionnelles	Garantir une qualité de l'eau à la hauteur des exigences des usages
	Réaliser des aménagements ayant un impact sur la circulation de l'eau et des navires	Améliorer le fonctionnement hydraulique des milieux	
IV. Animer le contrat d'étang	Assurer l'animation du contrat et la communication entre tous les acteurs de l'eau	Poursuivre la gestion concertée au niveau local	Renforcer la gestion locale et concertée

III.b La relation existant entre le contrat d'étang et les objectifs de la DCE

La Directive Cadre Eau (DCE), adoptée par le parlement européen le 20 octobre 2000, a comme objectif principal la protection à long terme des milieux aquatiques. Elle fixe une obligation de résultats qui est celle de l'atteinte du bon état chimique et écologique des milieux aquatiques à l'horizon 2015. Pour cela, la directive impose une méthode de travail, via différentes étapes (établissement d'un état des lieux, d'un plan de gestion correspondant à la révision du SDAGE, d'un programme d'actions et finalement du bilan de l'atteinte des objectifs) assortie de délais à respecter.

Lors de la réalisation de l'état des lieux-DCE sur la masse d'eau correspondant à l'étang de Salses-Leucate, les pressions les plus impactantes pour ce milieu ont été identifiées. Il s'agit principalement du développement de l'algue toxique Dinophysis (qui a un impact sur l'usage conchylicole de l'étang), de celui de l'algue verte envahissante Valonia et dans une moindre mesure, de la cabanisation sur les berges de l'étang. Ces pressions, bien que fortes localement, ne sont probablement pas de nature à mettre en péril l'atteinte du bon état écologique (dans le sens de la DCE) de la masse d'eau de l'étang en 2015.

Le deuxième contrat de l'étang de Salses-Leucate s'attache néanmoins à considérer ces problèmes et engage des actions pour limiter ces pressions :

- en augmentant les connaissances sur le développement de Dynophysis et en améliorant la gestion des périodes de crise,
- en engageant des actions de lutte contre les plantes envahissantes,
- en engageant des actions pour limiter la cabanisation.

III.c Les objectifs du second contrat d'étang

VOLET I : Améliorer le fonctionnement et la qualité des milieux aquatiques

Objectif I.A : Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau de l'étang et des milieux aquatiques associés

Limitier les apports urbains (assainissement, ruissellement, ...)

Dans le but de poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux de la lagune et des milieux aquatiques associés (notamment les zones humides périphériques) et de maintenir à long terme ce bon état au sens de la directive cadre sur l'eau, des efforts supplémentaires doivent porter sur une réduction des apports polluants venant du bassin versant.

Le premier contrat d'étang a eu comme objectif majeur d'améliorer la qualité de l'eau de l'étang avec comme principal moyen d'action la mise à niveau des systèmes épuratoires sur le bassin versant. Ces opérations n'étant pas totalement achevées, il convient de **poursuivre les efforts de limitation des apports urbains** en agissant sur :

- la réfection des réseaux d'assainissement encore défectueux,
- la réhabilitation des stations d'épuration en respectant les normes préconisées par le SAGE en matière de microbiologie,
- l'augmentation des moyens de contrôle du fonctionnement des systèmes épuratoires collectifs (suivi des paramètres microbiologiques dans les auto-contrôles, installation de détecteurs d'événements sur toutes les communes) et des systèmes d'assainissement autonome.

Lors d'épisodes pluvieux, les apports de polluants chimiques arrivant dans le réseau hydrographique périphérique de l'étang et dans l'étang, ont été identifiés comme provenant principalement des surfaces urbanisées, des voies de communication et de certaines décharges. C'est pourquoi ce contrat s'attachera à **diminuer les apports provenant du bassin versant** notamment en limitant l'impact des eaux pluviales sur l'étang et à réhabiliter notamment la décharge de Salses-le-Château située directement en bordure de zone humide et représentant une menace forte pour la qualité de l'eau.

Les résultats attendus :

- Amélioration des résultats du réseau de surveillance microbiologique REMI : augmentation du pourcentage de prélèvements avec des teneurs inférieures à 300 coliformes fécaux/100ml de chair et de liquide intervalvaire.
- Maintien du classement RSL bleu à vert : très bon à bon état de la lagune vis-à-vis de l'eutrophisation

Limiter les apports provenant des activités agricole, de pêche et de conchyliculture

Le premier contrat d'étang avait comme objectif d'améliorer rapidement et durablement la qualité de l'eau de l'étang de façon à maintenir les activités traditionnelles sur l'étang. Le SAGE de l'étang de Salses-Leucate a confirmé la vocation première de cet étang à travers sa première orientation stratégique : « *Garantir une qualité de l'étang et un partage de l'espace à la hauteur des exigences des activités traditionnelles* ».

Afin de compléter les actions de modernisation des structures conchyliques entreprises dans le cadre du premier contrat, il convient de poursuivre les actions d'amélioration des conditions de production.

Deux entreprises de pisciculture sont installées à proximité immédiate des résurgences de Font Dame et Font Estramar. Ces piscicultures rejettent leurs eaux après un traitement d'épuration dans les zones de sagnes débouchant directement dans l'étang. Le contrat propose une action visant à mieux connaître ces rejets pour améliorer leur qualité.

Dans le cadre du premier contrat d'étang aucune opération consacrée à la limitation des apports diffus n'a pu être menée. Il convient par conséquent d'accorder lors de ce deuxième contrat une attention particulière à cette problématique notamment à travers l'amélioration des pratiques agricoles de façon à limiter les risques d'impact sur le milieu. Des actions seront menées de façon à limiter le plus possible le rejet direct de polluants (produits phytosanitaires, éléments nutritifs, ..) vers le milieu : amélioration de l'efficacité des traitements des effluents des caves viticoles, réduction des rejets provenant de serres hors sol.

La limitation des apports polluants à travers les ports de plaisance est également une action qui sera développée au cours de ce contrat.

Les résultats attendus :

- *Diminution des signes d'eutrophisation dans les zones confinées et notamment dans les zones à proximité de l'anse de la Roquette, de l'anse du Paurel.*
- *Equipped des ports en installations qui sont de nature à limiter leur impact sur le milieu.*

Intervenir en amont pour changer les pratiques

Un certain nombre d'actions conduisant de façon indirecte à une amélioration de la qualité de l'eau sont également prévues. Il s'agit là d'opérations telles que l'aménagement du vignoble de façon à limiter les possibilités d'apports de polluants vers le milieu, la sensibilisation et la promotion de techniques alternatives en agriculture et pour la gestion des espaces verts. Ces opérations viseront par conséquent à la fois les utilisateurs agricoles et non-agricoles.

Les actions développées dans cette partie du contrat concernent également la mise en œuvre des opérations visant à limiter la cabanisation et le développement de campings sauvages sur le bord de l'étang.

Les résultats attendus :

- *Diminution des sources possibles d'apports de polluants vers d'étang*
- *Diminution des espaces végétaux érodés (vérifiable sur la base de photos aériennes) par le contrôle et la maîtrise des camping-cars sur les berges de l'étang.*

Objectif I.B. : Mettre en place ou améliorer la gestion des zones humides périphériques

Les études réalisées dans le cadre du premier contrat d'étang (Volet III.B : Etat des lieux et diagnostic) ont permis à la Commission Locale de l'Eau d'établir des préconisations concernant une meilleure gestion des milieux humides.

Dans le but de préserver le patrimoine des zones humides, d'entretenir leur pouvoir auto-épurateur participant à la lutte contre la pollution trophique de la lagune et de gérer durablement les activités et usages liés à ces milieux, ce contrat d'étang se fixe comme objectif de mettre en place et d'améliorer leur gestion.

Une des premières actions concrètes de la meilleure gestion des zones humides est la réhabilitation de la décharge de Salses-le-Château. La limitation de l'accès aux île et presqu'île de l'étang de Salses-Leucate de même que la lutte contre certaines espèces envahissantes sont également des actions de gestion ciblée.

Les zones humides en bordure sud (sagnes) et en bordure est (plages) de l'étang font aujourd'hui l'objet d'une gestion morcelée car variant suivant les limites communales. Il convient donc d'organiser et de pérenniser une gestion globale de ces zones. Les modalités de cette gestion (accueil du public, entretien des réseaux hydrauliques, modalités de protection et de réhabilitation de certaines zones), devront être définies lors de l'établissement de plans de gestion.

Vu les faibles connaissances existant notamment sur le fonctionnement du réseau hydrographique des zones humides périphériques de l'étang, le contrat d'étang proposera d'étudier ce fonctionnement avant de réaliser des plans de gestion sur cette zone et de s'engager dans des actions d'entretien du réseau hydrographique.

Les résultats attendus :

- *Maintien de la diversité spécifique (faune et flore) observée lors de la réalisation du bilan écologique des zones humides. La vérification peut être réalisée par une revisite des mêmes zones et un inventaire des espèces rencontrées.*
- *Réalisation d'un document de gestion des zones humides (éventuellement sous forme de DOCOB puisque ces zones sont proposées au réseau Natura 2000)*
- *Diminution de la densité des espèces envahissantes. La vérification nécessite la réalisation d'un « comptage » avant et après les opérations.*

Objectif I.C. : Assurer une meilleure gestion de la ressource en eau

Certains aquifères présents sur le périmètre d'action du contrat ont été identifiés comme des aquifères à fort intérêt stratégique par le SDAGE : c'est le cas pour l'aquifère multicouches du Pliocène et pour le karst des Corbières. Ce fait, combiné à une prévision de forte augmentation de la population au cours des années à venir, rend nécessaire des réflexions sur la rationalisation des usages de la ressource en eau. C'est pourquoi ce contrat prévoit la réalisation de diagnostics sur les usages de la ressource en eau.

Parallèlement à ces réflexions, le contrat s'engage à réaliser des actions directes sur les sources potentielles de pollution des aquifères, de façon à préserver la qualité des eaux en même temps que leur bonne gestion quantitative. Pour cela, les partenaires s'engagent à :

- réaliser un inventaire des forages en service et abandonnés, à évaluer le risque de pollution des eaux souterraines et à définir des actions pour limiter cette pollution
- définir des règles de gestion de l'aquifère du karst des Corbières visant à sa préservation qualitative et quantitative.

Les résultats attendus :

- *Non-dégradation de la qualité des eaux souterraines. Les puits du SIVOM Leucate/Le Barcarès sont équipés de systèmes de surveillance vérifiant notamment la conductivité (surveillance de la salinité des eaux). Le maintien de la qualité des eaux souterraines pourrait notamment être quantifié par une diminution des alertes d'augmentation de la conductivité dans les puits du SIVOM Leucate/ Le Barcarès.*
- *Implication des collectivités dans la future structure de gestion de la nappe du Pliocène.*
- *Définition de règles de gestion du karst des Corbières*

Objectif I.D. : Engager des actions de suivi du milieu

Ces opérations visant à améliorer la qualité du milieu doivent nécessairement être complétées par des **suivis du milieu**. Ces suivis peuvent être organisés dans le cadre de réseaux préexistants (RSL, REMI, REPHY ...) ou consister en des actions de suivi spécifiques liées à des opérations précises par exemple : suivi de l'efficacité des aires de remplissage sécurisées.

Les résultats attendus :

Acquisition et centralisation des données décrivant la qualité du milieu

VOLET II : Mieux organiser les activités liées aux milieux aquatiques ou influençant ces milieux

Objectif II.A : Limiter l'impact du développement de Dinophysis sur la pratique de la conchyliculture

Depuis 2002, les conchyliculteurs de l'étang de Salses-Leucate subissent régulièrement des périodes de fermeture de la commercialisation des huîtres suite au développement naturel de l'algue toxique Dinophysis.

Il convient de concentrer les efforts sur une amélioration des conditions de travail des conchyliculteurs en réalisant des opérations :

- qui visent à permettre une meilleure gestion des crises liées au développement de Dinophysis,
- qui conduisent à une meilleure connaissance du phénomène de développement de cette algue,
- qui permettent aux conchyliculteurs d'assurer une pérennité de leur activité malgré la présence de cette algue.

Les résultats attendus :

- Meilleure gestion des crises liées au développement de Dinophysis (communication, prévision des crises...).
- Maintien de l'activité de conchyliculture sur l'étang de Salses-Leucate.

Objectif II.B. : Mieux organiser les activités récréatives

Dans le but d'améliorer la cohabitation entre les activités traditionnelles et les activités de loisir sur l'étang de Salses-Leucate, le SAGE préconise un certain nombre d'actions pour une meilleure gestion des usages sur l'étang. Ces préconisations du SAGE sont transcrites dans ce contrat en actions partenariales et concernent d'une part les activités qui se pratiquent sur le plan d'eau et les activités concernant les zones naturelles périphériques de l'étang.

Cet objectif concerne notamment l'aménagement de sentiers de découverte des zones humides, l'installation de panneaux de communication sur le zonage de l'étang tel que défini par le SAGE, les aménagements limitant l'accès aux îles et presqu'îles de l'étang de Salses-Leucate, etc.

La poursuite des opérations de valorisation de la production locale initiée dans le cadre du premier contrat d'étang va par ailleurs être poursuivie à travers l'équipement du centre halio-touristique pour l'accueil du public.

Les résultats attendus :

- Maintien de l'absence de conflit d'usage même lors du développement prévisible de nouvelles pratiques ludiques sur l'étang et ses abords.
- Maintien de la diversité spécifique (faune et flore) observée lors de la réalisation du bilan écologique des zones humides.
- Meilleure valorisation de la production locale.

VOLET III : Mieux connaître et faciliter les échanges entre la mer et la lagune

Objectif III.A. : Mieux connaître les échanges entre la mer et la lagune

Afin de mieux connaître et d'améliorer les échanges étang-mer, les partenaires s'appuieront sur le modèle hydrodynamique de l'étang qui prendra en compte les échanges à travers les graus. Cette connaissance visera également l'impact des récifs sur la dynamique des échanges mer-lagune de l'ichtyofaune.

Les résultats attendus :

- Outil de modélisation hydraulique de la lagune opérationnel

Objectif III.B. : Réaliser des aménagements facilitant la circulation de l'eau et des navires

Dans le but d'améliorer les conditions de pratique des activités de conchyliculture et de pêche, le contrat prévoit par ailleurs une action d'amélioration des conditions d'accès à toutes les zones de production de l'étang.

Les résultats attendus :

- Amélioration des conditions de circulation sur l'étang

VOLET IV : Animer le contrat d'étang

Afin de veiller au bon déroulement et à la réalisation des actions planifiées dans le contrat d'étang, le Comité de pilotage fera régulièrement le point sur l'avancement des travaux. Conformément aux préconisations du MEDD, la C.L.E formera ce Comité de pilotage. Il validera également si nécessaire l'inscription de nouvelles actions dans le contrat. Des Commissions ou groupes de travail plus techniques seront constitués selon les besoins pour la préparation de certaines réunions, le suivi technique des dossiers, etc.

Objectif IV.A. : Assurer l'animation du contrat et la communication entre tous les acteurs de l'eau

L'animation du Contrat d'étang sera assurée par RIVAGE Salses-Leucate. Le syndicat de gestion de l'étang de Salses-Leucate assurera en effet l'animation du Comité de pilotage et des Commissions ou groupes de travail. A ce titre, RIVAGE Salses-Leucate sera également chargé de la mise à jour des tableaux de bord et du suivi du déroulement des actions.

Le rôle d'animateur du contrat d'étang devra aussi avoir une composante de communication dirigée d'une part vers les partenaires directs du projet en les tenant régulièrement informés de l'avancement des actions et des résultats qui en découlent et d'autre part vers le grand public sur les enjeux du contrat et les actions engagées.

Les résultats attendus :

- *Maintien de la dynamique de concertation lancée au cours du premier contrat d'étang et au cours de l'élaboration du SAGE.*
- *Connaissance précise des budgets inscrits à chaque action et de l'état des dépenses des subventions allouées aux projets .*
- *Prise de conscience du public de la nécessité d'une gestion globale de l'eau et des actions de gestion se déroulant sur son territoire (vérifiable par des enquêtes).*

III.d Le programme d'actions

VOLET I : Améliorer le fonctionnement et la qualité des milieux aquatiques

A. Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau de l'étang et des milieux aquatiques associés

Limitier les apports urbains (assainissement, ruissellement, ...):

1. Poursuivre la mise à niveau des systèmes d'assainissement en respectant les normes de rejet définies par le SAGE
2. Contrôler les systèmes d'assainissement autonome
3. Limiter l'impact des eaux pluviales sur l'étang

Limitier les apports provenant des activités agricole, de pêche et de conchyliculture

4. Réduire les rejets provenant des piscicultures
5. Réduire les rejets des serres hors sol
6. Améliorer les traitements des effluents des caves vinicoles particulières
7. Limiter l'impact des ports sur le milieu

Intervenir en amont pour changer les pratiques

8. Engager des actions en faveur du respect des Bonnes Pratiques Agricoles (BPA)
9. Elaborer une charte sur la gestion du parcellaire viticole dans une partie du bassin versant de l'étang de Salses-Leucate
10. Sensibiliser les utilisateurs non agricoles aux pratiques d'application des produits phytosanitaires les plus respectueuses de l'environnement
11. Maîtriser la cabanisation sur l'ensemble du périmètre du SAGE
12. Maîtriser le camping sauvage

B. Mettre en place ou améliorer la gestion des zones humides périphériques

1. Réhabiliter la décharge de Salses-le-Château
2. Réaliser un plan de gestion dans les zones des sagnes et le mettre en œuvre
3. Réaliser des plans de gestion sur certaines zones d'arrière-plage et le mettre en œuvre
4. Elaborer un diagnostic sur les établissements équestres
5. Lutter contre les espèces (animales ou végétales) introduites ou envahissantes
6. Limiter l'accès aux îles et presqu'îles de l'étang de Salses-Leucate

C. Assurer une meilleure gestion de la ressource en eau

1. Mieux gérer la ressource en eau

D. Engager des actions de suivi du milieu

1. Suivi de l'efficacité des aires de remplissage des pulvérisateurs
2. Engager des actions de suivi de la qualité du milieu

VOLET II : Mieux organiser les activités liées aux milieux aquatiques ou influençant ces milieux

A. Limiter l'impact du développement de Dinophysis sur la pratique de la conchyliculture

1. Gérer les crises de Dinophysis sur l'étang de Salses-Leucate

B. Mieux organiser les activités récréatives

1. Communiquer le zonage de l'étang et du littoral à tous les usagers
2. Réaliser des sentiers de découverte respectueux de la faune et de la flore
3. Equiper le centre halieu-touristique pour l'accueil du public et la valorisation des activités traditionnelles

VOLET III : Mieux connaître et faciliter les échanges entre la mer et la lagune

A. Mieux connaître les échanges entre la mer et la lagune

1. Mieux connaître la dynamique hydraulique de l'étang de Salses-Leucate
2. Suivre les récifs artificiels de Leucate et du Barcarès

B. Réaliser des aménagements facilitant la circulation de l'eau et des navires

1. Maintenir l'accessibilité aux zones de production de l'étang

VOLET IV : Animer le contrat d'étang

La coordination, l'assistance et le suivi de l'ensemble des actions du contrat d'étang seront assurés par RIVAGE Salses-Leucate.

A. Assurer l'animation du contrat et la communication entre tous les acteurs de l'eau

1. Piloter le contrat d'étang

III.e Les relations entre le programme d'actions et les préconisations du SAGE

Le tableau ci-dessous résume de façon synthétique les correspondances entre les préconisations du SAGE et les actions du contrat d'étang. Dans la mesure du possible, toutes les préconisations du SAGE ont été traduites dans le programme d'actions.

Certaines préconisations ne se trouveront cependant pas dans ce programme. Il s'agit alors de prescriptions ne pouvant être directement transcrites en opérations chiffrables telles que par exemple : « rédiger un arrêté portant sur l'organisation des activités de loisir sur l'étang ». Cette préconisation fait en effet appel à la rédaction d'un arrêté de la préfecture maritime qui ne peut pas faire l'objet d'une contractualisation.

Préconisation du SAGE	Numéro action contrat	Objectif du contrat
I – 1.1 / normes de rejet bactériologiques pour les stations d'épuration	I A.1	Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau de l'étang et des milieux aquatiques associés
I – 1.2 / suivi de la qualité microbiologique des rejets	I A.1	Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau de l'étang et des milieux aquatiques associés
I – 1.3 / information des professionnels par rapport aux résultats du REMI	IV A.1	Assurer l'animation du contrat et la communication entre tous les acteurs de l'eau
I – 1.4 / réduction des apports domestiques de polluants organiques et trophiques	I A.1	Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau de l'étang et des milieux aquatiques associés
I – 1.5 / réalisation d'un schéma directeur d'assainissement	I A.1	Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau de l'étang et des milieux aquatiques associés
I – 1.6 / installation d'un détecteur d'événements sur les systèmes d'assainissement	I A.1	Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau de l'étang et des milieux aquatiques associés
I – 1.7 / information de la structure de gestion par rapport aux événements détectés sur les stations d'épuration	IV A.1	Assurer l'animation du contrat et la communication entre tous les acteurs de l'eau
I – 1.8 / contrôle communal de l'assainissement autonome	I A.2	Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau de l'étang et des milieux aquatiques associés
I – 2.1 / mise en conformité des rejets de serres	I A.5	Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau de l'étang et des milieux aquatiques associés
I – 2.2 / respect des bonnes pratiques agricoles	I A.8	Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau de l'étang et des milieux aquatiques associés
I – 2.3 / pérennisation des opérations de récupération des EVPP	I A.8	Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau de l'étang et des milieux aquatiques associés
I – 2.4 / plan d'épandage lors de l'utilisation des composts issus de boues de station d'épuration		

Préconisation du SAGE	Numéro action contrat	Objectif du contrat
I – 2.5 / sensibilisation des utilisateurs non-agricoles aux bonnes pratiques d'utilisations des produits phytosanitaires	I A.10	Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau de l'étang et des milieux aquatiques associés
I – 2.6 / maîtrise des eaux de ruissellement	I A.3	Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau de l'étang et des milieux aquatiques associés
I – 3.1 / redéfinition de l'espace dédié au ski-nautique		
I – 3.2 / déplacement de l'activité de jet-ski vers la mer		
I – 3.3 / clarification de la situation du chenal inter-ports		
I – 3.4 / poursuite de la concertation autour du kyte-surf		
I – 3.5 / amélioration de la signalisation des piquets de pêche		
I – 3.6 / rédaction d'un arrêté portant sur le zonage de l'étang		
I – 3.7 / communication sur le zonage de l'étang	II B.1	Mieux organiser les activités récréatives
II – 1.1 / prise en compte de la valeur patrimoniale des zones humides lors de l'aménagement d'un sentier de découverte	II B.2	Mieux organiser les activités récréatives
II – 1.2 / limitation de l'accès aux îles et presqu'îles	I B.6	Mettre en place ou améliorer la gestion des zones humides périphériques
II – 1.3 / maîtrise du camping sauvage	I A.12	Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau de l'étang et des milieux aquatiques associés
II – 1.4 / maîtrise de la cabanisation	I A.11	Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau de l'étang et des milieux aquatiques associés
II – 1.5 / information sur les risques de la cabanisation	I A.11	Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau de l'étang et des milieux aquatiques associés
II – 1.6 / plan de gestion sur les zones humides	I B.2	Mettre en place ou améliorer la gestion des zones humides périphériques
II – 1.7 / plan de gestion des plages	I B.3	Mettre en place ou améliorer la gestion des zones humides périphériques
II – 2.1 / réhabilitation de la décharge de Salses-le-Château	I B.1	Mettre en place ou améliorer la gestion des zones humides périphériques
II – 2.2 / meilleure intégration du rejet des piscicultures	I A.4	Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau de l'étang et des milieux aquatiques associés
II – 2.3 / entretien des réseaux hydrauliques dans les zones humides	I B.2	Mettre en place ou améliorer la gestion des zones humides périphériques
II – 2.4 / respect des réserves de chasse		

Préconisation du SAGE	Numéro action contrat	Objectif du contrat
II – 2.5 / lutte contre les espèces introduites ou envahissantes	I B.5	Mettre en place ou améliorer la gestion des zones humides périphériques
II – 3.1 / protection réglementaire de l'île de la Corrège		
II – 3.2 / protection réglementaire de la mare d'Opoul		
II – 3.3 / inventaire type ZNIEFF I sur les sagnes de Garrieux		
II – 3.4 / acquisition de secteurs sensibles par le conservatoire du littoral		
II – 3.5 / maintien de la surface totale des zones humides		
III – 1.1 / préserver la ressource en eau du karst des Corbières	I C.1	Assurer une meilleure gestion de la ressource en eau
III – 1.2 / réaliser un schéma directeur d'alimentation en eau potable	I C.1	Assurer une meilleure gestion de la ressource en eau
III – 1.3 / réduire le gaspillage de l'eau	I C.1	Assurer une meilleure gestion de la ressource en eau
III – 2.1 / inventaire des forages communaux, agricoles et privés abandonnés	I C.1	Assurer une meilleure gestion de la ressource en eau
III – 2.2 / inventaire des forages en service	I C.1	Assurer une meilleure gestion de la ressource en eau
III – 3.1 / informer sur la fragilité des ressources en eau souterraine	I C.1	Assurer une meilleure gestion de la ressource en eau
IV – 1.1 / maintenir mobiles les portes sur les graus		
IV – 1.2 / faire une étude préalable au réaménagement des portes sur les graus		
IV – 1.3 / réalisation d'une convention de gestion des portes réaménagées		
IV – 2.1 / analyser le fonctionnement hydraulique de la plaine de la Salanque	I B.2	Mettre en place ou améliorer la gestion des zones humides périphériques
IV – 2.2 / analyser le fonctionnement hydraulique des ruisseaux des Corbières maritimes		
V – 1.1 / Créer une structure de gestion		Pour mémoire

IV. LE CONTRAT DE L'ETANG DE SALSES-LEUCATE

IV.a Le contrat

Conclu entre :

- L'ETAT,

représenté par le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon, le Préfet du département de l'Aude et le Préfet du département des Pyrénées-Orientales, et désigné ci-après par le terme "Etat" ;

- La REGION Languedoc-Roussillon,

représentée par son Président et désignée ci-après par le terme "Région" ;

- Les DEPARTEMENTS de l'Aude et des Pyrénées-Orientales,

représentés chacun par leur Président et désignés ci-après par les terme "Département de l'Aude " et "Département des Pyrénées-Orientales " ;

- L'AGENCE DE L'EAU Rhône-Méditerranée et Corse,

représentée par son Directeur et désignée ci-après par le terme "Agence" ;

- LES COMMUNES de CAVES, FITOU, LE BARCARES, LEUCATE, OPOUL-PERILLOS, SAINT HIPPOLYTE, SAINT LAURENT DE LA SALANQUE , SALSES-LE-CHATEAU, TREILLES,

représentées par leur Maire et désignées ci-après par le terme "Communes" ;

- Le Syndicat RIVAGE,

représenté par son Président et désigné ci-après par le terme "RIVAGE" ;

- Le SIVOM Leucate-Le Barcarès,

représenté par son Président et désigné ci-dessous par le terme "SIVOM" ;

- La COMMUNAUTE d'AGGLOMERATION Perpignan Méditerranée,

représentée par son Président et désigné ci-dessous par le terme "PMCA" ;

- La CHAMBRE D'AGRICULTURE de l'Aude et La CHAMBRE D'AGRICULTURE des Pyrénées-Orientales,

représentées chacune par leur Président et désignées ci-après par le terme "Chambre d'Agriculture de l'Aude" et "Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales" ;

Est convenu ce qui suit.

Article 1 : Périmètre

Le deuxième contrat d'étang étant un outil de mise en œuvre du SAGE, le périmètre du présent contrat est équivalent au périmètre du SAGE et comprend par conséquent les communes de :

Le Barcarès
Leucate
Salses-le-Château

St Laurent de la Salanque
St Hippolyte
Fitou

Treilles
Caves
Opoul

Article 2 : Durée

Le présent contrat est établi et conclu pour une durée de 5 ans à compter de sa date de signature.

Article 3 : Objectifs et résultats attendus

OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS
VOLET I : Améliorer le fonctionnement et la qualité des milieux aquatiques	
I.A Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau de l'étang et des milieux aquatiques associés	- Amélioration des résultats du réseau de surveillance microbiologique REMI. - Maintien du classement RSL bleu à vert : très bon à bon état de la lagune vis-à-vis de l'eutrophisation - Diminution des signes d'eutrophisation dans les zones confinées. - Equipement des ports en installations qui sont de nature à limiter leur impact sur le milieu. - Diminution des sources possibles d'apports de polluants vers d'étang. - Diminution des espaces végétaux érodés par le contrôle et la maîtrise des campings cars sur les berges de l'étang.
I.B Mettre en place ou améliorer la gestion des zones humides périphériques	- Maintien de la diversité spécifique (faune et flore). - Réalisation d'un document de gestion des zones humides - Diminution de la densité des espèces envahissantes.
I.C Assurer une meilleure gestion de la ressource en eau	- Non-dégradation de la qualité des eaux souterraines. - Implication des collectivités dans la future structure de gestion de la nappe du Pliocène. - Règles de gestion de l'aquifère du karst des Corbières
I.D Engager des actions de suivi du milieu	- Acquisition et centralisation des données décrivant la qualité du milieu
VOLET II : Mieux organiser les activités liées aux milieux aquatiques ou influençant ces milieux	
II.A Limiter l'impact du développement de Dinophysis sur la pratique de la conchyliculture	- Meilleure gestion des crises liées au développement de Dinophysis. - Maintien de l'activité de conchyliculture sur l'étang.
II.B Mieux organiser les activités récréatives	- Maintien de l'absence de conflit d'usage. - Maintien de la diversité spécifique (faune et flore). - Meilleure valorisation de la production locale.
VOLET III : Mieux connaître et faciliter les échanges entre la mer et la lagune	
III.A Mieux connaître les échanges entre la mer et la lagune	- Outil de modélisation hydraulique de la lagune opérationnel
III.B Réaliser des aménagements facilitant la circulation de l'eau et des navires	- Amélioration des conditions de circulation sur l'étang
VOLET IV : Animer le contrat d'étang	
IV.A Assurer l'animation du contrat et la communication entre tous les acteurs de l'eau	- Maintien de la dynamique de concertation. - Connaissance précise des budgets inscrits à chaque action et de l'état des dépenses. - Prise de conscience du public de la nécessité d'une gestion globale de l'eau et des actions de gestion se déroulant sur son territoire.

Article 4 : Engagements des partenaires

Les collectivités territoriales, locales, établissements publics et autres maîtres d'ouvrage signataires du présent contrat pourront bénéficier d'aides financières notamment de l'Etat, de la Région, des Départements de l'Aude et/ou des Pyrénées-Orientales, de l'Agence de l'Eau.

Dans tous les cas, les décisions d'octroi de subventions n'auront lieu qu'après un examen par les divers organismes financeurs des dossiers correspondants.

Modalités particulières :

Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse s'engage à participer prioritairement au financement des opérations inscrites au présent Contrat, sur la période 2006-2010, à compter de sa signature, selon les modalités de son programme d'intervention en vigueur à la date de chaque décision d'aide, à l'exception de l'attribution des bonus.

Les taux et les montants de la participation prévisionnelle de l'Agence de l'Eau inscrits sur les fiches actions et dans le plan de financement du contrat figurent à titre indicatif.

Ils ont été calculés sur la base des modalités de son 8^{ème} programme d'intervention révisé fin 2004 (délibération n°2004-53 de son Conseil d'Administration du 9 décembre 2004 et délibérations d'application), au vu des éléments techniques disponibles à la signature du Contrat.

⇒ Les dispositions bonifiées au titre du présent Contrat sont toutes liées au strict respect du calendrier d'engagement des opérations.

- L'Agence de l'Eau retient à ce titre l'action singulière de mise en place de dispositifs de traitement tertiaire des effluents des stations d'épuration avant rejet dans le milieu, mesure qui traduit la préconisation du SAGE de l'étang en matière de qualité bactériologique des effluents.
- L'Agence de l'Eau s'engage également à ce titre à garantir le taux d'aide applicable à la date de signature du Contrat au projet de station d'épuration de Port Leucate, sous réserve du strict respect du calendrier d'engagement de l'opération.

⇒ Autres dispositions particulières

- Les conditions particulières relatives aux enjeux environnementaux et priorités identifiés dans les contrats départementaux de l'Aude et des Pyrénées Orientales en vigueur à la date de chaque décision d'aide s'appliquent.
- Les modalités particulières relatives aux autres contrats (Ports Propres en Languedoc-Roussillon, contrats pour la réduction des pollutions viti-vinicoles des caves particulières) en vigueur à la date de chaque décision d'aide s'appliquent également.

Région Languedoc-Roussillon

La Région Languedoc s'engage à participer au financement des actions du Contrat d'Etang de Salses Leucate dans le cadre de sa politique en matière de gestion et d'aménagement des milieux lagunaires, d'environnement, de développement des activités touristiques, halieutiques et conchyliques, conformément à ses règlements d'intervention et à la maquette financière du Contrat. Les décisions d'attribution aux bénéficiaires se feront par voie de délibération du Conseil Régional Languedoc-Roussillon et restent subordonnées à l'ouverture de crédits suffisants par les sessions budgétaires de l'assemblée.

Le Conseil Régional interviendra sous réserve de la participation effective des autres signataires telle que prévue dans les plans de financement de chaque action.

La Région Languedoc-Roussillon interviendra notamment sur :

- La réduction des rejets provenant des piscicultures,
- La limitation de l'impact des ports sur la milieu,
- L'élaboration d'une charte sur la gestion du parcellaire viticole,
- La sensibilisation des utilisateurs non agricoles de produits phytosanitaires,
- La maîtrise de la cabanisation,
- La maîtrise du camping sauvage,
- La réalisation de plans de gestion d'espaces naturels,
- La lutte contre les espèces envahissantes,
- La gestion de la ressource en eau potable,
- La gestion des crises de Dinophysis,
- L'organisation des activités récréatives,
- La connaissance des échanges entre la mer et la lagune,
- L'animation du Contrat.

Conseil Général de l'Aude

Parmi toutes les fiches actions élaborées pour ce second contrat, certaines relèvent directement des axes stratégiques des politiques de l'environnement et de la pêche du Conseil Général de l'Aude et donc sont susceptibles d'être financées. Il s'agit :

- ① mise à niveau des systèmes d'assainissement collectifs et individuels
- ② améliorer les traitements des effluents des caves viticoles
- ③ mieux gérer la ressource en eau potable
- ④ engager des actions de suivi de la qualité du milieu
- ⑤ gérer les crises de dinophysis
- ⑥ réaliser des sentiers de découverte respectueux de la faune et de la flore
- ⑦ mieux connaître la dynamique hydraulique et sédimentaire de l'étang
- ⑧ suivi des récifs artificiels.

Pour tout ce qui concerne l'amélioration des connaissances de cet étang dans un objectif de maintien des activités économiques, l'appui du Conseil Général peut être apporté par la mise à disposition de nos techniciens "Ressources en eau et géologie", "Espaces naturels" et "Appui aux communes" pour le suivi des études.

Pour tout ce qui relève de nos politiques d'aides aux communes ou EPCI, l'aide du Conseil Général pourra être apportée selon nos propres modalités de partenariat avec l'Agence de l'Eau. A savoir, les dossiers techniques devront être déposés aux dates données pour les programmations annuelles. Leur financement amènera le Conseil général de l'Aude à mobiliser les crédits des enveloppes des contrats villes, des cantons et du contrat d'étang et de tout autre financement publique.

Les taux d'intervention sont ceux de notre contrat RMC, valide jusqu'au 31/12/2006, à savoir :

Station d'épuration	40 % du plafond RMC
Réseaux de transport	25 % du plafond RMC.

Le plan de financement présenté dépend donc des conditions du prochain contrat départemental « Agence de l'Eau – Conseil Général de l'Aude ». Les pourcentages indiqués sont à titre indicatif et devront dans tous les cas être précisés au cas par cas, dans la limite de 400 000€ par an.

Pour les effluents des caves particulières sous réserve d'une maîtrise d'ouvrage par l'Association des Caves Particulières de Fitou, et d'un cofinancement de l'Agence RMC, le Conseil Général pourrait intervenir à 10 %, conformément à nos précédentes interventions en direction des caves coopératives.

Pour les sentiers de randonnées, c'est notre règlement d'attribution de la TDENS qui s'appliquera à savoir :

Création de sentiers : entre 20 et 80 % d'aide selon le classement PDIPR.

Pour le suivi des récifs artificiels ce sont les financements dédiés à la politique de la Pêche à hauteur de 5 % qui pourraient être mobilisés.

Il conviendra donc chaque année, en fonction de l'état d'avancement des projets, d'établir une programmation annuelle de ventilation des crédits départementaux affectés au contrat d'étang de SALSES-LEUCATE dont le montant annuel ne saurait être supérieur à 400.000 € et qui feront l'objet d'une décision en Commission Permanente.

Conseil Général des Pyrénées-Orientales

Le Conseil Général s'engage à participer au financement de certaines opérations prévues dans le deuxième contrat d'étang de Salses Leucate.

Les interventions financières se réaliseront prioritairement dans ses domaines de compétence et principalement dans le cadre de contrats et de conventions conclus entre le Département et ses partenaires financiers (Agence de l'Eau, ADEME, ...), à savoir :

Programme d'aides pour les travaux d'eau potable et d'assainissement

Contrat départemental signé entre le Conseil Général et l'Agence de l'eau RMC jusqu'à la fin du huitième programme (2005-2006)

Il convient de préciser :

- que le montant des travaux H.T aidé est plafonné selon les barèmes de l'Agence de l'eau,
- que les taux d'intervention maxima du Département mentionnés dans les fiches actions sont applicables aux collectivités qui exploitent leurs installations d'eau potable et d'assainissement en régie,
- que les aides de l'Agence de l'Eau relatives aux communes de la Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée sont gérés directement par cet organisme. En conséquence, ces collectivités ne sont pas incluses dans le contrat départemental cité ci-dessus et ne bénéficient pas de l'aide du Département.

Programme départemental de maîtrise des déchets 2004-2009

Convention tripartite signée entre l'ADEME, le SYDETOM et le Conseil Général pour la maîtrise des déchets et en particulier pour la fermeture et réhabilitation des décharges de déchets ménagers

Schéma Départemental de Randonnée

Aide financière à la création, l'entretien et la signalétique des itinéraires, prélevée sur les crédits de la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles.

Il est utile de mentionner que ces outils financiers sont susceptibles d'être modifiés ou non renouvelés pendant la durée du deuxième contrat d'étang.

Les taux d'intervention correspondants sont mentionnés dans les fiches actions. Ils seront diminués des autres financements publics susceptibles d'être obtenus au titre des fonds européens (FEDER, FEOGA, LIFE-EDEN,...), de la D.G.E ou de toute autre participation financière dans la limite du plafond réglementaire de 80%.

Le Département interviendra également dans les opérations concernant la réduction des pollutions localisées (rejets de serres hors sol, rejets des piscicultures, rejets des centres

équestres) et la gestion des ressources en eau. D'autres opérations concernant les espaces naturels sensibles seront également financées.

Article 5 : Pilotage du contrat

Les partenaires du Contrat coordonnent leurs actions au sein du Comité d'étang, qui a pour rôle de prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution des travaux et qui veille à la bonne exécution des actions planifiées dans le contrat. Dans ce cadre, des bilans annuels (techniques et financiers) d'avancement du programme d'actions du Contrat doivent lui être présentés.

Etant donné l'existence sur le même territoire d'une Commission Locale de l'Eau pilotant la mise en œuvre du SAGE, cette Commission Locale de l'Eau fera fonction de Comité d'étang assurant ainsi une composition représentative du tissu économique et social du territoire.

Ce Comité d'étang pourra associer, en tant que de besoin, d'autres partenaires concernés par les actions mises en œuvre (experts, ...).

Le Comité d'étang sera secondé par un comité plus technique nommé Comité de pilotage, composé des services techniques notamment de l'Etat, de la Région, des Départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, des Communes, de l'Agence de l'Eau, de RIVAGE, des Chambres d'Agriculture de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, du SIVOM Leucate-Le Barcarès. Cette composition peut être modulée en cas de besoin.

Le Comité d'étang et le Comité de pilotage seront assistés par RIVAGE Salses-Leucate qui assure l'animation du contrat.

Article 6 : Animation du contrat

RIVAGE Salses-Leucate assurera, dans le cadre de ses missions statutaires :

- le secrétariat technique et administratif du Comité d'étang et du Comité de pilotage,
- la coordination et le suivi de l'ensemble des actions du présent contrat,
- la réalisation des bilans financiers et techniques annuels et du bilan final du contrat,
- la communication des informations relatives à l'avancement du contrat.

IV.b Le plan de financement

Partenaires financiers									
Objectif	Action	Montant prévu (€)	Maître d'ouvrage	Agence de l'Eau (1)	Département de l'Aude	Département des Pyrénées-Orientales	Région Languedoc-Roussillon	Etat	Autres
VOLET I : Améliorer le fonctionnement et la qualité des milieux aquatiques									
I.A Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau de l'étang et des milieux aquatiques associés	Poursuivre la mise à niveau des systèmes d'assainissement <i>priorité absolue reliquat du contrat d'étang 1</i>	12 000 000 (travaux step)	23 à 28 %**	37 % *	40 %	5 à 35 % <i>Selon tranches de travaux</i>			
		3 000 000 <i>50 % pour les PO et 50 % pour l'Aude (réseaux)</i>	41 à 51%**	29 %	25 %	20 à 30 %			
		55 000 (études)	20 à 30 %**	50 %	20 %	25 à 35 %			
	Contrôler les systèmes d'assainissement autonome	PM							
	Limiter l'impact des eaux pluviales (étude)	50 000	50 %**	50 %					
	Réduire les rejets provenant des piscicultures (étude)	15 000	55 à 65 %**			15 %	20 à 30 %		
	Réduire les rejets des serres hors sol (étude)	5 000	35 à 85 %**	50 % si enjeux		15 %			
	Améliorer les traitements des effluents des caves vinicoles particulières (cru Fitou)	89 000	50 %**	40 %*	10 %				
	Limiter l'impact des ports sur le milieu	150 000 <i>(aire carénage Port Barcarès)</i>	33 %**	37 %*			30 %		
		15 000 <i>(communication Port Barcarès)</i>	50 %**	20 %*			30 %		
	Engager des actions en faveur du respect des bonnes pratiques agricoles	PM <i>(5 000 € sensibilisation prévue dans IV A.1)</i>							
	Elaborer une charte sur la gestion du parcellaire viticole	30 000	20 à 50 %**	30 à 50 %			<i>A définir selon contenu plus précis du projet</i>		

	Action	Montant prévu (€)	Maître d'ouvrage	Agence de l'Eau (1)	Départemen t de l'Aude	Département des Pyrénées-Orientales	Région Languedoc-Roussillon	Etat	Autres
	Sensibiliser les utilisateurs non agricoles aux pratiques d'application des produits phytosanitaires les plus respectueuses de l'environnement	15 000 <i>(diagnostic et propositions)</i>	20 %**	50 %			30 %		
		PM <i>(5 000 € sensibilisation prévue dans IV A. 1)</i>							
	Maîtriser la cabanisation	100 000	20 %**	20 %			20 %	40 %	
		PM <i>(5 000 € sensibilisation prévue dans IV A. 1)</i>							
	Maîtriser le camping sauvage (campingcars)	650 000	100%				A définir selon résultats SRDT		
TOTAL objectif I.A		16 174 000							
I.B Mettre en place ou améliorer la gestion des zones humides périphériques	Réhabiliter la décharge de Salses-le-Château (étude)	30 000	20 %**			20 %		40 %	20 %
	Réaliser un plan de gestion dans les sagnes et le mettre en œuvre (étude)	20 000 <i>(étude hydraulique)</i>	20 %**	30 %		20 %	30 %		
		30 000 <i>(plan de gestion)</i>	20 %**	30 %		20 %	30 %		
	Réaliser des plans de gestion sur certaines zones d'arrière plage et le mettre en œuvre (étude)	30 000	20 %**	30 %		20 %	30 %		
	Elaborer un diagnostic sur les établissements équestres	10 000	35 à 85 %**	50 % si enjeux		15 %			
	Lutter contre les espèces introduites ou envahissantes	87 000	100 %**						
		10 000	80 %**				20 %		
Limiter l'accès aux îles et presqu'îles de l'étang de Salses-Leucate	3 000	100 %**							
TOTAL objectif I.B		220 000							
I.C Assurer une meilleure gestion de la ressource en eau	Mieux gérer la ressource en eau	PM <i>(5 000 € sensibilisation prévue dans IV A. 1)</i>							
		15 000 <i>(réflexion utilisation)</i>	20 %**	40 à 50 %		20 à 30 %	20 %		
		20 000 <i>(inventaire forages)</i>	20 %**	40 à 50 %		20 à 30 %	20 %		
TOTAL objectif I.C		35 000							

Action		Montant prévu (€)	Maître d'ouvrage	Agence de l'Eau (1)	Départemen t de l'Aude	Département des Pyrénées-Orientales	Région Languedoc-Roussillon	Etat	Autres
I.D Engager des actions de suivi du milieu	Suivre l'efficacité des aires de remplissage des pulvérisateurs	PM							
	Engager des actions de suivi de la qualité du milieu	50 000 (FOGEM)	100 %**						
		4 000 (microbio)	100 %**						
TOTAL objectif I.D		54 000							

TOTAL VOLET I :

16 483 000

VOLET II : Mieux organiser les activités liées aux milieux aquatiques ou influençant ces milieux									
II.A Limitier l'impact du développement de Dinophysis sur la pratique de la conchyliculture	Gérer les crises de Dinophysis sur l'étang de Salses-Leucate	178 000	100%					A définir selon contenu plus précis du projet	
TOTAL objectif II.A		178 000							
II.B Mieux organiser les activités récréatives	Communiquer le zonage de l'étang et du littoral à tous les usagers	10 000 (panneaux)	70 %**	30 %					
		PM (5 000 € sensibilisation prévue dans IV A. 1)							
	Réaliser des sentiers de découverte respectueux de la faune et de la flore	200 000	20 %**		60 %	60 %	20 %		
	Equiper le centre halieu-touristique pour l'accueil du public et la valorisation des activités traditionnelles	40 000	70 à 80 %**				20 à 30 %		
TOTAL objectif II.B		250 000							

TOTAL VOLET II :

428 000

Action		Montant prévu (€)	Maître d'ouvrage	Agence de l'Eau (1)	Département de l'Aude	Département des Pyrénées-Orientales	Région Languedoc-Roussillon	Etat	Autres
VOLET III : Mieux connaître et faciliter les échanges entre la mer et la lagune									
III.A Mieux connaître les échanges entre la mer et la lagune	Mieux connaître la dynamique hydraulique et sédimentaire de l'étang de Salses-Leucate	63 000	60 à 80 %	Via financ ^{nt} du RSL			20 à 40 %		
	Suivre les récifs artificiels de Leucate et du Barcarès	180 000	20 %		5 %	5 %	20 %		50 % (UE)
TOTAL objectif III.A		243 000							
III.B Réaliser des aménagements ayant un impact sur la circulation de l'eau et des navires	Maintenir l'accessibilité aux zones de production de l'étang	200 000 à préciser	100%**						
TOTAL objectif III.B		200 000							

TOTAL VOLET III : 443 000

VOLET IV : Animer le contrat d'étang									
IV.A Assurer l'animation du contrat et la communication entre tous les acteurs de l'eau	Piloter le contrat d'étang	325 000	20 %	40 %			40 %		
TOTAL objectif IV.A		325 000							
TOTAL VOLET IV :		325 000							

TOTAL CONTRAT :	17 679 000 €
------------------------	---------------------

PM : pour mémoire

* Opérations prioritaires bonifiées par l'Agence de l'Eau

** Intervention en tant que maître d'ouvrage : montant de participation financière déterminée en déduction des aides de l'Agence de l'Eau, des Départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, de la Région Languedoc-Roussillon et de l'Etat .

(1) Dans tous les cas, les taux d'aide de l'Agence de l'Eau s'appliquent à des montants de travaux pouvant être plafonnés.

Concernant l'assainissement, la participation de l'Agence est subordonnée à une facturation minimale de la part assainissement dans le prix de l'eau, au moins égale au seuil fixé par l'Agence, lors de l'engagement des travaux.

Les aides de l'Agence composées d'une avance et d'une subvention sont exprimées ici en équivalent-subvention, afin d'améliorer la lisibilité des tableaux financiers. Les avances à 10 ans sont équivalentes à une subvention calculée selon le produit du montant de l'avance par un coefficient de conversion.

Fait à Leucate le 21 mars 2007
en présence de



Nelly OLIN

Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable

Monsieur le Préfet
du Département de l'Aude



Bernard LEMAIRE

Monsieur le Préfet
du Département des Pyrénées-Orientales



Thierry LATASTE

Monsieur le Président
du Conseil Régional du Languedoc-
Roussillon



Georges FRECHE

Monsieur le Président
du Conseil Général de l'Aude



Marcel RAINAUD

Monsieur le Président
du Conseil Général des Pyrénées-
Orientales

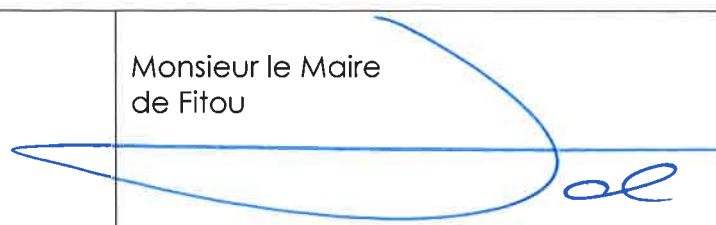
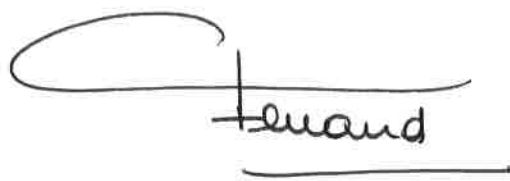
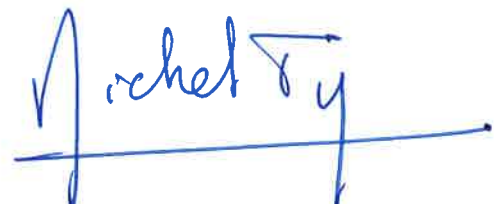
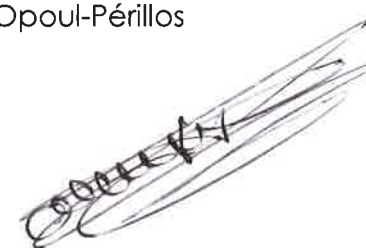
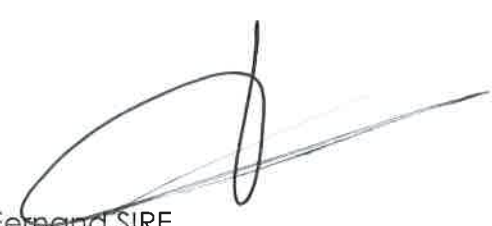


Christian BOURQUIN

Monsieur le Directeur
de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée
et Corse



Alain PIALAT

Monsieur le Maire de Caves R.O.  Paul-Auguste BROCH	Monsieur le Maire de Fitou  Patrick TARRIUS
Madame le Maire de Le Barcarès  Joëlle FERRAND	Monsieur le Maire de Leucate  Michel PY
Monsieur le Maire de Opoul-Périllos  Freddy DESCHAUX-BEAUME	Monsieur le Maire de Treilles  Alain BOUTON
Monsieur le Maire de Saint Hippolyte  Michel MONTAGNE	Monsieur le Maire de Saint Laurent de la Salanque  Fernand SIRE

Madame le Maire
de Salses-le-Château



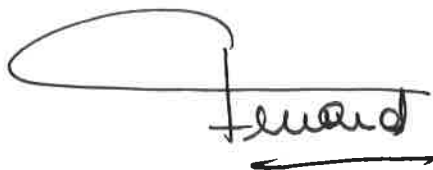
Maire-Claude GREGOIRE

Monsieur le Président
de RIVAGE



Michel PY

Madame la Présidente
du SIVOM Leucate-Le Barcarès



Joëlle FERRAND

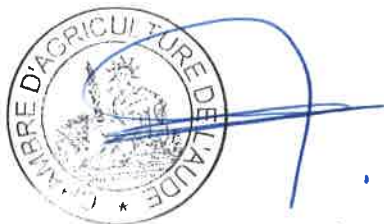
Monsieur le Président
de la Communauté d'Agglomération
Perpignan Méditerranée

PO



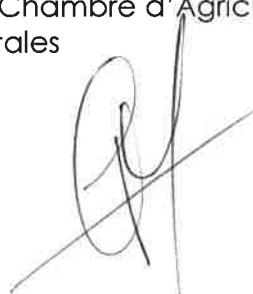
Jean-Paul ALDUY

Monsieur le Président
de la Chambre d'Agriculture de
l'Aude



Guy GIVA

Monsieur le Président
de la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-
Orientales



Michel GUALLAR

V. ANNEXES : Les fiches actions

V. Annexes : Fiches action

N° I - A.1.....	2
Poursuivre la mise à niveau des systèmes d'assainissement en respectant les normes de rejet définies par le SAGE.....	2
N° I - A.2.....	5
Contrôler les systèmes d'assainissement autonome.....	5
N° I - A.3.....	7
Limitier l'impact des eaux pluviales sur l'étang.....	7
N° I - A.4.....	9
Réduire les rejets provenant des piscicultures.....	9
N° I - A.5.....	11
Réduire les rejets des serres hors sol.....	11
N° I - A.6.....	13
Améliorer les traitements des effluents des caves vinicoles particulières.....	13
N° I - A.7.....	15
Limitier l'impact des ports sur le milieu.....	15
N° I - A.8.....	17
Engager des actions en faveur du respect des Bonnes Pratiques Agricoles.....	17
N° I - A.9.....	19
Elaborer une charte sur la gestion du parcellaire viticole dans une partie du bassin versant de l'étang de Salses-Leucate.....	19
N° I - A.10.....	21
Sensibiliser les utilisateurs non agricoles aux pratiques d'application des produits phytosanitaires les plus respectueuses de l'environnement.....	21
N° I - A.11.....	23
Maîtriser la cabanisation sur l'ensemble du périmètre du SAGE.....	23
N° I - A.12.....	26
Maîtriser le camping sauvage.....	26
N° I - B.1.....	28
Réhabiliter la décharge de Salses-le-Château.....	28
N° I - B.2.....	30
Réaliser un plan de gestion dans les zones des sagnes et le mettre en œuvre.....	30
N° I - B.3.....	33
Réaliser des plans de gestion sur certaines zones d'arrière plage et les mettre en œuvre.....	33
N° I - B.4.....	35
Elaborer un diagnostic sur les établissements équestres.....	35
N° I - B.5.....	37
Lutter contre les espèces (animales ou végétales) introduites ou envahissantes.....	37
N° I - B.6.....	39
Limitier l'accès aux îles et presqu'îles de l'étang de Salses-Leucate.....	39
N° I - C.1.....	41
Mieux gérer la ressource en eau potable.....	41
N° I - D.1.....	44
Suivre l'efficacité des aires de remplissage des pulvérisateurs.....	44
N° I - D.2.....	46
Engager des actions de suivi de la qualité du milieu.....	46
N° II- A.1.....	48
Gérer les crises liées au Dinophysis sur l'étang de Salses-Leucate.....	48
N° II- B.1.....	50
Communiquer le zonage de l'étang et du littoral à tous les usagers.....	50
N° II- B.2.....	52
Réaliser des sentiers de découverte respectueux de la faune et de la flore.....	52
N° II- B.3.....	54
Equiper le centre halieu-touristique pour l'accueil du public et la valorisation des activités traditionnelles.....	54
N° III- A.1.....	56
Mieux connaître la dynamique hydraulique de l'étang de Salses-Leucate.....	56
N° III- A.2.....	58
Suivre les récifs artificiels de Leucate et du Barcarès.....	58
N° III- B.1.....	60
Maintenir l'accessibilité aux zones de production de l'étang.....	60
N° IV- A.1.....	62
Piloter le contrat d'étang.....	62

N° I - A.1.

Poursuivre la mise à niveau des systèmes d'assainissement en respectant les normes de rejet définies par le SAGE

Niveau de priorité : 1 <i>en cours</i>

Volet : I - Améliorer le fonctionnement et la qualité des milieux aquatiques

Objectif : I.A - Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau de l'étang et des milieux aquatiques associés

Maître d'ouvrage : Communes, SIVOM du Rivesaltais et de l'Agly, PMCA

Contexte de réalisation de l'action :

La conchyliculture et la pêche de coquillages exigent une très bonne qualité microbiologique du milieu. Le maintien du bon état écologique de l'étang de Salses-Leucate (selon le sens DCE) exige une adéquation entre les apports vers l'étang et les besoins des usagers de cet étang.

La limitation des apports des communes riveraines constituait le volet le plus important du premier contrat d'étang. Sur la durée du premier contrat d'étang, les travaux sur les systèmes d'assainissement ont pu être totalement achevés à : Opoul, Leucate (Village), St Hippolyte, Caves.

Dans les autres communes les travaux qui ont débuté lors du premier contrat ne sont encore achevés totalement aujourd'hui : Le Barcarès, Salses-le-Château, Fitou, Treilles, Leucate (Port), Caves (réseaux). L'achèvement de ces travaux constitue donc la priorité du deuxième contrat.

Le SAGE de l'étang de Salses-Leucate préconise (I – 1.1) des normes bactériologiques pour les rejets de stations d'épuration (concentrations maximales en E. coli : 10^4 par 100 ml d'eau en hiver et 10^3 par 100 ml d'eau en été) qui sont déjà prises en compte dans la programmation des travaux pour les communes précitées.

La ville de St Laurent de la Salanque mène actuellement une réflexion en commun avec Clairac dans l'objectif de construire une nouvelle station d'épuration commune à ces deux villages.

Objectif de l'action :

Parvenir à une mise aux normes de tous les systèmes d'assainissement respectant les normes préconisées par le SAGE dans le but d'une amélioration durable de la qualité de l'eau de l'étang de Salses-Leucate.

Description de l'action :

Réactualisation du schéma directeur d'assainissement de la commune de St Hippolyte.

Réhabilitation des réseaux d'assainissement sur les communes du Barcarès et de Port Leucate.

Réhabilitation et extension des stations d'épuration actuelles pour le Barcarès, Port Leucate, Salses-le-Château, Fitou et Treilles. Dans tous les cas les stations seront équipées d'un traitement tertiaire capable d'assurer un abattement de la charge bactériologique afin de répondre aux normes préconisées par le SAGE.

Dans le cas du Barcarès, de Port Leucate Port et de Fitou, la réhabilitation prévoit une adaptation des traitements en fonction de la saison.

Suivant la préconisation I – 1.6 du SAGE il sera prévu l'installation d'un détecteur d'événements sur la station d'épuration de Treilles (<2000 EH).

Indicateur de suivi : nombre de stations d'épuration respectant les normes du SAGE, pourcentage du linéaire des réseaux réhabilité

Echéancier de réalisation :

	2006	2007	2008	2009	2010
Le Barcarès	xxxxxxxxxx				
Fitou	xxxxx	xxxxxxxxxx			
Port Leucate*		xxxxxxxxxx	xxxxxxxxxx		
Salses-le-Château	xxxxx	xxxxxxxxxx			
Treilles		xxxxxxxxxx			
St Hippolyte (schéma)		xxxxxxxxxx			

* En particulier pour la station d'épuration de Port Leucate, pour garantir les clauses contractuelles, les travaux de la station devront être engagés (ordre de service donné) au 31/12/2007.

*Selon les modalités des contrats départementaux en vigueur entre l'Agence de l'Eau et les Départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales pour la période 2005-2006, ou, pour l'Agence de l'Eau, en équivalents-subsidations si les aides sont accordées hors contrat départemental (selon les modalités d'attribution d'aides de l'Agence définies par le 8^{ème} programme d'intervention ; au-delà du 8^{ème} programme, selon les modalités des éventuels futurs contrats départementaux ou selon celles du 9^{ème} programme d'intervention de l'Agence (2007-2012).

Bonifications Agence de l'Eau :

- garantie du taux d'aide applicable à la date de signature du Contrat au projet de station d'épuration de Port Leucate, sous réserve du strict respect du calendrier d'engagement de l'opération,
- aide exceptionnelle à l'action singulière de mise en place de dispositifs de traitement tertiaire des effluents des stations d'épuration avant rejet dans le milieu (préconisation du SAGE en matière de qualité bactériologique).

Voir les modalités particulières d'aide définies par les partenaires financiers et détaillées dans l'article 4 du Contrat.

Coût prévisionnel :

	Etudes	Réseaux	Stations	TOTAL
Barcarès		3 M€	2 M€ *	
Port Leucate			8 M€ **	
Caves			-	
Fitou		-	1 M€	
Salses-le-Château		-	1 M€	
St Hippolyte	55 K€			
Opoul-Périllos	-	-	-	
St Laurent - pour mémoire			4,7 M€	
Treilles - pour mémoire			0,484 M€	
TOTAL	0,055 M€	3 M€	12 M€	15 055 K€

* La somme engagée sur le premier contrat d'étang pour la station du Barcarès : 8 M€
L'actualisation des prix par rapport au démarrage du projet amène à un surcoût de : 2 M€

** estimation pour une nouvelle station qui sera située hors des zones urbanisées

Plan de financement :

Les plans de financement énoncés ci-dessous sont uniquement indicatifs. Les plans de financement définitifs seront soumis aux modalités particulières d'engagement des différents partenaires précisées dans l'article 4 du « 2nd CONTRAT DE L'ETANG DE SALSES-LEUCATE ».

Pour les réseaux*

Agence de l'Eau	29 %
Département de l'Aude	25 %
Département des Pyrénées-Orientales	20 – 30 %

Pour les stations d'épuration*

Agence de l'Eau	37 %
Département de l'Aude	40 %
Département des Pyrénées-Orientales	25 à 35 % travaux allant de 0 à 450 000 € 15 à 25 % travaux allant de 450 000 à 950 000 € 5 à 15 % travaux allant de 900 000 à 1 500 000 €

Pour les études *

Agence de l'Eau	50%
Département de l'Aude	20 %**
Département des Pyrénées-Orientales	25 à 35 %

*selon les modalités des contrats départementaux en vigueur entre l'Agence de l'Eau et les Départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales pour la période 2005-2006, ou, pour l'Agence de l'Eau, en équivalents-subsidies si les aides sont accordées hors contrat départemental (selon les modalités d'attribution de subventions de l'Agence définies par le 8^{ème} programme d'intervention (2003-2006) ; au-delà du 8^{ème} programme, selon les modalités des éventuels futurs contrats départementaux ou selon celles du 9^{ème} programme d'intervention de l'Agence (2007-2012).

Voir les modalités particulières d'aide définies par les partenaires financiers et détaillées dans l'article 4 du contrat.

Partenaires de l'action :

Communes
SIVOM
PMCA
SATESE
Partenaires financiers
MISE
SMNLR
Bureau d'études
...

N°1 - A.2.

Contrôler les systèmes d'assainissement autonome	Niveau de priorité : 1
---	------------------------

Volet : I - Améliorer le fonctionnement et la qualité des milieux aquatiques

Objectif : I.A - Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau de l'étang et des milieux aquatiques associés

Maître d'ouvrage : Communes

Contexte de réalisation de l'action :

En dehors de la mise aux normes des systèmes d'assainissement collectif, il est impératif de s'assurer sur le périmètre du SAGE du bon fonctionnement des systèmes d'assainissement autonome et ceci dans le but de reconquérir rapidement une très bonne qualité de l'eau de l'étang de Salses-Leucate.

Objectif de l'action :

Assurer le contrôle communal des systèmes d'assainissement autonome

Description de l'action :

L'organisation au sein des communes d'un service de contrôle de l'assainissement autonome se fera par plusieurs étapes :

- Choix du rattachement de ce service au service d'assainissement collectif ou déconnexion des deux services,
- Choix de la gestion de ce service : régie ou affermage,
- Information de tous les acteurs concernés (élus, services communaux, usagers, entreprises),
- Mise en place d'une redevance pour couvrir les frais de ce nouveau service.

Le contrôle des équipements d'assainissement autonome se fait :

- Lors de l'installation de nouveaux équipements par des contrôles de conformité des travaux,
- Pour les installations existantes, par un contrôle du bon fonctionnement des équipements.

Indicateur de suivi : Services de contrôle communaux de l'assainissement autonome
--

Echéancier de réalisation :

	2006	2007	2008	2009	2010
Toutes communes	xxxxxxxxx	xxxxxxxxx	xxxxxxxxxxx	xxxxxxxxx	xxxxxxxxxxx

Coût prévisionnel :

Coût pour une installation nouvelle : 150 à 200 € ; coût pour un contrôle : 0,5 €/m³

Plan de financement :

Le frais de la mise en place de ce service seront couverts par les revenus issus de nouvelles redevances.

Pour les travaux de réhabilitation des systèmes d'assainissement autonome des aides sont mobilisables auprès de l'Agence de l'Eau (selon modalités d'attribution de subventions de l'Agence définies dans les programmations d'intervention : 8^{ème} programme 2003-2006 puis 9^{ème} programme (2007-2012) ainsi que du Département de l'Aude.

Partenaires de l'action :

Communes

Agence de l'Eau

Equivalents du SATESE pour l'assainissement autonome (SATAA)

Syndicat des Pyrénées-Orientales crée pour le contrôle des AA

N° I - A.3.

Limiter l'impact des eaux pluviales sur l'étang	Niveau de priorité : 2
--	------------------------

Volet : I - Améliorer le fonctionnement et la qualité des milieux aquatiques

Objectif : I.A - Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau de l'étang et des milieux aquatiques associés

Maître d'ouvrage : RIVAGE Salses-Leucate

Contexte de réalisation de l'action :

Afin de limiter les apports de polluants provenant des surfaces urbanisées et des voies de communication, le SAGE de l'étang de Salses-Leucate a préconisé (I – 2.6) la maîtrise des eaux de ruissellement. Dans ce but il est proposé de réaliser des schémas directeurs des eaux pluviales sur toutes les communes du périmètre.

Certaines communes ont déjà réalisé ce type de schéma :

- S^t Laurent de la Salanque : un schéma directeur a été réalisé en 2002 et des aménagements (bassins de décantation et canaux d'évacuation de l'eau) découlant de ce schéma sont en projet sur la commune (bassin de rétention de 50 000 m³ au nord de la commune et canal d'amenée, bassins de rétention le long de l'Agly).
- S^t Hippolyte : un schéma directeur des eaux pluviales a débuté en 1999. Les phases de diagnostic des eaux pluviales et de proposition de solutions d'aménagement sont achevées. Un complément d'étude pour conclure ce schéma a été réalisé : il prévoit des aménagements notamment sur l'agouille Cap Dal (curage et bassin de rétention).
- Leucate : le projet communal de Leucate a fait le point sur la problématique du pluvial et propose des aménagements dont certains sont en projet (bassin de rétention des Fournagues).
- Pour certaines communes – vu leur faible urbanisation de ces communes (Caves, Treilles, Opoul) – cette mesure est d'une moindre urgence que pour d'autres qui sont de taille plus importante et situées au contact direct avec l'étang ou ses zones humides périphériques.

Objectif de l'action :

Limiter les apports polluants à la lagune de Salses-Leucate.

Description de l'action :

1^{er} temps : réaliser une étude générale concernant l'écoulement des eaux pluviales sur le périmètre du SAGE,

2^{ème} temps : réaliser les travaux prévus dans cette étude (visant à limiter les risques d'inondation ou de mauvais écoulement des eaux et visant à limiter l'impact des eaux de ruissellement sur le milieu)

Indicateur de suivi : schémas directeurs des eaux pluviales et réalisation d'aménagements prévus dans ces schémas
--

Echéancier de réalisation :

	2006	2007	2008	2009	2010
Schémas :					
Bassin versant				xxxxxxxxx	
Aménagements :					
S ^t Laurent de la Salanque			xxxxxxxxx	xxxxxxxxx	xxxxxxxxx
Leucate	xxxxxxxxx				

Coût prévisionnel :

Coût d'une étude générale : 50 000 €

Plan de financement :

Pour le diagnostic

Partenaires	Participation	Montant
RIVAGE	50 %	25 000 €
Agence de l'eau	50 %	25 000 €

Pour les aménagements : le plan de financement sera à établir une fois la nature des travaux connue, la maîtrise d'ouvrage sera alors communale

Partenaires de l'action :

RIVAGE

Agence de l'Eau

Syndicats d'aménagement hydraulique

N° I - A.4.

Réduire les rejets provenant des piscicultures

Niveau de
priorité : 1

Volet : I - Améliorer le fonctionnement et la qualité des milieux aquatiques

Objectif : I.A - Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau de l'étang et des milieux aquatiques associés

Maître d'ouvrage :

Pour le diagnostic : SMNLR et/ou RIVAGE

Pour les aménagements : SA Méditerranée pisciculture, SARL Extramer

Contexte de réalisation de l'action :

Deux piscicultures sont localisées sur la commune de Salses-le-Château. Elles sont situées à proximité des résurgences de Font Dame et Font Estramar et en utilisent partiellement les ressources. Les rejets de ces piscicultures se font dans les roselières en amont de l'étang après passage dans des bassins de décantation.

La réalisation d'un suivi particulier des macrophytes de l'étang de Salses-Leucate opéré dans le cadre du RSL a cependant permis de constater le développement d'algues témoins d'eutrophisation des eaux dans les zones de rejet des piscicultures. Cette constatation témoigne d'un enrichissement en sels nutritifs des eaux de rejets et appelle à consentir des efforts pour diminuer ces apports.

Objectif de l'action :

Diminuer les phénomènes d'eutrophisation de l'étang constatés lors des suivis RSL dans les zones contiguës aux zones de rejets de piscicultures.

Description de l'action :

Afin de définir quelles méthodes de traitement des rejets sont les plus adaptées, il convient dans un premier temps de mieux connaître les rejets (matières en suspension, pollutions dissoutes, ..) et leur impact sur l'étang (étude d'impact).

- diagnostic des rejets des piscicultures afin d'évaluer les flux rejetés à la lagune, à partir des données d'autosurveillance et comparaison avec les apports amont avec si nécessaire extension de l'autosurveillance à certains paramètres notamment azote total et phosphore total) (IFREMER dans le cadre du RSL avec relais SMNLR)
- suivi des rejets dans le milieu : intégré dans le cadre du RSL

Ceci permettra de définir ensuite un procédé de diminution des rejets particuliers et dissous et de réaliser dans un troisième temps les aménagements prévus.

Les différentes étapes citées ne pourront être réalisées qu'en collaboration et en concertation avec les deux piscicultures.

Indicateur de suivi : régression des indicateurs d'eutrophisation ponctuelle au niveau des rejets des piscicultures dans l'étang

Echéancier de réalisation :

	2006	2007	2008	2009	2010
Concertation avec les pisciculteurs	xxxxxx				
Etude d'impact et définition des processus		xxxxxx	xxxxxx		

de réduction des rejets					
Réalisation des aménagements				xxxxxx	

Coût prévisionnel :

Etude d'impact et élaboration de propositions pour la réduction des rejets : 15 000 €

Réalisation d'aménagements : suivant étude

Plan de financement :

Pour le diagnostic

Partenaires	Participation	Montant
RIVAGE	55 à 65%	8250 à 9750 €
Département des Pyrénées-Orientales	15 %	2 250 €
Région Languedoc-Roussillon	20 à 30%	3000 à 4500 €

Pour les aménagements : le plan de financement sera à établir un fois la nature des travaux connue.

Partenaires de l'action :

Pisciculteurs

Ifremer

Région Languedoc-Roussillon

Département des Pyrénées-Orientales

DSV

N° I - A.5.

Réduire les rejets des serres hors sol	Niveau de priorité : 2
---	------------------------

Volet : I - Améliorer le fonctionnement et la qualité des milieux aquatiques

Objectif : I.A - Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau de l'étang et des milieux aquatiques associés

Maître d'ouvrage :

Diagnostic : chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales

Equipements de traitement : exploitants agricoles

Contexte de réalisation de l'action :

L'inventaire des sources de pollution sur le périmètre du SAGE de l'étang de Salses-Leucate a révélé un certain nombre de parcelles comprenant des serres hors sol. Ces serres hors sol ne sont pas forcément équipées de moyens de traitement adaptés à la sensibilité du milieu (proximité des agouilles, rejet dans des zones humides,...).

C'est pourquoi, dans le cadre de la limitation des apports diffus de polluants vers les milieux aquatiques, le SAGE préconise (I - 2.1) la mise en conformité des rejets de serres sur le périmètre.

Un programme d'expérimentation sur les techniques de recyclage des effluents de serres hors sol est actuellement en cours de réalisation dans les Pyrénées-Orientales :

- Technique de recyclage des effluents avec différents traitements des effluents recyclés (UV, Thermodésinfection, ozone, biofiltration...),
- Techniques alternatives au recyclage (lagunage avec macrophytes et épandage sur d'autres cultures)

Ce programme d'essai devrait être suivi d'un programme d'actions accompagné d'un plan de financement dans le cadre d'une convention entre l'Etat, le Conseil général des Pyrénées-Orientales, l'Agence de l'Eau et ONIFLHOR.

Dans le cas de la signature de cette convention les problématiques citées plus haut seraient traitées à l'échelle du département.

Dans le cas d'un blocage éventuel : une action pilote et plus locale (périmètre du SAGE) pourrait être envisagée.

Objectif de l'action :

Diminuer les phénomènes d'eutrophisation de l'étang constatés lors des suivis RSL dans les zones de débouché de certaines agouilles.

Description de l'action :

Diagnostic :

- Réaliser un diagnostic sur les systèmes de traitement des rejets de serres hors sol.
- Proposer en concertation avec les serristes des systèmes de traitement adapté.

Installations de traitement :

- En fonction du diagnostic

Indicateur de suivi : diagnostic, mise en place des systèmes de traitement

Echéancier de réalisation :

	2006	2007	2008	2009	2010
Diagnostic	xxxxxxx				
Installations de traitement		xxxxx	xxxxx		

Coût prévisionnel :

Diagnostic réalisé par la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales : 5 000 €

Installations de traitement : à déterminer lors du diagnostic

Plan de financement :

Pour le diagnostic

Partenaires	Participation	Montant
Chambre d'Agriculture	35 - 85 %	1 750 – 4 250 €
Département des Pyrénées-Orientales	15 %	750 €
Agence de l'Eau	50 % si enjeux	± 2 500 €

Pour les travaux : le plan de financement sera établi une fois la nature des travaux connue.

Partenaires de l'action :

Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales

DDAF des Pyrénées-Orientales

Agence de l'Eau

Département des Pyrénées-Orientales

Producteurs

N° I - A.6.

Améliorer les traitements des effluents des caves vinicoles particulières	Niveau de priorité : 1
--	------------------------

Volet : I - Améliorer le fonctionnement et la qualité des milieux aquatiques

Objectif : I.A - Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau de l'étang et des milieux aquatiques associés

Maître d'ouvrage : Association de caves particulières

Contexte de réalisation de l'action :

Les effluents de caves vinicoles partent encore souvent vers le réseau d'assainissement collectif des communes, conduisant ainsi à un dysfonctionnement momentané des stations d'épuration qui ne sont pas conçues pour recevoir ces charges organiques importantes.

Cette pollution est d'autant plus difficilement maîtrisable qu'elle est très ponctuelle (liée à la période des vendanges et des soutirages).

Les responsables de caves vinicoles particulières de Fitou (rappel : 8 caves particulières sur Fitou représentant une production d'environ 5000 hl) se sont proposés de lancer une démarche environnementale consistant en une gestion des eaux usées des caves particulières par épandage suivi d'une étude d'impact (suivi entomologique) sur le milieu.

Le contenu de cette démarche a été repris dans les contrats de branche signés entre l'Agence de l'eau et les Fédérations des caves particulières de l'Aude et des Pyrénées-Orientales pour 2005-2006, dont les objectifs sont l'aide à la mise en place de dispositifs d'épuration des effluents vinicoles pour les caves redevables et non redevables et suivant un zonage de priorité ainsi que la sensibilisation à une meilleure gestion des pratiques agricoles et des rejets vinicoles. L'ensemble des communes du bassin versant de l'étang de Salses-Leucate est en zone prioritaire au titre de ces contrats.

Objectif de l'action :

Limiter les apports de pollution organique en provenance des caves vinicoles vers le milieu et dans les systèmes d'assainissement collectif.

Description de l'action :

Le projet pilote de gestion collective des eaux usées des caves particulières de Fitou se décline en deux phases. La première est consacrée à la mise en place d'un système d'épandage des eaux usées des caves particulières et la seconde au suivi de l'impact de cet épandage sur la qualité biologique du milieu.

Phase préliminaire : réalisation d'un plan d'épandage

Phase 1 : collecte, stockage et épandage des eaux usées

- Aménagements internes à chacune des caves
 - Mise en place d'équipements de comptage (consommations d'eau, rejets d'effluents, ..)
 - Collecte : aménagement d'une zone de collecte des effluents en un point bas,
 - Pré-traitement et stockage : mise en place de dégrilleurs et de cuves de stockage des eaux usées.

- Equipement collectif
 - Acquisition du matériel d'épandage (tonne à lisier),

Phase 2 : suivi des épandages

- Réalisation d'une étude agronomique de sol pour juger de la bonne adaptation des techniques d'épandage

L'opération pilote de Fitou pourrait être exportée sur d'autres village du bassin versant après réalisation d'un état des lieux par commune du nombre de caves particulières reliées au réseau d'assainissement (avec ou sans prise en compte dans le schéma directeur d'assainissement et le dimensionnement de la station d'épuration) ou au réseau pluvial. On se place dans ce cas également dans le cadre des contrats de branche.

Indicateur de suivi : réalisation de l'épandage et résultats des études de suivi

Echéancier de réalisation :

	2006	2007	2008	2009	2010
Aménagement des caves	xxxxxx	xxxxxx	xxxxxx		
Acquisition équipement de collecte/épandage	xxxxxx	xxxxxx			
Suivi sol		xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxx

Coût prévisionnel pour le cas de Fitou :

Aménagement des caves (stockage effluents) :	80 000 €
Acquisition tracteur - tonne à lisier (collecte effluents de cave) :	5 500 €
Plan d'épandage:	3 500 €

Coût prévisionnel total : **89 000 €**

Plan de financement pour le cas de Fitou :

sans la partie suivi du sol ni épandage

Partenaires	Participation	Montant
Association des Caves particulières de Fitou	20 à 60 % **	17800 € à 53400 €
Agence de l'eau	40 % *	35 600 %

*si démarrage en 2005-2006

Les conditions de réplique de cette action sur d'autres villages sont données à travers le contrat de branche signé entre l'Agence de l'eau et les Fédérations des caves particulières pour 2005-2006. Ce contrat permet des intervention de l'Agence de l'Eau, sous réserve de validation des choix techniques, à hauteur de 40 % en zone prioritaire pour toutes les caves, qu'elles soient redevables ou non.

Partenaires de l'action :

Chambres d'Agriculture de l'Aude et des Pyrénées-Orientales
Fédérations des Caves Particulières
Partenaires financiers
Bureaux d'études

N° I - A.7.

Limitier l'impact des ports sur le milieu

Niveau de
priorité : 1

Volet : I - Améliorer le fonctionnement et la qualité des milieux aquatiques

Objectif : I.A - Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau de l'étang et des milieux aquatiques associés

Maître d'ouvrage : Communes de Leucate et du Barcarès

Contexte de réalisation de l'action :

Dans la cadre de l'opération Port Propres un certain nombre d'aménagements ont déjà été entrepris dans le port de Port Leucate : réhabilitation de la zone technique, construction d'une déchetterie portuaire, achat d'un kit anti-pollution, installation d'un collecteur et de pompes à eaux de cale et à eaux noires.

Les premiers aménagements ont également été réalisés dans le port de Port Barcarès : mise en place d'une signalisation vers la déchetterie intercommunale voisine de la zone portuaire, installation d'un collecteur et de pompes à eaux de cale et à eaux noires.

La poursuite du contrat Port Propres entre l'ADEME, l'Agence de l'Eau, la Région Languedoc-Roussillon, le SMAT-LR est actuellement en cours de discussion. En cas de reconduction de ce contrat la période concernée sera : 2006 - 2010 et le point fort d'un prochain contrat serait l'assistance à la gestion environnementale.

Objectif de l'action :

Limitier au maximum l'impact des ports sur le milieu

Description de l'action :

Port Leucate :

- Formation des agents du port à une gestion environnementale. Cette formation sera organisée en interne avec le service environnement de la mairie de Leucate.

Port Barcarès :

- Aménagement d'un système de collecte et traitement des eaux pluviales de l'aire de carénage
- Mise en place de la signalétique et communication

Indicateur de suivi : réalisation des aménagements

Echéancier de réalisation :

	2006	2007	2008	2009	2010
Formation des agents de ports et communication	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	
Réalisation des équipements	xxxxxxx				

Coût prévisionnel :

Port Barcarès : 165 000 €

traitement des eaux pluviales de l'aire de carénage :	150 000 €
communication et signalétique :	15 000 €

Plan de financement :

Traitement des eaux pluviales de l'aire de carénage

Partenaires	Participation	Montant
Capitaineries	33 %	49 500 €
Agence de l'Eau	37 %	55 500 €
Région Languedoc-Roussillon	30%	45 000€

Communication

Partenaires	Participation	Montant
Capitainerie de Port Barcarès	50 %	7 500 €
Agence de l'Eau	20 %	3 000 €
Région Languedoc-Roussillon	30 %	4 500 €

Partenaires de l'action :

RIVAGE

SMNLR

Agence de l'Eau

Région Languedoc-Roussillon

ADEME

Capitaineries de Port Leucate et Port Barcarès

N° I - A.8.

Engager des actions en faveur du respect des Bonnes Pratiques Agricoles	Niveau de priorité : 1
--	------------------------

Volet : I - Améliorer le fonctionnement et la qualité des milieux aquatiques

Objectif : I.A - Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau de l'étang et des milieux aquatiques associés

Maître d'ouvrage : RIVAGE Salses-Leucate, Chambres d'agriculture

Contexte de réalisation de l'action :

Dans la mesure où l'utilisation de produits phytosanitaires ou de fertilisants s'avère nécessaire pour la conduite de certaines cultures, il convient d'utiliser ces produits de façon à ce que l'impact sur l'environnement soit minimisé.

Objectif de l'action :

Limiter au maximum l'impact des pratiques agricoles sur le milieu

Description de l'action :

- Information et sensibilisation

Des démarches concernant le respect des Bonnes Pratiques Agricoles sont dores et déjà animées par les Chambres d'Agriculture. Dans ce cadre-là, les Chambres informent et sensibilisent sur les thèmes suivants :

- Quantités de produits adaptés à la culture traitée,
- Bon réglage des machines,
- Rinçage de l'outil d'épandage à la parcelle,
- Eviter le débordement au moment du remplissage des cuves,
- Prise en compte des conditions météorologiques,
- Rinçage des emballages vides des produits phytosanitaires (EVPP) au moment de la préparation de la solution de traitement,
- Possibilité de collecte des EVPP,
- Zones non traitées,
- Limitation des sols nus par la culture de bandes enherbées sur le pourtour des vignes (semées ou naturelles)
- ...

Afin d'appuyer une fois de plus la mise en application de ces BPA, une information supplémentaire peut être diffusée au travers de la réalisation d'un numéro spécial consacré à la gestion des milieux aquatiques des revues spécialisées telles que notamment dans les Pyrénées-Orientales : TERROIR (Viticulture), SERRES PLEIN CHAMP (maraîchage) et HORTEL DEL ROSEILLO (arboriculture).

Elle peut également être diffusée dans un numéro spécial de la lettre d'information de la MSA.

Les personnes visées par cette information sont les agriculteurs et leurs salariés agricoles.

En accord avec les préconisations du SAGE, il conviendra de promouvoir les actions de récupération des EVPP (emballages vides de produits phytosanitaires) et PPNU (produits phytosanitaires non utilisés). Ces collectes sont organisées par les Chambres d'agriculture, les distributeurs et ADIVALOR et financées selon des plans de financement propres.

Même si les actions de déstockage des PPNU ne sont pas vouées à être pérennisées dans leur principe (l'objectif premier étant de ne plus produire de PPNU), l'évolution des homologations de produits phytosanitaires peut être à l'origine de la création de nouveaux stocks de PPNU.

Cette promotion peut passer notamment par la communication autour de ces actions dans un cadre large visant toute la population du bassin versant et pas seulement le monde agricole. Cette communication nécessite la centralisation des informations concernant l'organisation de la collecte, les bilans de collectes, les filières de traitement, etc.

L'information concernant ces collectes pourra être diffusée à travers le bulletin d'information de RIVAGE.

Indicateur de suivi : documents de sensibilisation,
--

Echéancier de réalisation :

	2006	2007	2008	2009	2010
Réalisation et distribution des plaquettes	xxxxxxx				

Coût prévisionnel :

Conception et édition de documents d'information et sensibilisation : 5 000 €

Plan de financement :

Action d'information et de sensibilisation dans le cadre du programme d'action de RIVAGE : pour plan de financement se référer à la fiche IV A.1

Partenaires de l'action :

Chambres d'agriculture de l'Aude et des Pyrénées-Orientales
DDAF
RIVAGE Salses-Leucate

N° I - A.9.

Elaborer une charte sur la gestion du parcellaire viticole dans une partie du bassin versant de l'étang de Salses-Leucate	Niveau de priorité : 3
--	------------------------

Volet : I - Améliorer le fonctionnement et la qualité des milieux aquatiques

Objectif : I.A - Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau de l'étang et des milieux aquatiques associés

Maître d'ouvrage : RIVAGE Salses-Leucate

Contexte de réalisation de l'action :

Lors de l'aménagement des parcelles de vigne il est possible de suivre un certain nombre de règles qui sont de nature à limiter ultérieurement le ruissellement et peuvent donc avoir une action directe sur la limitation de l'impact des activités agricoles sur le milieu.

Objectif de l'action :

Mieux aménager le parcellaire et ses abords pour minimiser les pertes de produits phytosanitaires par ruissellement et infiltration et lutter contre l'érosion

Description de l'action :

1. Réalisation d'un diagnostic de l'organisation du paysage et des modalités de transfert de pollutions sur une zone cohérente (ex . cru Fitou)
2. Elaboration d'une charte de gestion du parcellaire viticole

Les partenaires visés par cette charte sont les maîtres d'œuvre appelés pour les opérations de plantation des vignes.

Le vignoble visé par cette charte peut être le vignoble planté en coteaux pour les mesures de lutte contre l'érosion mais également tout type de vignoble pour les aspects de limitation du transfert de produits phytosanitaires vers le milieu.

Les partenaires collectifs peuvent être notamment : SAFER, ONF, BRL, DDAF, associations syndicales libres et leurs unions, syndicats de cru, caves, etc.

La charte permettra un engagement des partenaires signataires sur un certain nombre de points dont par exemple :

- la plantation des vignes selon les courbes de niveau pour les vignes situées sur des terrains en pente,
- le respect d'une distance minimale entre le bord de la parcelle et les premiers rangs pour les vignes situées en bordure d'étang ou de cours d'eau,
- la possibilité d'implantation de haies en bordure de parcelle,
- l'enherbement des parcelles et des tournières, la gestion de l'enherbement des fossés,...

L'élaboration de cette charte sera suivie par un Comité de pilotage regroupant notamment les Chambres d'agriculture de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, des caves coopératives et particulières, le syndicat de cru, les maîtres d'œuvre concernés par la charte, les partenaires financiers...

Cette charte qui dans un premier temps **peut concerner par exemple le terroir du cru Fitou** peut ensuite être transposée et étendue à d'autres zones sur le périmètre du SAGE de l'étang de Salses-Leucate.

Cette charte pourra par la suite être intégrée dans certains cahiers des charges édités par un cru, par un groupement de producteurs, etc.

Indicateur de suivi : diagnostic du terroir, signature de la charte

Echéancier de réalisation :

	2006	2007	2008	2009	2010
Elaboration et signature de la charte			xxxxxxx	xxxxxxxxx	

Coût prévisionnel :

Animation pour l'élaboration de la charte : 30 000 €

Plan de financement :

Partenaires	Participation	Montant
RIVAGE	20 à 50%	6 000 à 15 000 €
Agence de l'Eau	30 à 50 %	9 000 à 15 000 €
Région Languedoc-Roussillon	A définir selon contenu plus précis du projet	

* sous condition que la réalisation d'une charte sur la gestion du parcellaire est action de gestion inscrite dans le futur document d'objectif NATURA 2000

Pour ce type d'action, un partenariat avec l'Etat est envisageable dans la mesure où cette action sera inscrite au futur DOCOB du site Natura 2000. Dans ce cas précis le plan de financement pourrait être le suivant :

Partenaires	Participation	Montant
Maître d'ouvrage	40 %	1 200 €
Etat	30 %	9 000 €
Agence de l'Eau	30 %	9 000 €

Partenaires de l'action :

Syndicat de cru
Caves coopératives
Caves particulières
Chambres d'agriculture
Communes
RIVAGE
Agence de l'Eau
Région Languedoc-Roussillon

N° I - A.10.

Sensibiliser les utilisateurs non agricoles aux pratiques d'application des produits phytosanitaires les plus respectueuses de l'environnement	Niveau de priorité : 2
---	------------------------

Volet : I - Améliorer le fonctionnement et la qualité des milieux aquatiques

Objectif : I.A - Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau de l'étang et des milieux aquatiques associés

Maître d'ouvrage : RIVAGE Salses-Leucate

Contexte de réalisation de l'action :

L'utilisation de désherbants et/ou de produits fertilisants n'est pas le fait des seuls agriculteurs. Elle est notamment très répandue pour l'entretien des bords de routes et de voies ferrées, l'aménagement et l'entretien des espaces verts communaux, etc.

L'inventaire des sources de pollution sur le périmètre du SAGE de l'étang de Salses-Leucate a en effet démontré que, lors d'épisodes pluvieux, se produisaient des apports de produits phytosanitaires en provenance des routes et des voies ferrées.

Le respect de bonnes pratiques d'application des produits phytosanitaires ne concerne donc pas uniquement les agriculteurs mais toute personne publique ou privée ayant recours à des produits phytosanitaires ou des produits fertilisants.

Objectif de l'action :

Limiter les apports polluants vers les milieux aquatiques en organisant mieux les activités influençant ce milieu

Description de l'action :

Diagnostic en vue d'une rationalisation de l'utilisation des produits phytosanitaires:

Dans l'objectif d'une diminution de la quantité de produits utilisés, un **diagnostic** sera réalisé sur les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires en usage non agricole :

- évaluation des différents grands usagers non agricoles,
- estimation des quantités appliquées (budget) et des conditions d'application,

Sensibilisation :

L'information sur le respect des bonnes pratiques d'application des produits phytosanitaires portera notamment sur les aspects suivants:

- Quantités de produits adaptées aux espaces traités,
- Bon réglage des machines,
- Rinçage de l'outil d'épandage sur les lieux de traitement,
- Eviter le débordement au moment du remplissage des cuves,
- Prise en compte des conditions météorologiques,
- Rinçage des emballages vides des produits phytosanitaires (EVPP) au moment de la préparation de la solution de traitement,
- Possibilité de collecte des EVPP,
- ...

Le public visé par cette information sont les communes, les DDE, ASF, SNCF, les particuliers, les jardinerie ... L'information est adaptée au public visé (Collectivités locales / DDE, ASF et SNCF / Particuliers) et son mode de diffusion l'est également.

RIVAGE Salses-Leucate élaborera en collaboration et sous le contrôle des Chambres d'agriculture et des DDAF, le message à véhiculer.

Des propositions seront formulées :

- pour les collectivités locales :
 - détermination de la cohérence existant entre les différents applicateurs sur une même commune par exemple (un seul ou plusieurs service(s) ?...)
 - proposition de méthodes alternatives.
- pour les autres partenaires (ASF, DDE, SNCF) :
 - propositions d'actions pour la diminution d'application de produits phytosanitaires.
- pour les particuliers:
 - communication et information

Indicateur de suivi : plaquettes d'information sur les bonnes pratiques, diagnostic, propositions d'actions

Echéancier de réalisation :

	2006	2007	2008	2009	2010
Réalisation/Distribution des plaquettes	xxxxxx				
Diagnostic et nouvelles pratiques	xxxxxx	xxxxxx	xxxxxxxx	xxxxxxxx	xxxxxxxx

Coût prévisionnel :

Conception et édition des plaquettes : 5 000 €

Diagnostic et propositions d'action : 15 000 €

Plan de financement :

Diagnostic

Partenaires	Participation	Montant
RIVAGE Salses-Leucate	20 %	3 000 €
Agence de l'Eau	50 %	7 500 €
Région Languedoc-Roussillon	30 %	4 500 €

Action d'information et de sensibilisation dans le cadre du programme d'action de RIVAGE : pour plan de financement se référer à la fiche IV A.1

Partenaires de l'action :

Chambres d'agriculture de l'Aude et des Pyrénées-Orientales

DDAF

RIVAGE Salses-Leucate

Associations de consommateurs

N° I - A.11.

Maîtriser la cabanisation sur l'ensemble du périmètre du SAGE

Niveau de
priorité : 1

Volet : I - Améliorer le fonctionnement et la qualité des milieux aquatiques

Objectif : I.A - Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau de l'étang et des milieux aquatiques associés

Maître d'ouvrage : RIVAGE Salses-Leucate

Contexte de réalisation de l'action :

L'inventaire des sources de pollution sur le périmètre du SAGE a révélé la présence de cabanes sur les communes de Leucate, Le Barcarès, S^t Laurent de la Salanque, S^t Hippolyte et Salses-le-Château. Deux problèmes majeurs sont liés à ce phénomène de cabanisation : assainissement inexistant, fréquentation accrue de zones sensibles (dérangement de sites de nidification, dérangement de reposoirs, création de pistes, risques d'implantation de forages défectueux...). Le SAGE de l'étang de Salses-Leucate préconise par conséquent dans son action II – 1.4 d'engager des actions pour maîtriser la cabanisation.

La préfecture de Pyrénées-Orientales a réalisé une étude diagnostic de l'état de la cabanisation sur le site de la Roquette (commune de Salses-le-Château) aussi bien sur le domaine public maritime que sur le domaine privé de la commune.

Sur appel du Préfet des Pyrénées-Orientales, un inventaire communal et succinct des cabanes dans les communes de Salses, S^t Laurent de la Salanque, S^t Hippolyte et le Barcarès a été réalisé.

Dans l'Aude la commune de Leucate réalise actuellement un nouveau diagnostic de la cabanisation sur son territoire (après une première vague de décabanisation en 1997).

Afin de maîtriser la cabanisation sur l'ensemble du territoire, il convient :

- de généraliser cet état des lieux à toutes les communes et de synthétiser les différents diagnostics,
- d'établir, en concertation avec les services de l'Etat, les communes, RIVAGE Salses-Leucate et les cabaniers, des programmes d'aménagement des cabanes ayant passé le délai de prescription afin qu'elles puissent répondre aux exigences de préservation de la qualité des eaux et des zones humides,
- d'engager les poursuites prévues au titre du Code de l'urbanisme pour les cabanes ayant moins de 3 ans,
- de sensibiliser le grand public aux problèmes engendrés par cette pratique.

Objectif de l'action :

Préserver la qualité de l'eau, la richesse patrimoniale des zones humides et agir en faveur de la santé publique.

Description de l'action :

Sensibilisation

L'information sur les risques liés à la cabanisation visera à la fois le grand public et les personnes susceptibles de posséder ou de vouloir construire une cabane ainsi que les notaires des départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, susceptibles de mener des transactions pour des terrains cabanisés. Elle se fera à travers des plaquettes.

Cette information sera double et portera d'une part sur les risques de la pratique de la cabanisation :

- risque sanitaire du fait de l'absence d'assainissement,
- risque d'incendie,
- menace pour le patrimoine naturel occasionnée par une fréquentation accrue de certaines zones naturelles...,

d'autre part sur les devoirs des citoyens propriétaires ou bailleurs d'un terrain cabanisé (mise en conformité ou destruction).

Diagnostic et gestion de la cabanisation

Réaliser un projet en deux parties : étude-diagnostic de la cabanisation et application concrète de cette étude.

Phase 1 : diagnostic

Réaliser une étude qui fera la synthèse de tous les inventaires de cabanes existants sur le périmètre et qui le complètera si nécessaire.

Cette étude identifiera les risques induits par la cabanisation (pression sur l'environnement, santé publique,...) et élaborera en collaboration avec les différents partenaires les méthodes de lutte ou les aménagements possibles en vue de préserver la qualité de l'eau et des milieux.

Le contrôle concernant les cabanes en cours de construction revient aux communes et devra être organisé localement avec les services de police municipale.

Phase 2 : application concrète

Il se dégagera de la partie diagnostic de l'étude sur quel site une application concrète peut être menée et quelles pourrait être cette action.

A titre d'exemple : Une des missions possibles pourrait être l'aide à la mise en place de la convention tri-partite (état, mairie de Salses le Château et cabaniers) sur le site des cabanes de la Rouquette à Salses le Château. En effet l'état des lieux sur ce petit site et la réflexion de gestion sont déjà bien avancés et on est aujourd'hui en attente de la signature d'une convention fixant les objectifs de gestion. Cette démarche n'a pas vocation à être étendue systématiquement à tous les sites.

Indicateur de suivi : documents de sensibilisation, état des lieux des cabanes et programmes d'aménagement, nombre de cabanes sur le périmètre

Echéancier de réalisation :

	2006	2007	2008	2009	2010
Sensibilisation	xxxxxx				
Etat des lieux	xxxxxx				
Réalisation des aménagements		xxxxxxx	xxxxxxx		
Contrôle	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx

Coût prévisionnel :

Conception et édition des plaquettes : 5 000 €

Coût du projet diagnostic et gestion de la cabanisation : 100 000 € (territoire concerné : périmètre du SAGE)

Plans de financement :

Sensibilisation :

Action d'information et de sensibilisation dans le cadre du programme d'action de RIVAGE :
pour plan de financement se référer à la fiche IV A.1

Diagnostic et gestion de la cabanisation :

Partenaires	Participation	Montant
Maître d'ouvrage	20 %	20 000 €
Etat (Mission Littoral)	40 %	40 000 €
Région Languedoc-Roussillon	20 %	20 000 €
Agence de l'eau	20 %	20 000 €

Partenaires de l'action :

Communes
Partenaires financiers
Cabaniers
Conservatoire du Littoral
Services de l'Etat
SATAA

N° I – A.12.

Maîtriser le camping sauvage	Niveau de priorité : 1
-------------------------------------	------------------------

Volet : I - Améliorer le fonctionnement et la qualité des milieux aquatiques

Objectif : I.A - Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau de l'étang et des milieux aquatiques associés

Maître d'ouvrage : Leucate

Contexte de réalisation de l'action :

Le camping sauvage (avec des camping-cars) sur le périmètre du SAGE est pratiqué en bordure d'étang majoritairement par des véliplanchistes attirés par ce site reconnu à échelle internationale ou en bord de mer par les amateurs de plage.

Parce que la plupart des sites fréquentés ne sont pas aménagés pour accueillir des camping-cars, cette pratique pose des problèmes du point de vue de la qualité de l'eau (évacuation des eaux usées) et du point de vue de la fréquentation (menace pour la flore et la faune notamment l'avifaune très présente dans les zones humides périphériques de l'étang).

La commune de Leucate a réalisé en 1999 un plan de gestion de l'accueil des camping-cars qui n'est pas mis en œuvre actuellement.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion de l'accueil des camping-cars la commune de Leucate a réalisé une aire d'accueil à Leucate-Plage, d'une capacité de 120 places. Les zones dites de la Mine et du Goulet sur le bord de l'étang restent fréquentées par un nombre important de camping cars.

D'autres communes sont également confrontées à ce problème mais dans une moindre mesure.

Objectif de l'action :

Mieux organiser la fréquentation des bordures de l'étang et ainsi agir en faveur de la qualité de l'eau et de la préservation de la biodiversité

Description de l'action :

Poursuite de la mise en œuvre du plan de gestion sur la commune de Leucate. Ce plan de gestion prévoit :

- l'aménagement de zones de stationnement de jour (sur les sites de la « Mine » et du « Goulet »),
- le contrôle du respect du fonctionnement de chaque zone.

La gestion de ces zones (accès payant ou libre, sanitaires accessibles...) est variable en fonction des saisons.

Indicateur de suivi : nombre de camping-cars en stationnement sauvage sur les berges de l'étang
--

Echéancier de réalisation :

	2006	2007	2008	2009	2010
Réalisation d'aménagements futurs		xxxxxxx			
Information du public		xxxxxxx			

Coût prévisionnel :Coût total : 650 000 €

Site du Goulet : 600 000 €

Site de la Mine : 50 000 €

Partenaires	Participation	Montant
Leucate	100 %	650 000 €

Partenaires de l'action :

Commune

Partenaires financiers

PNR de la Narbonnaise

Conservatoire du Littoral

N° I - B.1.

Réhabiliter la décharge de Salses-le-Château	Niveau de priorité : 1
---	------------------------

Volet : I - Améliorer le fonctionnement et la qualité des milieux aquatiques

Objectif : I.B – Mettre en place ou améliorer la gestion des zones humides périphériques

Maître d'ouvrage : Salses-le-Château

Contexte de réalisation de l'action :

L'ancienne décharge municipale de Salses-le-Château ne reçoit plus actuellement les déchets de la commune. Cependant, les particuliers y déposent toujours les déchets verts, les encombrants, etc.

Compte tenu de la situation de cette décharge (au lieu dit « La sagne de Saint Jean », le Foumeras) en zone humide à proximité de l'étang de Salses-Leucate et de la nature des déchets qui y sont entreposés (pots de peinture, huiles de vidange...), il est impératif de procéder à une fermeture définitive du site et à sa réhabilitation.

Cette réhabilitation est préconisée par le SAGE dans le but d'améliorer la qualité de l'eau des zones humides. En effet des risques potentiels de pollution des eaux souterraines et superficielles existent.

La réhabilitation de cette décharge rentre dans le contexte de l'accord-cadre et des conventions d'application signées entre l'ADEME, le Conseil Général de Pyrénées-Orientales et le SYDETOM 66 ouvrant ainsi des possibilités de co-financement des partenaires cités.

(source : Plan départemental de résorption des décharges brutes des Pyrénées-Orientales BRGM/RP-511146-FR)

Objectif de l'action :

Améliorer la qualité de l'eau des zones humides

Description de l'action :

La réhabilitation du site est soumise à une **étude** préalable qui analysera notamment :

- le volume des déchets stockés,
- leur nature précise,
- la perméabilité du site,
- la qualité des eaux superficielles et souterraines autour de la décharge,
- la présence de gaz sur le site.

Suite à cette étude différents scénarios de réhabilitation pourront être proposés. La Commission Locale de l'Eau devra valider les projets proposés et ensuite pourront intervenir les travaux de réhabilitation.

Indicateur de suivi : plan de réhabilitation, décharge définitivement fermée et réhabilitée
--

Echéancier de réalisation :

	2006	2007	2008	2009	2010
Etude	XXXXXXXXXX				
Travaux		XXXXXXXXXX	XXXXXXX		

Coût prévisionnel :

L'étude préalable à la réhabilitation est estimée à 30 000 €

Travaux de réhabilitation : pas d'indication.

Plan de financement :

Pour le diagnostic :

Partenaires	Participation	Montant
Commune de Salses	20 %	6 000 €
ADEME	40 %	12 000 €
SYDETOM	20 %	6 000 €
Conseil Général des Pyrénées-Orientales	20 %	6 000 €

Le plan de financement pour les travaux de réhabilitation sera établi une fois que la nature et le montant des travaux seront connus.

Partenaires de l'action :

Commune de Salses-le-Château

CLE (pour validation du projet de réhabilitation)

Partenaires financiers

N° I - B.2.

Réaliser un plan de gestion dans les zones des sagnes et le mettre en œuvre	Niveau de priorité : 2
--	------------------------

Volet : I - Améliorer le fonctionnement et la qualité des milieux aquatiques

Objectif : I.B – Mettre en place ou améliorer la gestion des zones humides périphériques

Maître d'ouvrage :

Pour l'étude hydraulique : RIVAGE Salses-Leucate ou Communes

Pour le plan de gestion : RIVAGE Salses-Leucate

Pour l'entretien des réseaux hydrauliques : Communes de S^t Hippolyte, S^t Laurent de la Salanque et Salses-le-Château ou RIVAGE Salses-Leucate

Contexte de réalisation de l'action :

Les zones humides périphériques de l'étang (sud et ouest) sont caractérisées par un important et complexe réseau hydraulique (agouilles) dont le fonctionnement est très mal connu. Dans le cadre de la gestion des inondations constatées dans la plaine de Salanque en bordure d'étang et liées aux faibles pentes, il est fondamental de mieux connaître le rôle joué par ces agouilles.

Ces zones humides (agouilles et sagnes : sagnes de Pedros, de Font Dame et de Garrieux) sont par ailleurs - par la présence permanente d'eau - très intéressantes d'un point de vue faunistique et floristique. Du fait de leur impossible urbanisation et des seules activités agricoles qui s'y exercent elles sont aujourd'hui relativement préservées. Cependant, leur fréquentation croissante (activités de découverte de la nature) constitue une menace pour leur préservation de même que les rejets polluants vers le milieu véhiculés par les réseaux d'agouilles.

Le SAGE de l'étang de Salses-Leucate a par conséquent préconisé la réalisation et la mise en œuvre d'un plan de gestion de ces sagnes, regroupant toutes les zones humides périphériques de l'étang et continues allant du sud à l'ouest de l'étang et incluant si nécessaire un entretien des réseaux hydrauliques.

Objectif de l'action :

Préserver la valeur patrimoniale et la qualité des zones humides à travers une meilleure gestion de ces espaces

Description de l'action :

Cette action peut être déclinée en trois parties :

1. Analyser le réseau hydrographique des zones humides périphériques de l'étang de Salses-Leucate, identifier les apports de polluants et leur mode de transfert entre le réseau hydraulique et l'étang

L'étude comportera :

- une réflexion - à échelle intercommunale - sur l'écoulement des eaux dans les zones humides périphériques de l'étang (réseau d'agouilles) et sur la gestion de l'espace (entretien des fossés, etc.)
- une identification fine des sources potentielles de pollution,
- une analyse du transfert des pollutions vers l'étang,

- la détermination des points exutoires des zones humides vers l'étang et identification de points de suivi pour quantifier l'impact.

La cartographie et les informations issues de cette étude seront regroupées dans un SIG.

2. En fonction des connaissances ainsi acquises, réaliser un plan de gestion sur les sagnes,

Le plan de gestion s'appuiera sur l'étude « Bilan écologique et diagnostic des zones humides présentes sur le périmètre du SAGE de l'étang de Salses-Leucate » (BRL/LPO ; 2002) pour sa partie diagnostic.

Il présentera après définition des objectifs de gestion les différents scénarios de gestion et d'aménagement de ces zones répondant à ces objectifs

Il prendra en compte tous les projets de développement d'activités (pâturage, chemin de découverte de la nature, ...) prévus sur la zone.

La réalisation de ces études sera pilotée par un Comité de pilotage regroupant au moins, parmi les membres de la Commission Locale de l'Eau, les représentants des communes concernées, la DIREN, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, les Fédérations Départementales des Chasseurs, les représentants des associations de défense de la nature, les aquaculteurs, Ifremer, les groupements d'ornithologues, la Région Languedoc-Roussillon et RIVAGE Salses-Leucate.

Les actions découlant de ce plan de gestion seront mises en œuvre suivant un échéancier fixé au cours de l'étude.

3. Mettre en œuvre des actions de gestion suivant les modalités de gestion définies dans le plan de gestion des sagnes.

Indicateurs de suivi :

- Etude du fonctionnement du réseau hydrographique des zones humides
- Plan de gestion des zones humides de l'étang de Salses-Leucate et actions découlant de ce plan
- Actions de gestion

Echéancier de réalisation :

	2006	2007	2008	2009	2010
Réalisation de l'étude hydraulique		xxxxxxx			
Réalisation du plan de gestion		xxxxxxx	xxxxxxx		
Actions découlant du plan de gestion				xxxxxxx	xxxxxxx

Coût prévisionnel :

Pour l'étude hydraulique : 20 000 €

Pour le plan de gestion : 30 000 €

Pour les actions définies par le plan de gestion : les coûts seront chiffrés au cours de la réalisation du plan de gestion.

Plan de financement :

Pour l'étude du fonctionnement des milieux (réseau hydrographique, modes de transfert des polluants...) :

Partenaires	Participation	Montant
Maître d'ouvrage	20 %	4 000 €
Conseil Général des Pyrénées-Orientales	20 %	4 000 €
Agence de l'Eau	30 %	6 000 €
Région Languedoc-Roussillon	30 %	6 000 €

Pour le plan de gestion des sagnes :

Partenaires	Participation	Montant
RIVAGE	20 %	6 000 €
Conseil Général des Pyrénées-Orientales	20 %	6 000 €
Agence de l'Eau	30 %	9 000 €
Région Languedoc-Roussillon	30 %	9 000 €

Pour la mise en œuvre du plan de gestion : à définir selon le montant des travaux.

Pour ce type d'actions un partenariat avec l'Etat est envisageable dans la mesure où les mesures de gestion sont inscrites au futur DOCOB du site Natura 2000.

Partenaires de l'action :

Communes

DIREN

Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse

Région Languedoc-Roussillon

Fédérations Départementales des Chasseurs

Associations de défense de la nature et groupements d'ornithologues

Aquaculteurs

Ifremer

RIVAGE Salses-Leucate

N° I - B.3.

Réaliser des plans de gestion sur certaines zones d'arrière plage et les mettre en œuvre	Niveau de priorité : 2
---	------------------------

Volet : I - Améliorer le fonctionnement et la qualité des milieux aquatiques

Objectif : I.B – Mettre en place ou améliorer la gestion des zones humides périphériques

Maître d'ouvrage : RIVAGE Salses-Leucate ou Communes

Contexte de réalisation de l'action :

Le diagnostic de la zone des plages a été réalisé lors de l'étude « Bilan écologique et diagnostic des zones humides présentes sur le périmètre du SAGE de l'étang de Salses-Leucate » (BRL/LPO ; 2002) programmée dans le cadre du volet 2.B du premier contrat d'étang.

De façon générale, la zone des plages est soumise à une sur-fréquentation à partir du printemps ; à certains endroits comme le lieu dit « Mouret » on assiste à un développement de la cabanisation et du camping sauvage.

Seule une zone de haut de plage est préservée, le Mas de l'Isle, qui appartient au Conservatoire du Littoral.

La zone des plages représente potentiellement un enjeu très fort pour l'avifaune nicheuse. La sterne naine (espèce patrimoniale) pourrait, en absence de perturbations, utiliser cette zone comme espace de nidification. C'est pourquoi le SAGE de l'étang de Salses-Leucate a préconisé la réalisation d'un plan de gestion sur cette zone (II – 1 .7).

Un diagnostic sur la protection du littoral de la zone entre le Cap Leucate et le littoral de l'Agly a été réalisé sous maîtrise d'ouvrage du SIVOM Leucate/Le Barcarès. Ce diagnostic a défini sur les zones citées des aménagements consistant en la création ou la réhabilitation des cordons dunaires.

Objectif de l'action :

Préserver la valeur patrimoniale et la qualité du milieu de la zone des plages (zone humide) à travers une meilleure gestion de ces espaces.

Description de l'action :

- *pour mémoire : réhabilitation des cordons dunaires dans les zones du Mas de l'Isle et du Mouret.*
- Réalisation d'un plan de gestion des deux secteurs cités : le Mouret et le Mas de l'Isle.

Il s'appuiera sur l'étude « Bilan écologique et diagnostic des zones humides présentes sur le périmètre du SAGE de l'étang de Salses-Leucate » (BRL/LPO ; 2002) pour sa partie diagnostic.

Il présentera, après définition des objectifs de gestion, les différents scénarios de gestion et d'aménagement de la zone en proposant des solutions pour des accès aménagés à la plage sur les deux secteurs prioritaires.

Une attention particulière sera portée à la réalisation d'aménagements visant à limiter l'accès des véhicules aux plages et à leur circulation en haut de plage.

La réalisation de ce plan de gestion sera pilotée par un Comité de pilotage regroupant au moins, parmi les membres de la Commission Locale de l'Eau, les représentants des communes concernées, la DIREN, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse, le

Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, le syndicat de conchyliculteurs de Leucate, les représentants des associations de défense de la nature, les groupements d'ornithologues, la Région Languedoc-Roussillon et RIVAGE Salses-Leucate.

Les actions découlant de ce plan de gestion seront mises en œuvre suivant un échéancier fixé au cours de l'étude.

Indicateur de suivi : plan de gestion des plages et actions découlant de ce plan

Echéancier de réalisation :

	2006	2007	2008	2009	2010
Réalisation de l'étude			xxxxxxx		
Actions découlant du plan de gestion			xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx

Coût prévisionnel :

Coût estimatif de l'étude : 30 000 €

Les aménagements et les coûts de gestion seront chiffrés au cours de l'étude.

Réhabilitation des cordons dunaires (pour mémoire) : Mouret 740 000€, Mas de L'Ile 130 000 €

Plan de financement : pour la partie étude

Partenaires	Participation	Montant
Communes ou RIVAGE	20 %	6 000 €
Conseil Général des Pyrénées-Orientales	20 %	6 000 €
Agence de l'eau	30 %	9 000 €
Région Languedoc-Roussillon	30 %	9 000 €

Partenaires de l'action :

Communes

DIREN

Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse

Région Languedoc-Roussillon

Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

Associations de défense de la nature et groupements d'ornithologues

RIVAGE Salses-Leucate

Gestionnaire du DPM

N° I - B.4.

Elaborer un diagnostic sur les établissements équestres	Niveau de priorité : 2
--	------------------------

Volet : I - Améliorer le fonctionnement et la qualité des milieux aquatiques

Objectif : I.B – Mettre en place ou améliorer la gestion des zones humides périphériques

Maître d'ouvrage : Chambre d'Agriculture de l'Aude et des Pyrénées-Orientales

Contexte de réalisation de l'action :

Un certain nombre d'établissements de randonnée équestre sont installés sur le périmètre du SAGE de l'étang de Salses-Leucate. Parmi ces établissements certains sont situés en zone humide.

L'activité équestre sous toutes ses formes (élevage, randonnées, ..) est rentrée dans les compétences de suivi des Chambres d'Agriculture.

Objectif de l'action :

Mieux gérer « les effluents » des établissements équestres et limiter leur impact sur le milieu (effluents, pâturage, ...)

Description de l'action :

Réaliser un diagnostic de l'activité comportant :

- un inventaire des établissements équestres en précisant notamment les méthodes de gestion du fumier (récupération, stockage, évacuation, épandage....)
- un diagnostic des pratiques pastorales
- une estimation des impacts sur le milieu,
- des propositions de gestion.

Réalisation d'aménagements ou mise en place de méthodes de gestion en fonction du diagnostic.

Indicateur de suivi : rapport comprenant des propositions de gestion

Echéancier de réalisation :

	2006	2007	2008	2009	2010
diagnostic				xxxxxx	
mise en place des actions					xxxxxx

Coût prévisionnel :

Coût prévisionnel du diagnostic : 10 000 €

Coût de la mise en place des actions suite à ce diagnostic : à déterminer lors du diagnostic

Plan de financement : diagnostic

Partenaire	Participation	Montant
Chambres d'Agriculture	35 - 85 %	3 500 - 8 500 €
Conseil Général des Pyrénées-Orientales	15 %	1 500 €
Agence de l'Eau	50 % si enjeux	± 5 000 €

Partenaires de l'action :

Chambres d'Agriculture
RIVAGE
DSV

N° I - B.5.

Lutter contre les espèces (animales ou végétales) introduites ou envahissantes	Niveau de priorité : 3
---	------------------------

Volet : I - Améliorer le fonctionnement et la qualité des milieux aquatiques

Objectif : I.B – Mettre en place ou améliorer la gestion des zones humides périphériques

Maître d'ouvrage : Communes ou RIVAGE Salses-Leucate

Contexte de réalisation de l'action :

Lors de la réalisation du « bilan écologique et diagnostic des zones humides sur le périmètre du SAGE », les plantes envahissantes ont été recensées. Il s'agit notamment du grand roseau colonisateur (*Saccharum spontaneum*), de la liane de garrigue (*Periploca graeca*) de la griffe de sorcière...

Les nuisances générées par ces plantes envahissantes sont le plus souvent liées au fait qu'elle entrent en compétition avec les espèces autochtones et concurrencent potentiellement des espèces rares, protégées ou à forte valeur patrimoniale.

Par ailleurs, il a été constaté, que dans les zones humides périphériques de l'étang de Salses-Leucate, les ragondins avaient proliféré. A l'heure actuelle, l'étang de Salses-Leucate est en phase de colonisation depuis 2-3 ans environ. L'infestation concerne aussi bien les zones humides proprement dites que les agouilles périphériques.

Cette prolifération dans les zones humides proches du littoral est source de nuisances et de dégradations, pour les cultures et pour certains types d'ouvrages (bassins de lagunage, infrastructures hydrauliques...).

Objectif de l'action :

Préserver la biodiversité dans les zones humides

Description de l'action :

Concernant les espèces végétales :

1. Détermination des zones prioritaires/des zones où des espèces d'intérêt patrimonial sont menacées par les espèces envahissantes
2. Etude de la faisabilité de l'arrachage
3. Relevé de végétation avant l'opération (photos, relevés d'espèces, ...)
4. Opérations d'arrachage ou de fauche avec suivi des opérations (photos,...)
5. Suivi régulier des zones traitées avec relevés de végétation etc
6. Sensibilisation du public vis-à-vis des plantes qu'il est déconseillé de planter dans les jardins ou espaces verts pour éviter leur propagation dans les espaces naturels

Il conviendra que le maître d'ouvrage se rapproche de toute structure ayant une expérience dans ce type d'actions (réserve du Bagnas, Conservatoire du Littoral, ...) pour déterminer ensemble les méthodes les plus adaptées de lutte contre ces plantes.

Concernant les espèces animales :

Le système de lutte proposé par l'EID Méditerranée prévoit :

1. Etablissement de l'état initial avec réalisation d'une cartographie du milieu et des indices de présence. Cette étape permet d'identifier les futures localisations des pièges. La cartographie des indices de présence est réactualisée chaque année tout au long du programme de lutte.

2. Piégeage des animaux dans des cages (pas d'utilisation de poison), et suivi des ragondins piégés avant qu'ils ne soient tués. Ce suivi (sexe et poids) permet d'avoir une idée précise de l'évolution de la population.
3. Elimination des animaux qui sont envoyés à l'incinérateur.

Indicateur de suivi : indice de présence des espèces envahissantes (avant et après les actions de lutte)

Echéancier de réalisation :

	2006	2007	2008	2009	2010
Lutte contre les ragondins	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx
Lutte contre les plantes envahissantes	xxxxxxx	xxxxxxx			

Coût prévisionnel :

- Concernant les espèces végétales :

Opération pilote pour une première année du contrat et ensuite, en fonction des sites et des priorités identifiées, réalisation d'arrachage sur d'autres sites.

- Concernant les ragondins : coût sur 5 ans : 87 000 €

	Espèces végétales	Espèces animales
2004		25 000 €
2005		20 000 €
2006	10 000 €	16 000 €
2007	à définir	13 000 €
2008	à définir	13 000 €
TOTAL	10 000 €	87 000 €

Plan de financement :

Lutte contre les ragondins

Partenaires	Participation	Montant
Maître d'ouvrage	100 %	87 000 €

Lutte contre les plantes envahissantes

Partenaires	Participation	Montant
Maître d'ouvrage	80 %	8 000 €
Région Languedoc-Roussillon	20%	2000 €

Partenaires de l'action :

Communes
RIVAGE Salses-Leucate
Associations de défense de la nature
Région Languedoc-Roussillon
Usagers

N° I - B.6.

Limiter l'accès aux îles et presqu'îles de l'étang de Salses-Leucate	Niveau de priorité : 2
---	------------------------

Volet : I - Améliorer le fonctionnement et la qualité des milieux aquatiques

Objectif : I.B – Mettre en place ou améliorer la gestion des zones humides périphériques

Maître d'ouvrage : Leucate, Le Barcarès ou RIVAGE Salses-Leucate

Contexte de réalisation de l'action :

Dans la zone très urbanisée entre Port Leucate et Le Barcarès, les surfaces d'espaces naturels sont très faibles. Dans ce secteur, seule l'île de la Corrège et l'îlot des Dosses représentent des milieux où la végétation est préservée et qui sont favorables à l'accueil d'espèces d'avifaune nicheuse d'intérêt patrimonial.

L'île des Sidrières au nord de l'étang sert de zone de nidification pour les Hérons arboricoles (Aigrette garzette, Héron gardeboeuf).

La fréquentation de ces îles (accostage de bateaux de plaisance, véliplanchistes, promeneurs,...) présente une menace réelle pour la préservation de ces espèces.

Actuellement la visite de l'île de la Corrège est organisée en période de nidification dans le cadre d'un circuit proposé par l'association le Lac Marin (visite en canoë).

Objectif de l'action :

Préserver la biodiversité en limitant la fréquentation de sites sensibles.

Description de l'action :

Aménagements légers sur les îles pour délimiter les zones de débarquement pendant les périodes de nidification (mars à juillet).

Information du public : l'information du public concernant les périodes défavorables au débarquement sur les îles sera incluse dans les plaquettes de communication concernant les zonages de l'étang (cf. fiche N° II – B.1.).

Indicateur de suivi : réalisation des aménagements, documents de sensibilisation

Echéancier de réalisation :

	2006	2007	2008	2009	2010
Réalisation d'aménagements	xxxxxx				
Information du public	xxxxxx				

Coût prévisionnel :

Information : inclus dans le coût de l'action concernant la communication sur les zonages (fiche N°II – B.1)

Aménagements : 3 000 €

Plan de financement :

Partenaires	Participation	Montant
Maître d'ouvrage	100 %	3 000 €

Pour ce type d'actions, un partenariat avec l'Etat est envisageable dans la mesure où cette action de gestion sera inscrite au futur DOCOB du site Natura 2000. Dans ce cas précis le plan de financement pourrait être le suivant :

Partenaires	Participation	Montant
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>70 %</i>	<i>1 200 €</i>
<i>Etat</i>	<i>30 %</i>	<i>900 €</i>

Partenaires de l'action :

Gestionnaire du DPM

RIVAGE

Communes de Leucate et du Barcarès

Usagers (Association Lac Marin)

LPO

GOR

N° I - C.1.

Mieux gérer la ressource en eau	Niveau de priorité : 1
--	------------------------

Volet: I - Améliorer le fonctionnement et la qualité des milieux aquatiques

Objectif : I.C – Assurer une meilleure gestion de la ressource en eau

Maître d'ouvrage : RIVAGE Salses-Leucate ou Syndicat de gestion des nappes du plio-quaternaire (lorsqu'il sera en place) et autres syndicats AEP

Contexte de réalisation de l'action :

L'augmentation continue de la population sur le périmètre du SAGE rend nécessaire une réflexion sur l'utilisation des ressources actuelles en eau, malgré les possibilités de mobilisation de nouvelles ressources telles que celles du Karst des Corbières.

⇒ **Aquifère multicouches plio-quaternaire de la plaine du Roussillon**

Parmi les problèmes actuellement recensés et qui peuvent avoir une incidence sur la qualité de la ressource exploitée figurent l'existence de forages en grand nombre qui sont mal réalisés ou même abandonnés.

En effet, ces forages, qui mettent parfois plusieurs nappes en communication, peuvent être à l'origine :

- d'intrusion de pollution dans des couches habituellement isolées de la surface
- de percolation d'eau superficielle salée conduisant à la salinisation de la nappe
- d'une limitation quantitative de la ressource disponible.

Ainsi la localisation, l'évaluation du débit des forages encore en service et l'évaluation du risque de pollution lié à ces forages (en service ou abandonnés) permettront une meilleure gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau.

Actuellement un syndicat de gestion des nappes d'eau souterraines du plio-quaternaire est en cours de création. Les actions qui peuvent être entreprises sur le périmètre du contrat de l'étang de Salses-Leucate devront s'insérer dans les actions planifiées par ce syndicat.

⇒ **Karst des Corbières**

Compte tenu de son fort intérêt stratégique (cf. SDAGE RMC et SAGE Salses-Leucate), cet aquifère mérite une attention particulière en termes de préservation. Le SAGE préconise à cet égard sa préservation pour des usages nobles jusqu'à achèvement de l'étude engagée par les départements de l'Aude et des Pyrénées Orientales, l'application des critères d'exploitation qu'aura définis cette étude, une exploitation de la ressource qui ne remette pas en cause l'équilibre entre l'aquifère karstique et les milieux aquatiques environnants, une adaptation des systèmes d'assainissement à la nature du sous-sol, l'utilisation de cette ressource pour des besoins très exigeants en qualité, l'absence d'installation d'activités risquant de compromettre la qualité de la ressource.

Pour les deux aquifères, toutes les actions de gestion quantitative et qualitative de la ressource doivent nécessairement s'accompagner d'actions de sensibilisation des usagers.

Objectif de l'action :

Préserver la qualité des eaux souterraines et mieux gérer la ressource

Description de l'action :

1. Sensibilisation des usagers

L'information sur la fragilité des eaux souterraines visera le grand public et portera sur :

- le fonctionnement des systèmes aquifères,
- les risques induits par des forages mal réalisés (infiltration de polluants et transfert de pollution entre différents aquifères), en incitant au cimentage des forages abandonnés,
- la disponibilité des ressources, en incitant le public (agriculteurs et particuliers) à une utilisation économe de l'eau.

Cette information se fera à travers des plaquettes.

2. Réflexion sur l'utilisation de la ressource

Réalisée sur l'ensemble du périmètre du contrat, cette réflexion comportera :

- un inventaire des captages publics sur chaque commune (AEP, irrigation, ...),
- une réflexion sur les usages de l'eau issue des aquifères,
- un état des lieux de la sécurisation des captages,
- une réflexion sur les possibilités de limitation des prélèvements.

La réalisation de cette réflexion sera suivie par un comité de pilotage associant notamment l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse, les services techniques départementaux, les services de l'Etat concernés, les syndicats d'alimentation en eau potable et RIVAGE Salses-Leucate.

3. Aquifère plio-quadernaire de la plaine du Roussillon : inventaire des forages et actions de réhabilitation si nécessaire

L'inventaire des forages communaux en service et abandonnés se fera dans le cadre de l'étude citée plus haut.

Pour les forages particuliers et agricoles, il conviendrait :

- d'inventorier tous les forages dans les nappes du plio-quadernaire du Roussillon,
- de les répertorier sur un SIG,

pour les forages d'une profondeur supérieure à 30 m :

- d'estimer les débits des forages en service de façon à évaluer la consommation totale d'eau sur le périmètre,
- d'évaluer le risque de pollution lié à ces forages,
- de proposer et de mettre en œuvre un mode de gestion adapté (bouchage, réhabilitation, ...) pour tous les forages, y compris les forages abandonnés.

Cette action pourra, dans la mesure du possible, être portée par le syndicat de gestion du plio-quadernaire lorsque celui-ci sera constitué. Elle pourrait constituer une opération « phare » sur une petite partie du périmètre de ce futur syndicat et pourrait servir à alimenter les discussions de mise en place du SAGE sur l'aquifère plio-quadernaire du Roussillon.

4. Karst des Corbières : établissement de règles de gestion visant à la préservation qualitative et quantitative de la ressource

Cette démarche pourrait être initiée par RIVAGE Salses-Leucate dans le cadre de son programme d'actions.

Indicateurs de suivi :

- Plaquettes d'information
- Rapport rendant compte de l'utilisation des ressources en eau potable
- Nombre de forages répertoriés et réhabilités
- Définition de règles de gestion pour le Karst des Corbières

Echéancier de réalisation :

	2006	2007	2008	2009	2010
Sensibilisation des usagers	xxxxxxx				
Réflexion sur l'utilisation de la ressource		xxxxxx			
Inventaire des forages et actions de réhabilitation				xxxxxxx	
Etablissement de règles de gestion pour le Karst des Corbières		xxxxxx	xxxxxx	xxxxxx	xxxxxx

Coût prévisionnel :

Action de sensibilisation (conception et édition des plaquettes) : 5 000 €

Réflexion sur l'utilisation de la ressource : 15 000 €

Inventaire des forages : 20 000 €

Coût total : 40 000 €

Plans de financement :

Action d'information et de sensibilisation + établissement de règles de gestion pour le Karst des Corbières dans le cadre du programme d'action de RIVAGE : pour plan de financement se référer à la fiche IV A.1

Réflexion sur l'utilisation de la ressource

Partenaires	Participation	Montant
RIVAGE	20 %	3 000 €
Conseil Général des Pyrénées-Orientales	20 à 30 %	3 000 à 4 500 €
Région Languedoc-Roussillon	20 %	3 000 €
Agence de l'Eau	40 à 50%	6 000 à 7 500 €

Inventaire des forages

Partenaires	Participation	Montant
RIVAGE	20 %	4 000 €
Conseil Général des Pyrénées-Orientales	20 à 30 %	4 000 à 6 000 €
Région Languedoc-Roussillon	20 %	4 000 €
Agence de l'Eau	40 à 50%	8 000 à 10 000 €

Certaines actions particulières localisées dans les P.O. sont inscrites dans le cadre du contrat départemental et pourront à ce titre bénéficier de modalités spécifiques d'aide de l'Agence de l'Eau :

- aquifère multicouches plio-quaternaire du Roussillon : études et schémas directeurs AEP (bonification du taux),
- tous aquifères : diagnostics de forages, rebouchages de forages non prévus dans les travaux prescrits par les DUP (élargissement du champ).

Partenaires de l'action :

Région Languedoc-Roussillon

Agence de l'eau

Ifremer

RIVAGE

CG 66

CG 11

N° I - D.1.

Suivre l'efficacité des aires de remplissage des pulvérisateurs	Niveau de priorité : 1 en cours
--	---------------------------------

Volet: I - Améliorer le fonctionnement et la qualité des milieux aquatiques
Objectif : I.D – Engager des actions de suivi du milieu

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Corbières en Méditerranée

Contexte de réalisation de l'action :

Dans le but de diminuer les rejets polluants dans le milieu, la Communauté de Communes des Corbières en Méditerranée a porté un projet (dans le cadre du programme LIFE EDEN) de mise en place d'aires de remplissage sécurisées de pulvérisateurs. Les communes situées sur le périmètre du contrat et concernées par ce projet expérimental sont : Caves, Fitou, Leucate et Treilles.

Actuellement en France aucun système n'est agréé pour le traitement de ces effluents, l'opération proposée est donc une action pilote qui pourrait conduire à l'homologation d'un système de traitement.

Ces aires de remplissage sécurisées ont été aménagées en 2004 et fonctionnent depuis début 2005 (coût total : 640 000 € avec des participations de la CCCM, Agence de l'Eau, Région Languedoc-Roussillon, Etat - crédits européens).

Objectif de l'action :

Evaluer l'impact sur le milieu de la réalisation d'aires de remplissage sécurisées de pulvérisateurs. (Institut Technique du Vin)

Description de l'action :

Le suivi de l'efficacité de ces aires se fait à trois niveaux :

- Suivi de l'utilisation des aires de remplissage (pour mémoire) :

La Chambre d'Agriculture de l'Aude (en collaboration avec l'ITV = Institut Technique du Vin) réalise un suivi des modalités de fonctionnement des aires : enquêtes auprès de la profession pour évaluer l'utilisation des aires, suivi des coûts de fonctionnement ...

- Suivi des rejets après traitement

Ce suivi, réalisé par l'ITV (Institut Technique du Vin), sur une période de 3 ans, comprend :

- des analyses sur les paramètres physico-chimiques (DCO, MES,...) des eaux épurées,
- des tests éco-toxicologiques,
- des analyses de molécules issues des pesticides.

Ce suivi a pour objectif de mesurer les performances du système de traitement.

- Suivi dans le milieu (pour mémoire) :

Les réseaux de suivi sur les cours d'eau opérés par le Département de l'Aude permettront d'évaluer, par l'analyse de pesticides dans l'eau, l'impact de la réalisation des aires.

Si l'efficacité de ce type d'équipement est prouvée, quand le système de traitement sera homologué, ce type d'aménagement pourra être exporté sur d'autres zones du périmètre.

Indicateur de suivi : résultats du suivi ITV et du suivi des cours d'eau, volumes traités
--

Echéancier de réalisation :

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Suivi	xxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx			

Coût prévisionnel :

pour mémoire, coût du suivi ITV sur 3 ans : 150 000 € TTC

Plan de financement :

Pour mémoire pour le suivi ITV

Partenaires	Participation	Montant
Communauté de communes	60 %	90 000€
Agence de l'eau	40 %	60 000€

Partenaires de l'action :

Chambre d'Agriculture de l'Aude

Communes

Partenaires financiers

Institut Technique du Vin

N° I - D.2.

Engager des actions de suivi de la qualité du milieu	Niveau de priorité : 1
---	------------------------

Volet: I - Améliorer le fonctionnement et la qualité des milieux aquatiques

Objectif : I.D – Engager des actions de suivi du milieu

Maître d'ouvrage : RIVAGE, Agence de l'eau, Région Languedoc-Roussillon, Ifremer

Contexte de réalisation de l'action :

Une gestion durable de l'étang de Salses Leucate nécessite une bonne connaissance de l'écosystème et par conséquent la réalisation d'un certain nombre de suivis. Ces suivis permettent non seulement de vérifier l'efficacité des actions entreprises mais éventuellement de déceler de nouveaux problèmes. Ces suivis peuvent concerner :

- la microbiologie
- l'eutrophisation
- la physico-chimie
- d'autres paramètres à déterminer en fonction des besoins (ex : pesticides dans l'eau...)

Pour mémoire : depuis 2000, un suivi régulier de la qualité du milieu est organisé dans le cadre du Réseau de Suivi Lagunaire sous maîtrise d'ouvrage de la Région, opéré par l'Ifremer dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence de l'Eau. Ce suivi, qui concerne tous les étangs du Languedoc-Roussillon, détermine l'état des lagunes vis-à-vis de l'eutrophisation et regroupe également les résultats des autres suivis effectués en routine par Ifremer sur tous les sites lagunaires (REMI, REPHY, etc).

En plus de ces suivis de l'eutrophisation un suivi particulier est réalisé depuis 2000 sur l'étang. Il porte sur les rejets des stations d'épuration vers l'étang et leur impact sur la flore.

Ces suivis étaient inscrits au volet 2.C du premier contrat d'étang.

Etant donné que les travaux de réhabilitation des stations d'épuration rejetant dans l'étang ne sont pas tous achevés, il convient de continuer à suivre les rejets de ces stations de même que le suivi de l'eutrophisation continuera d'être réalisé. La poursuite de suivi sera organisée à travers le RSL.

Dans le cadre de la DCE un certain nombre de paramètres seront suivis pour vérifier le maintien du bon état de la masse d'eau de l'étang de Salses-Leucate. Actuellement ces paramètres sont en cours de discussion et les suivis sont en cours de mise en place.

Objectif de l'action :

Suivre l'évolution de la qualité du milieu de façon à pouvoir engager des actions allant dans le sens d'une constante amélioration.

Description de l'action :

Réaliser un suivi de la qualité des eaux au droit des sites de véliplanchisme dans l'étang de Salses-Leucate (la Mine, le Goulet, la Corrège). Ce suivi est effectué de façon régulière avec une fréquence variable en fonction de la fréquentation de ces sites de façon à pouvoir mesurer l'impact de cette activité sur la qualité sanitaire des eaux de l'étang de Salses-Leucate. Suivi sur 3 points dans l'étang à une fréquence élevée (un point par jour en rotation), évaluation de la teneur en E. coli dans la colonne d'eau.

Suivi FOGEM : 8 à 10 points sur tout le pourtour de l'étang de Salses-Leucate (mesures faites à partir du bord), mesure de facteurs physico-chimiques (température, salinité, pH, teneur en oxygène)

Suivis programmés dans le cadre de la mise en œuvre de la DCE : à préciser lorsqu'ils seront connus

D'autres suivis seront mis en place en fonction des nécessités. La nature de ces suivis sera déterminée par un groupe de travail comprenant des représentants des services technique de RIVAGE, l'Agence de l'Eau, Ifremer, la Région Languedoc Roussillon, les Départements...

Indicateur de suivi : résultats des différents suivis
--

Echéancier de réalisation :

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Suivi RSL	xxxxxx	xxxxxx				
Suivi microbiologique		xxxxxx				
FOGEM		xxxxxx	xxxxxx	xxxxxx	xxxxxx	xxxxxx
Contrôle de surveillance DCE (pour mémoire)		campagne de transition	xxxxxx			

Coût prévisionnel :

Coût du suivi microbiologique : 4000 € année 1 (2006) ; ultérieurement : coût à déterminer suivant le plan d'échantillonnage

Coût FOGEM : 10 000 € /an soit 50 000 € sur la durée du deuxième contrat

Plans de financement :

Suivi microbiologique et physico-chimique

Partenaires	Participation	Montant
RIVAGE	100 %	54 000 €

Partenaires de l'action :

Région Languedoc-Roussillon
Agence de l'eau
Ifremer
RIVAGE

N° II- A.1.

Gérer les crises liées au Dinophysis sur l'étang de Salses-Leucate	Niveau de priorité : 1 en cours
---	---------------------------------

Volet : II – Mieux Organiser les activités liées aux milieux aquatiques ou les influençant
Objectif : II.A – Limiter l'impact du développement de Dinophysis sur la pratique de la conchyliculture

Maître d'ouvrage : IFREMER, conchyliculteurs, DIDAM, RIVAGE

Contexte de réalisation de l'action :

Les activités de pêche et de conchyliculture sont aujourd'hui confrontées au problème récurrent du développement d'algues toxiques (*Dinophysis*).

Actuellement un programme de recherche sur la détoxification des coquillages contaminés (moules et huîtres) est en cours au sein du laboratoire Ifremer de Boin.

Dans l'attente d'une méthodologie fiable et autorisée de détoxification (si elle existe) un certain nombre d'actions à échelle de temps variable peuvent être engagées :

- à court terme : élaboration d'une stratégie de communication en temps de crise,
- à moyen terme : stockage d'huîtres saines en période de montée de Dinophysis dans le milieu, actions d'ordre réglementaire
- à long terme : détoxification
- à très long terme : mieux connaître la biologie de l'algue et influencer les paramètres favorisant son développement.

Objectif de l'action :

Permettre le maintien de l'activité de conchyliculture sur l'étang de Salses-Leucate

Description de l'action :

- Mise en place d'une étude de faisabilité pour un système d'avertissement précoce permettant d'anticiper l'évolution du Dinophysis dans le milieu (expérimentation de 15 jours en période critique sur 2 points, 2 profondeurs, 3 replicats et 6 intervention de terrain avec 100 sachets de résine immergés pour analyses).
- Etudier la faisabilité technique et réglementaire du stockage des huîtres saines dans les bassins de purification de façon à pouvoir les isoler du milieu de production pendant quelques semaines. Dans ce cas les huîtres ne sont pas nourries et il s'agit de surveiller la mortalité et de vérifier un maintien de la qualité de chair.
- Si l'expérience est concluante et qu'un cadre réglementaire est fixé : équipement des bassins de purification de façon à pouvoir stocker les huîtres saines (si besoin)
- Dans l'éventualité où le stockage des huîtres sans nourriture s'avérerait insuffisant, le laboratoire de Boin propose une expérimentation liée à « l'affinage » de l'huître (alimentation à partir d'algues cultivées à cette fin) pendant son temps de sauvegarde.
- Elaborer une stratégie de communication en cas de crise
- Engager une procédure réglementaire adaptée à la gestion de crise.
- *Pour mémoire : recherche fondamentale en cours sur le développement de Dinophysis. Une fois que les facteurs influençant le développement de cette algue seront connus, il conviendra d'influer sur ces facteurs de façon à diminuer le développement de l'algue.*

Indicateur de suivi : identification d'une solution technique et réglementaire de sauvegarde du stock d'huîtres, réalisation des investissements sur les bassins, ...

Echéancier de réalisation :

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Système de pré-alerte	xxxx	xxxxxx				
Expérimentation de stockage d'huîtres saines	xxxx					
Stratégie de communication	xxxx					
Procédure réglementaire adaptée à la gestion de crise	xxxx					
Equiperment sur les bassins de stockage		si nécessaire				
Expérimentation d'affinage de l'huître		xxxxxx				

Coût prévisionnel :

Mise en place d'un système de pré-alerte :

- sans surcoût si le système de pré-alerte se fait à partir de la surveillance de toxicité sur les moules
- 68 000 € pour l'étude de faisabilité d'un système de pré-alerte à l'aide de résines

Le coût de l'expérimentation de stockage des huîtres dans les bassins de purification sans apport de nourriture est porté par Ifremer.

La réflexion sur la communication à adopter en cas de crise peut être animée par RIVAGE en collaboration avec les services de l'Etat (DIDAM, DSV), le syndicat conchylicole et la mairie de Leucate. Dans ce cas le coût de cette animation est inclus dans la fiche N° IV-A.1.

La mise en place de la procédure réglementaire est à la charge des services de l'Etat.

Coût de l'expérimentation de sauvegarde des huîtres avec possibilité de nutrition : 110 000 €

Equiperment sur les bassins de stockage : à définir en fonction des techniques retenues (avec ou sans affinage) et selon les besoins.

Plans de financement :

Equiperment de pré-alerte

Partenaires	Participation	Montant
Maître d'ouvrage	100 %	
Région Languedoc-Roussillon	à définir selon contenu plus précis du projet	

Expérimentation de sauvegarde

Partenaires	Participation	Montant
Maître d'ouvrage	100 %	
Région Languedoc-Roussillon	à définir selon contenu plus précis du projet	

Partenaires de l'action :

Syndicat conchylicole et Section Régionale de conchyliculture
Ifremer
RIVAGE
Région Languedoc-Roussillon
Cépralmar
Services de l'Etat (DIDAM, DSV)

N° II- B.1.

Communiquer le zonage de l'étang et du littoral à tous les usagers

Niveau de
priorité : 2

Volet : II – Mieux organiser les activités liées aux milieux aquatiques ou les influençant

Objectif : II.B – Mieux organiser les activités récréatives

Maître d'ouvrage : RIVAGE Salses-Leucate

Contexte de réalisation de l'action :

Le zonage des activités traditionnelles et récréatives sur l'étang de Salses-Leucate est peu connu du grand public. Actuellement ce zonage est décrit dans la cartographie du SAGE mais aucune communication grand public, à l'échelle de tout l'étang, n'a été organisée sur ce sujet.

Par ailleurs, le SAGE de l'étang de Salses-Leucate préconise un certain nombre d'actions nouvelles relatives à l'organisation des usages sur l'étang et sur le littoral :

- redéfinition de l'espace dédié au ski-nautique,
- déplacement de l'activité de jet-ski de l'étang vers la mer,
- discussion sur la pertinence ou non de définir une zone de kyte-surf sur l'étang.

Objectif de l'action :

Faciliter la compréhension du public concernant l'organisation des activités récréatives sur l'étang de Salses-Leucate pour assurer une meilleure cohabitation entre les différents usagers.

Description de l'action :

Pour tous les moyens de communication le message portera notamment sur :

- le zonage des activités,
- les raisons de ce zonage,
- les conseils aux usagers (droits et devoirs sous forme de pictogrammes) au usagers.

Différents moyens de communication sont possibles dont :

➤ des panneaux :

- installés sur les lieux stratégiques d'accès à l'étang
- fabriqués dans des matériaux naturels

➤ des plaquettes et dépliants :

- distribués par les mairies, les offices du tourisme, les commerçants etc,
- traduits en plusieurs langues (anglais, allemand, ...).

Indicateur de suivi : panneaux et plaquettes communiquant sur le zonage des activités

Echéancier de réalisation :

	2006	2007	2008	2009	2010
Plaquettes	xxxxxxx				
Panneaux		xxxxxxx			

Coût prévisionnel :

Coût total estimé : 15 000 € dont :

- plaquettes : 5 000 €
- panneaux : 10 000 € (2 000 € par panneau ; 5 panneaux sur la bordure de l'étang entre Leucate et Le Barcarès ; dans le cadre de la réalisation d'un sentier de découverte dans les sagnes au sud de l'étang deux ou trois panneaux peuvent être installés, leur coût sera intégré dans le coût du sentier)

Plan de financement :

Action d'information et de sensibilisation dans le cadre du programme d'action de RIVAGE : pour plan de financement se référer à la fiche IV A.1

Panneaux

Partenaires	Participation	Montant
RIVAGE	20 à 70 %	7 000 €
Agence de l'Eau	30 %	3 000 €

Partenaires de l'action :

RIVAGE

Région Languedoc-Roussillon

Agence de l'Eau

N° II- B.2.

Réaliser des sentiers de découverte respectueux de la faune et de la flore	Niveau de priorité : 3
---	------------------------

Volet : II – Mieux organiser les activités liées aux milieux aquatiques ou les influençant

Objectif : II.B – Mieux organiser les activités récréatives

Maître d'ouvrage : RIVAGE

Contexte de réalisation de l'action :

Un sentier de découverte des espaces naturels sur la bordure sud à sud-ouest de l'étang est en discussion dans une zone qui est particulièrement intéressante notamment pour l'avifaune.

La surfréquentation des zones humides constitue une menace pour l'avifaune (dérangement et risque de destruction des nids), mais le fait de prévoir, d'anticiper et d'organiser la fréquentation du public est de nature à assurer la préservation des milieux et à limiter les conflits d'usages.

Objectif de l'action :

Canaliser le public pour limiter les impacts négatifs sur la faune et la flore.

Description de l'action :

Dans le cas de la concrétisation du projet de sentier de découverte dans les zones humides de la bordure de l'étang de Salses-Leucate il est prévu :

- la mise en place d'une concertation animée par la structure locale de gestion avec notamment les communes, les usagers, les fédérations de chasse, les associations de protection de la nature et des organismes ayant déjà mis en place ce type de démarches,
- des aménagements respectant les mesures suivantes :
 - un tracé qui ne soit pas de nature à nuire à l'avifaune nicheuse,
 - la limitation de la circulation aux seuls piétons et engins non motorisés,
 - des aménagements (clôtures, points d'observation, poubelles...) légers, facilement démontables et réalisés dans des matériaux naturels (bois, roseaux, sagne,),
 - le nettoyage régulier du site,
 - en période de nidification (du 1^{er} mars au 1^{er} août), l'accès au site est exclu pour les chiens,
 - un accès du site réservé aux piétons quand les terrains sont inondés,
 - l'absence de désherbage chimique et de fauchage en période de nidification sur les abords du sentier,
 - la réalisation de points d'observation dans des zones peu sensibles vis-à-vis de la faune et de la flore,
 - l'information du public sur les espèces présentes, la conduite à avoir, ...

Indicateur de suivi : réalisation des aménagements

Echéancier de réalisation :

	2006	2007	2008	2009	2010
Conception du projet en concertation avec les acteurs concernés			xxxxxxx		
Réalisation des aménagements				xxxxxxx	

Coût prévisionnel :

Coût estimé : 200 000 €

Le coût prévisionnel concerne les aménagements à réaliser pour le sentier.

La conception du projet en concertation avec les acteurs concernés et dans le respect de la réglementation sur les zones humides (collaboration avec les services de l'Etat) sera assurée par RIVAGE et le coût de cette animation est incluse dans la fiche N° IV-A.1.

Plan de financement :

Pour les aménagements

Partenaires	Participation	Montant
RIVAGE	20 %	40 000 €
Département des Pyrénées-Orientales	60 %	120 000 €
Département de l'Aude	60 %	120 000 €
Région Languedoc-Roussillon	20 %	40 000 €

Partenaires de l'action :

RIVAGE et plus particulièrement les communes des Pyrénées-Orientales

Département des Pyrénées-Orientales

Gestionnaire du DPM

Usagers

N° II- B.3.

Equiper le centre halieu-touristique pour l'accueil du public et la valorisation des activités traditionnelles	Niveau de priorité : 3
---	------------------------

Volet : II – Mieux organiser les activités liées aux milieux aquatiques ou les influençant

Objectif : II.B – Mieux organiser les activités récréatives

Maître d'ouvrage : Commune de Leucate

Contexte de réalisation de l'action :

Dans le cadre du premier contrat d'étang, un centre halieu-touristique a été construit sur la base conchylicole de Leucate dans le but d'améliorer l'accueil des personnes visitant les mas conchylicoles, de proposer un lieu de dégustation adapté même à l'accueil de grands groupes et de développer des activités touristiques liées aux métiers traditionnels de conchyliculture et de pêche.

La mise en place d'une muséographie adéquate n'a cependant pas encore pu être réalisée malgré son utilité dans la sensibilisation d'un large public aux problématiques de l'étang et des usages associés.

Objectif de l'action :

Sensibiliser le grand public aux métiers traditionnels liés à la lagune et à l'importance de la préservation de l'étang et améliorer les conditions de vente en circuit court

Description de l'action :

Réactualisation de l'étude menée en 1998 (23 000 €)

Développement d'une muséographie et aménagements correspondants autour de quelques thèmes majeurs qui pourraient être :

- l'environnement lagunaire,
- l'étang et les hommes (pêche et ostréiculture),
- la gestion commune d'un territoire (SAGE/ PNRNM),
- l'Huître Cap Leucate.

Réalisation d'une convention de gestion entre la mairie de Leucate et les conchyliculteurs.

Indicateur de suivi : Equipement du centre halieu-touristique
--

Echéancier de réalisation :

	2006	2007	2008	2009	2010
Réflexion sur la muséographie		xxxxxxx	xxxxxx		
Aménagement du centre			xxxxxx	xxxxxx	

Coût prévisionnel :

Le coût prévisionnel qui ne concerne que les aménagements du centre halieu-touristique est estimé à 40 000 €.

Les réflexions sur la muséographie et sur la convention de gestion seront animées par RIVAGE en partenariat avec la commune de Leucate, les pêcheurs, les conchyliculteurs etc .. et le coût de cette animation est inclus dans la fiche N° IV-A.1.

Plan de financement

Partenaires	Participation	Montant
Commune de Leucate	70 à 80 %	28 000 à 32 000 €
Région Languedoc-Roussillon	20 à 30%	8 000 à 12 000 €

Partenaires de l'action :

Rivage

Leucate

Syndicat conchylicole

Prud'homies

Comité Local des pêches

Cépralmar

Département de l'Aude

Région Languedoc-Roussillon

N° III- A.1.

Mieux connaître la dynamique hydraulique de l'étang de Salses-Leucate	Niveau de priorité : 1
--	------------------------

Volet: III – Mieux connaître et faciliter les échanges entre la mer et la lagune
Objectif : I.A – Mieux connaître les échanges entre la mer et la lagune

Maître d'ouvrage : IFREMER et SMNLR

Contexte de réalisation de l'action :

D'une part le besoin de mieux connaître le fonctionnement, notamment hydrodynamique, de l'étang de Salses-Leucate pour mieux le gérer et, d'autre part, le souci d'une meilleure gestion des passes et des chenaux dans l'étang de Salses-Leucate ont fait émerger une forte demande de la part de gestionnaires de connaître la dynamique hydrologique et sédimentaire de l'étang.

Dans le cadre du volet "Développement d'outils d'aide à la gestion" du RSL, le modèle hydrodynamique MARS-3D développé par l'Ifremer a été appliqué à la lagune de Salses-Leucate, dans un premier temps sans prendre en compte les échanges avec la mer.

Les échanges entre la mer et l'étang ont été simulés mais n'ont pas encore pu être validés faute de mesures *in situ* de débit dans les graus. Il convient, dans un prochain temps de calibrer et de valider les échanges entre la lagune et la mer. Ceci nécessite l'acquisition de mesures de débits dans les graus pendant une période de 8 à 12 mois.

Objectif de l'action :

Disposer d'un modèle hydrodynamique validé permettant de simuler et donc d'optimiser certaines mesures de gestion.

Description de l'action :

Afin de disposer d'un modèle opérationnel il convient de vérifier la capacité du modèle à reproduire les échanges entre la mer et la lagune, ces échanges gouvernant, en particulier, les temps de renouvellement des masses d'eau à l'intérieur de la lagune et les phénomènes d'envasement éventuel des graus.

Acquisition de données :

ii) Mesures de débit dans les graus.

L'acquisition de mesures de débit dans les graus de la lagune de Salses-Leucate pourrait se faire en utilisant la méthodologie employée dans le canal portuaire de Port-La-Nouvelle (communication entre la lagune de Bages-Sigean et la Méditerranée).

Dans ce cas, les débits sont estimés à partir de la mesure du champ de courant horizontal à une profondeur donnée et de la hauteur d'eau. La relation existant entre le courant horizontal à une profondeur donnée dans une lame d'eau déterminée et le débit à travers une section de référence doit être définie de façon empirique.

La mise en place dans les graus d'un courantomètre horizontal (l'Ifremer dispose de 2 courantomètres H-ADCP qui pourraient être disponibles pour cette étude) permet l'acquisition de mesures haute fréquence du courant horizontal et de la hauteur d'eau associée. Des campagnes de terrain ponctuelles de mesures de débit, à l'aide d'un

courantomètre tridimensionnel-ADCP embarqué, sont nécessaires pour étalonner la méthode d'estimation des débits.

Cette phase d'acquisition de données de débit pourrait être menée sur une année entière afin de couvrir les différentes conditions météorologiques caractéristiques du site.

ii) Mise en place d'un réseau pérenne de limnigraphes.

Cette première campagne permettra de mieux appréhender le fonctionnement des échanges entre la mer et les lagunes. Ce fonctionnement étant précisé, un suivi « plus léger » haute fréquence et pérenne des échanges mer-lagune pourrait être réalisé à l'aide d'un réseau de limnigraphes (2 limni côté mer / 2 limni côté lagune).

Calibration et validation du modèle hydrodynamique de l'étang de Salses-Leucate :

La calibration et la validation du modèle hydrodynamique MARS 3D sera réalisée en confrontant les débits simulés dans les graus avec les débits mesurés. Les simulations les plus réalistes possibles seront effectuées en forçant le modèle avec des conditions météorologiques enregistrées sur le site (données Météo-France). Les mesures haute fréquence de hauteur d'eau en mer (enregistrées par les limnigraphes) permettront d'améliorer encore la qualité des conditions aux limites ouvertes du modèle.

Résumé des actions :

- - acquisition de mesures de courants horizontaux en continu pendant une période de 12 mois avec les 2 courantomètres H-ADCP dans les graus
- - réalisation de campagnes ponctuelles de mesures de débit à l'aide d'un courantomètre 3D-ADCP.
- - mise en place d'un réseau pérenne de mesure de hauteur d'eau de part et d'autre des graus.
- - validation du modèle hydrodynamique : comparaison débits simulés-débits mesurés

Indicateur de suivi : modèle hydrodynamique validé et simulations de gestion réalisées (ex : vitesses d'ensablement des chenaux après intervention)

Echéancier de réalisation :

	2006	2007	2008	2009	2010
Mise en place des courantomètres	xxxx	xxxxx			
Etude pour la calibration du modèle hydrodynamique	xxxx	xxxxx			

Coût prévisionnel :

Etude pour le calibrage des échanges mer/lagune :

Temps agent Ifremer (partie mesure de débit) : 2 mois cadre + 3 mois technicien = 50 000 €

Autres (mission, fonctionnement) = 13 000 €

Plan de financement :

Partenaires	Participation	Montant
Maître d'ouvrage	60 à 80 %	37 800 à 50 400 €
Région Languedoc-Roussillon	20 à 40 %	12 600 à 25 200 €

Partenaires de l'action :

SMNLR

Ifremer

Région Languedoc-Roussillon

Agence de l'Eau

N° III- A.2.

Suivre les récifs artificiels de Leucate et du Barcarès	Niveau de priorité : 3 en cours
--	---------------------------------------

Volet: III – Mieux connaître et faciliter les échanges entre la mer et la lagune

Objectif : III.A – Mieux connaître les échanges entre la mer et la lagune

Maître d'ouvrage : SIVOM Leucate/ Le Barcarès

Contexte de réalisation de l'action :

Des récifs artificiels ont été immergés au large des communes de Leucate et du Barcarès durant l'année 2004.

Ce aménagement s'inscrit dans une politique régionale de mise en valeur de la bande côtière.

Suite à ces immersions, un suivi doit être organisé pour estimer l'impact de ces récifs sur le milieu marin et la pêche professionnelle. Ce suivi est opéré par l'EPHE à Perpignan et a débuté en octobre 2005.

Les résultats de ce suivi permettront, d'une part, de définir les orientations de gestion des récifs et, d'autre part, de fournir des préconisations pour de futurs aménagements.

A travers les résultats d'une thèse de doctorat qui est en cours sur la période du suivi dans l'équipe qui le réalise, on attend également des précisions concernant les échanges de poissons entre la lagune et les zones de récifs.

Objectif de l'action :

Mesurer l'impact des récifs sur le milieu et sur la pêche artisanale.

Description de l'action :

L'étude se déroulera sur une durée de 5 ans et comprendra une étude de la colonisation des récifs et un suivi halieutique.

Une comparaison entre les zones récifales et une zone témoin sera effectuée.

Indicateur de suivi : rapports annuels d'étape, rapport final
--

Echéancier de réalisation :

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Suivi scientifique des récifs	xxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxx	

Coût prévisionnel :

pour mémoire, coût estimé : 180 000 €

Plan de financement : pour mémoire

Partenaires	Participation	Montant
SIVOM Leucate/ Le Barcarès	20 %	36 000 €
Europe (IFOP)	50 %	90 000 €
Région Languedoc-Roussillon	20 %	36 000 €
Département des Pyrénées-Orientales	5 %	9 000 €
Département de l'Aude	5 %	9 000 €

Partenaires de l'action :

Partenaires financiers

SIVOM Leucate/ Le Barcarès

SMNLR

Gestionnaire du DPM

Prud'homies de Leucate et de S^t Laurent de la Salanque

DIDAM

Cépralmar

N° III - B.1.

Maintenir l'accessibilité aux zones de production de l'étang

Niveau de priorité : 1

Volet: III – Mieux connaître et faciliter les échanges entre la mer et la lagune

Objectif : III.B – Réaliser des aménagements facilitant la circulation de l'eau et des navires

Maître d'ouvrage : Communes de Leucate et du Barcarès ,

Contexte de réalisation de l'action :

L'accès entre les mas conchylicoles et les tables est rendu difficile par l'accumulation de sédiment à la fois dans le grau lui-même et du côté de l'étang. Il en est de même pour certaines zones de pêche de l'étang notamment l'étang de l'Angle. La passe reliant l'étang des Dindilles à l'étang est également en train de s'ensabler mettant ainsi en péril l'équilibre écologique de l'étang (la dernière crise dystrophique est partie de l'étang des Dindilles lorsque la passe le reliant à l'étang n'était pas encore créée).

Le chenal reliant Port Barcarès à Port Leucate (dit chenal inter-ports) est également en cours d'envasement.

Objectif de l'action :

Améliorer les conditions de circulation des navires sur l'étang et favoriser l'échange des eaux dans les zones les plus confinées

Description de l'action :

Dragages des passes et chenaux soumises à l'ensablement.

Pour mémoire :

Un diagnostic sur la protection du littoral de la zone entre le Cap Leucate et le littoral de l'Agly a été réalisé sous maîtrise d'ouvrage du SIVOM Leucate/Le Barcarès. Ce diagnostic s'inscrit dans une démarche régionale de réflexion sur la gestion de l'érosion initiée par la Mission Interministérielle de l'Aménagement du Littoral Languedoc-Roussillon.

Ce diagnostic a permis de cartographier les risques par rapport aux enjeux socio-économiques et patrimoniaux et de proposer différents aménagements en fonction de ces risques.

Dans la mesure du possible, les stratégies retenues visent à une reconquête et une mise en défens du milieu naturel des hauts de plage avec canalisation de la fréquentation (voitures et piétons) combinée à un rechargement des plages.

Une recherche de gisement de sable pour les rechargements des plages est actuellement en cours. Cette recherche concerne les parties ensablées de l'étang de Salses-Leucate et notamment certaines passes et chenaux.

Dans la mesure du possible (faisabilité technique et autorisation administrative) les actions de prélèvement de sable seront combinées aux actions de désensablement des passes de façon à faciliter la circulation des navires et des masses d'eau sur l'étang.

Indicateur de suivi : bathymétrie de contrôle des dragages

Echéancier de réalisation :

	2006	2007	2008	2009	2010
Passes de l'arrière port du Barcarès	xxxxxxx				
Chenal des conchyliculteurs	xxxxxxx	xxxx			
Chenal inter-ports					xxxxxxxxx

Coût prévisionnel :Port Barcarès

passes de l'arrière port : 70 000€

Leucate

Chenal de conchyliculteurs : 130 000€

Autre maître d'ouvrage

Chenal de navigation (chenal interports) : selon diagnostic

Plans de financement :

Passes de l'arrière Port de Port Barcarès

Partenaires	Participation	Montant
Le Barcarès	100 %	70 000 €

Chenal des conchyliculteurs

Partenaires	Participation	Montant
Leucate	100 %	130 000 €

Chenal inter-ports

Partenaires	Participation	Montant
Maître d'ouvrage	100 %	à déterminer

Partenaires de l'action :

Partenaires financiers

Services de l'état

Professionnels

N° IV- A.1.

Piloter le contrat d'étang	Niveau de priorité : 1
-----------------------------------	------------------------

Volet: IV – Piloter le contrat d'étang

Objectif : IV.1– Assurer l'animation du contrat et la communication entre tous les acteurs de l'eau

Maître d'ouvrage : RIVAGE Salses-Leucate

Contexte de réalisation de l'action :

La structure locale de gestion – RIVAGE Salses-Leucate – a été créée dans le but d'assurer la gestion concertée et l'aménagement intégré de l'étang et des zones humides situées sur le périmètre du S.A.G.E. de l'étang de Salses-Leucate. Dans cet objectif elle a été munie des compétences suivantes :

- 1- Animation et coordination des actions engagées dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE et du contrat de l'étang de l'étang de Salses-Leucate,
- 2- Gestion et aide à l'aménagement de l'étang et des zones humides,
- 3- Organisation de la concertation relative à la gestion des activités sur l'étang, ses bordures et les zones humides périphériques.

Dans le cadre de ses compétences, RIVAGE assure notamment l'animation des démarches SAGE et Contrat d'étang et l'information/communication auprès des acteurs locaux de l'eau.

Objectif de l'action :

Faire vivre la dynamique de concertation sur le périmètre du SAGE de l'étang de Salses-Leucate.

Favoriser l'émergence de nouveaux projets dans le cadre du contrat d'étang.

Assurer un bon niveau d'information de tous les acteurs de l'eau (membres de la CLE et grand public) concernant les milieux aquatiques et les démarches de gestion concertée qui sont engagées.

Description de l'action :

1. Animer le contrat de milieu et le SAGE

Cette mission consiste en l'assistance technique et administrative auprès de la Commission Locale de l'Eau, du Comité d'étang (composés des mêmes membres car périmètres identiques entre SAGE et contrat d'étang), des commissions et groupes de travail qui pourront être formés pour faciliter la mise en œuvre du contrat d'étang et du SAGE :

- Organisation des réunions et mise à disposition d'informations nécessaires à la bonne compréhension des thématiques abordées,
- Animation des réunions sous l'autorité du président de la CLE,
- Rédaction et diffusion des comptes- rendus,
- ...

2. Informer, Communiquer et Sensibiliser

La communication et l'information des acteurs de l'eau s'adresse à la fois aux partenaires impliqués dans le SAGE et dans le contrat d'étang et au grand public. Elle concerne :

- les enjeux liés aux milieux aquatiques de l'échelle locale et l'échelle européenne,

- les actions entreprises dans le cadre du contrat d'étang, leur objectif, leur avancement,
- les résultats des suivis du milieu et des activités qui s'y pratiquent ...

La diffusion de l'information se fera en fonction du public visé soit au cours de réunions (du Comité d'étang ou de la CLE, grand public...) soit au moyens de documents d'informations (lettre d'information de RIVAGE, plaquettes, ...).

Afin de disposer d'un indicateur fiable et actualisé sur les actions mises en œuvre dans le cadre du SAGE ou du contrat d'étang, RIVAGE assurera la tenue à jour des tableaux de bord du SAGE et du deuxième contrat d'étang de Salses-Leucate. Les éléments renseignés dans les tableaux de bord sont relatifs :

- à la nature des actions programmées,
- à l'état d'avancement de ces opérations,
- aux aspects financiers de ces opérations (partenaires financiers, montants programmés ou engagés, ...).

3. Favoriser l'émergence de nouveaux projets

RIVAGE assurera également un rôle d'appui technique aux communes pour la réalisation d'actions dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE et du contrat d'étang.

Indicateur de suivi :

comptes rendus des réunions, bilans annuels, tableaux de bord du SAGE et du contrat d'étang, plaquettes d'information diffusées, réunions publiques d'information

Echéancier de réalisation :

	2006	2007	2008	2009	2010
Animation du contrat de milieu, Communication/Information	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxxxxx

Coût prévisionnel :

Coût du chargé de mission pour la durée du contrat : 300 000 €

Coût des opérations de communication : 25 000 € (cf. : fiches action n° I A.8 , I A.10, I A.11, I C.1, II B.1)

Plan de financement :

Partenaires	Participation	Montant
RIVAGE Salses-Leucate	20 %	65 000 €
Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse	40 %	130 000 €
Région Languedoc-Roussillon	40 %	130 000 €

Partenaires de l'action :

Région Languedoc-Roussillon

Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse

RIVAGE Salses-Leucate